



Guide de l'interne

en Pharmacie & Biologie Médicale

2019

INTERNES EN PHARMACIE



GRUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ

P
POUR NOUS,
PHARMACIENS



CPH INTERNE :

Pour maintenir vos revenus en cas d'arrêt maladie
et garantir votre avenir en temps qu'interne,
Groupe Pasteur Mutualité à la solution.

Une adhésion simple et rapide
à un prix qui vous correspond

LES AVANTAGES

- UNE ADHÉSION SANS SÉLECTION MÉDICALE
- UN TRÈS LARGE CHOIX DE GARANTIES QUI INCLUENT LES GARDES ET ASTREINTES
- UNE INDEMNISATION DU « CONGÉ MATERNITÉ » AVEC UN PLAFOND GLOBAL DE 2500 €⁽²⁾
- LA FIDÉLITÉ RECOMPENSÉE APRÈS 1 AN D'ASSURANCE PRÉVOYANCE EN TANT QU'INTERNE, une réduction de fidélité pendant 3 ans sur votre cotisation d'assistant ou PH

NOUVEAU
CPH INTERNE
À PARTIR DE / MOIS
5,85€ ⁽¹⁾ EN 1^{ÈRE} ANNÉE

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

01 40 54 54 54

DU LUNDI AU VENDREDI - DE 8H30 À 18H00

GRUPE PASTEUR MUTUALITÉ
PARTENAIRE DE :

 **FNSIP-BM**

[@gpm_fr](https://twitter.com/gpm_fr) // [benjaminjeuneprosante](https://www.benjaminjeuneprosante.com) // www.gpm.fr

(1) Garantie assurée par AGMF Prévoyance - Union de mutuelles soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, située au 34 boulevard de Courcelles, 75809 Paris cedex 17. Tarif exprimé pour des garanties ITT/INVAL franchise 30J + décès 50% pour un interne de 1ère année (Base Garantie = 20 045,71 €/an).

(2) ou 3 500 € pour les naissances multiples.

SOMMAIRE

	Lexique des sigles utilisés dans ce guide	4
	Le mot de la FNSIP-BM	5
	Le mot du Président de Groupe Pasteur Mutualité	7
	Le mot du Doyen	9
I	LES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES	11
1.	LE SCHÉMA DES ÉTUDES	11
2.	LE CONCOURS DE L'INTERNAT EN PHARMACIE	11
	2.1. Le programme	12
	2.2. La répartition géographique	12
II	LES ACTEURS DE LA FORMATION	12
1.	L'UNIVERSITÉ ET L'UFR DE PHARMACIE	12
2.	LES ÉTABLISSEMENTS FORMATEURS	13
	2.1. Les territoires de santé	13
	2.2. Les établissements spécialisés	13
III	LE PARCOURS DE L'INTERNE	13
1.	LES INTERLOCUTEURS	13
	1.1. L'Unité de Formation et de Recherche (UFR)	13
	1.2. L'Agence Régionale de Santé (ARS)	14
	1.3. Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU)	14
	1.4. Le Centre Hospitalier (CH)	14
	1.5. Les coordonnateurs	15
	1.6. Les représentants des internes	15
2.	LE CHOIX DE LA SPÉCIALITÉ	15
	2.1. Le Diplôme d'Études Spécialisées (DES)	15
	2.1.1. Organisation	15
	2.1.2. Conditions d'inscription	16
	2.1.3. Validation	16
	2.2. Les formations complémentaires	16
3.	LES STAGES PRATIQUES	16
	3.1. L'agrément des services	16
	3.2. L'adéquation / répartition des stages	17
	3.3. Le choix des stages	17
	3.4. La validation des stages	18
4.	LA MOBILITÉ	18
	4.1. DES de Pharmacie hospitalière, Innovation Pharmaceutique et Recherche, et ancien DES de Biologie Médicale	18
	4.1.1. Stage hors subdivision (inter-CHU)	18
	4.1.1.1. Stage en France	18
	4.1.1.2. Stages dans les DROM/COM	19
	4.1.1.3. Stages à l'étranger/ Stages humanitaires	19

	4.1.2. La mise en disponibilité	20
	4.2. Nouveau DES de Biologie Médicale	21
	4.2.1. Stages hors subdivision dans la région	21
	4.2.2. Stages hors région	21
	4.2.3. Stages dans les collectivités d'outre-mer	21
	4.2.4. Stages à l'étranger	21
	4.2.5. Autres stages particuliers	21
	4.2.6. Mise en disponibilité : cf. paragraphe 4.1.2	22
	4.3. Préparer son voyage	22
	4.3.1. Votre protection sociale en cas de stage à l'étranger	22
	4.3.2. Démarches à effectuer	23
	4.3.3. La Responsabilité Civile Professionnelle (RCP).....	23
5.	LA RECHERCHE DURANT L'INTERNAT	24
	5.1. La formation à la recherche, le master et la thèse d'Université	24
	5.2. La disponibilité pour recherche	26
	5.3. Les financements	26
6.	REPLACEMENTS	28
	6.1. Les remplacements en officine	28
	6.2. Les remplacements en industrie, en laboratoire de biologie médicale et en établissement de santé ou médico-social	28
	6.2.1. Industrie pharmaceutique	28
	6.2.2. Laboratoire de biologie médicale	28
	6.2.3. Etablissement de santé ou médico-social	29
IV	LES FONCTIONS DE L'INTERNE	30
1.	LES OBLIGATIONS	30
	1.1. Les obligations de service	30
	1.2. Le service de gardes et astreintes	31
2.	LES DROITS	32
	2.1. Congés	33
	2.2. Position de surnombre	35
	2.2.1. Les surnombres	35
	2.2.2. Situation particulière chez la femme enceinte et la personne présentant un handicap	35
	2.3. Autorisations d'absences rémunérées	36
	2.4. Disponibilité	36
	2.5. Droit syndical et droit de grève	37
3.	LA RÉMUNÉRATION	37
4.	LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'INTERNE	39
	4.1. La responsabilité civile	39
	4.2. La responsabilité pénale	39

V	CURSUS DE L'INTERNE	40
1.	DES DE PHARMACIE (DES PHARMACIE)	42
	1.1. Déroulement et obtention du DES PHARMACIE	43
	1.2. Option PH-PR Formation et débouchés	44
	1.3. Option PIBM Formation et débouchés	45
2.	DES INNOVATION PHARMACEUTIQUE ET RECHERCHE (DES IPR)	46
	2.1. Déroulement et obtention du DES	47
	2.2. Débouchés	49
3.	DES DE BIOLOGIE MÉDICALE (DES BM)	49
	3.1. Déroulement et obtention du DES	50
	3.2. Débouchés	55
VI	LA FIN DU PARCOURS	56
1.	LA THÈSE	56
	1.1. Déroulement et conseils	57
	1.2. La composition du jury de thèse	57
	1.3. Le prix de thèse Groupe Pasteur Mutualité Pharmaciens	58
2.	LE POST INTERNAT	59
	2.1. Les fonctions hospitalo-universitaires :	
	Assistant Hospitalo-Universitaire	59
	2.2. Les fonctions en centre hospitalier :	
	Assistant spécialiste des hôpitaux	59
	2.3. Les fonctions partagées entre CHU et CH : Assistant Spécialiste Régional	60
	2.4. Protection sociale / Responsabilité Civile Professionnelle	60
3.	L'INSTALLATION EN BIOLOGIE MÉDICALE	60
4.	LA CARRIÈRE HOSPITALIÈRE ET HOSPITALO-UNIVERSITAIRE	61
	4.1. Le recrutement	61
	4.1.1. Hospitalier	61
	4.1.2. Hospitalo-universitaire	62
	4.2. Démarches administratives	62
	4.2.1. Pièces à fournir selon la spécialité	63
	4.2.2. L'obtention de la Carte de Professionnel de Santé (CPS)	66
	4.2.3. Le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS)	66
VII	LA VIE PRATIQUE ET ASSOCIATIVE	67
1.	LE LOGEMENT	67
2.	LA SANTÉ ET LES ASSURANCES	67
	2.1. Les assurances obligatoires ou indispensables	67
	2.2. Médecine du travail	71
3.	L'ACCÈS À L'INFORMATION	71
4.	LA VIE ASSOCIATIVE	71
5.	LES LOISIRS	71
	ANNEXES	72

LEXIQUE des sigles utilisés dans ce guide :

- AHU** : Assistant Hospitalo-Universitaire.
- ARS** : Agence Régionale de Santé.
- CAVP** : Caisse Autonome de Vieillesse des Pharmaciens.
- CEAM** : Carte Européenne d'Assurance Maladie.
- CFE** : Caisse des Français à l'Étranger.
- CH/CHG** : Centre Hospitalier/ Centre Hospitalier Général
- CHU** : Centre Hospitalier Universitaire.
- CLEISS** : Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale.
- CME** : Commission Médicale d'Établissement.
- CNAMTS** : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés.
- CNPH** : Concours National de Praticien Hospitalier.
- COFRAC** : Comité Français d'Accréditation.
- CPS** : Carte de Professionnel de Santé.
- CSP** : Code de la Santé Publique.
- DESC** : Diplôme d'Études Spécialisées Complémentaires.
- DES** : Diplôme d'Études Spécialisées
- DU / DIU** : Diplôme Universitaire ou Inter-Universitaire.
- DROM/COM** : Département et Région d'Outre-Mer / Collectivité d'Outre-Mer.
- EBM** : Examen de Biologie Médicale.
- ECTS** : European Credits Transfer System
- EEE** : Espace Économique Européen. États de l'Union Européenne + la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein. La Suisse applique la législation en matière de sécurité sociale.
- FNSIP-BM** : Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale.
- HPST** : Loi "Hôpital, patients, santé, territoires" - Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- IRCANTEC** : Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques.
- UFR** : Unité de Formation et de Recherche
- LBM** : Laboratoire de Biologie Médicale.
- PH** : Praticien Hospitalier.
- QCM** : Questionnaire à choix multiple.
- RCP** : Responsabilité Civile Professionnelle.
- RSI** : Régime Social des Indépendants - Régime obligatoire de sécurité sociale pour les non salariés.
- SROS** : Schéma Régional d'Organisation des Soins.
- UFR** : Unité de Formation et de Recherche.

Le mot de la FNSIP-BM

Que vous soyez interne en poste ou bien que vous vous destiniez à cette filière, ce guide est fait pour vous, bienvenue !

Vous tenez dans vos mains la neuvième édition du guide de l'interne FNSIP-BM, co-construit avec notre partenaire le Groupe Pasteur Mutualité. Véritable bible renouvelée chaque année, il vous donnera un aperçu de la fédération et vous sera d'une aide précieuse au quotidien ! La FNSIP-BM est une fédération présente dans les 24 villes hospitalo-universitaires françaises par le biais d'associations locales et représentent plus de 1500 internes. La FNSIP-BM défendra tout au long de cette année les valeurs chères aux internes dans la définition et l'application de la réforme de l'internat qui est entrée en vigueur en novembre 2017 pour la biologie médicale et la préparation de la réforme du DES de Pharmacie, dont la mise en vigueur est prévue pour novembre 2019. C'est aussi une fédération ouverte à l'international, avec des postes de vice-présidents en charge des relations internationales à la fois pour les spécialités pharmaceutique et biologique, participant à de nombreuses organisations professionnelles internationales.

Le guide que vous tenez dans vos mains présente les statuts de l'interne, l'organisation des différents Diplômes d'Études Spécialisées, les associations locales, les coordonnées utiles, et met l'accent sur la protection sociale et la responsabilité civile professionnelle ou RCP, gratuite pour les internes grâce à notre partenariat avec Groupe Pasteur Mutualité.

En ce qui concerne l'actualité des filières, pour la pharmacie, nous avons à cœur de participer à l'élaboration du nouveau DES de Pharmacie Hospitalière qui formera nos futurs collègues de demain. Les nouvelles missions du pharmacien seront mises en avant respectant les nouveaux enjeux actuels définis par l'ordonnance PUI de 2016.

Pour la biologie médicale, l'application de la réforme du troisième cycle des études de médecine dont fait partie le DES de biologie médicale a eu lieu en novembre 2017, avec à la clé un DES en 3 phases, un nouveau statut pour la dernière année, et la possibilité de suivre des formations spécialisées transversales. Nous resterons vigilants quant au déploiement de la plateforme SIDES-NG, nouvel outil numérique d'intérêt pédagogique, ainsi qu'à la mise en place de la phase d'approfondissement dans l'ensemble des CHU, prévue pour novembre 2019.

Pour IPR, nous avons à cœur de suivre les derniers internes qui s'engagent dans cette formation vouée à prendre fin pour renaître sous un autre format porté par la Conférence des Doyens de Pharmacie et la FNSIP-BM.

Nous tenions à chaleureusement remercier tous ceux qui ont contribué, par l'écriture comme par leur soutien, à l'édition du présent guide, comme de ses éditions précédentes. Dans un contexte de redéfinition des différents cursus, nous ne manquerons pas d'y participer en tant qu'élus pour vous représenter et défendre les internes de pharmacie, de biologie médicale et IPR. Venez nombreux vous tenir informés de l'actualité de l'internat et de vos filières durant les trois congrès annuels organisés partout en France !

Nous vous souhaitons un excellent internat et que ce guide vous soit profitable et utile !

Pour le bureau national de la FNSIP-BM 2018-2019, le seul syndicat représentatif des internes de pharmacie, biologie médicale et IPR.

Romain de Jorna & Moïse Michel,
Co-Présidents 2018-2019



GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ



APPEL

à candidature

Prix Groupe Pasteur Mutualité

GPM Pharmaciens

Les Prix de thèse de Groupe Pasteur Mutualité et GPM Pharmaciens en partenariat avec la FNSIP-BM ont pour objectif de distinguer des travaux issus des DES Pharmacie, Biologie Médicale et Innovation Pharmaceutique et Recherche.

Rendez vous sur www.gpm.fr à compter du 15 avril pour candidater, date limite d'envoi des dossiers le 30 juin.

Règlement disponible sur www.gpm.fr

 @gpm_fr

EN PARTENARIAT
AVEC LA

 FNSIP-BM

Le mot du Président de Groupe Pasteur Mutualité

Cher(e) ami(e),

Nous vous présentons la neuvième édition du guide de l'interne en pharmacie réalisé en partenariat avec la FNSIP-BM.

Ce guide pratique a pour vocation de vous accompagner en tant que jeunes internes dans la complexité de l'organisation de votre carrière associant études et activité professionnelle. Il existe une multitude de choix de carrière offertes par les études pharmaceutiques, ce guide les rassemble afin de vous donner les informations dont vous avez besoin.

Cette année encore a été l'occasion de changements dans votre parcours universitaire et hospitalier notamment avec :

- la réforme du troisième cycle,
- la fin de la PACES et du numerus clausus prévu pour 2020.

Des évolutions professionnelles attendues avec le nouveau rôle de l'officine dans le suivi du parcours de soin (prévention, dépistage etc.).

Autant de nouveautés qui auront un impact direct sur vos études et sur votre exercice professionnel futur.

Beaucoup de questions se bousculent dans la tête, mais lesquelles se poser ? Pour cela il faut y voir clair dans l'organisation et s'y retrouver dans ces grandes administrations que sont le CHU, l'hôpital et l'université.

Le but de ce guide est de vous simplifier l'accès à l'information afin de vous faire bénéficier de l'expérience des anciens pour ne pas tomber dans les mêmes embûches. Vous pourrez ainsi profiter de leurs retours d'expériences, vous adresser aux bons interlocuteurs et connaître les bonnes démarches à suivre pour atteindre vos objectifs professionnels.

Comme pour les années précédentes, ce guide vous apporte les informations indispensables pour prendre les décisions qui conditionneront votre devenir professionnel :

- Un point exhaustif sur le parcours universitaire et hospitalier de l'interne ainsi que l'identité de vos interlocuteurs.
- Un exposé clair sur le déroulement de vos stages hospitaliers au CHU, en inter-CHU ou à l'étranger, sur vos droits ou votre statut au sein de l'hôpital.
- Des informations concrètes sur votre protection sociale et vos bulletins de salaire.
- Des conseils pratiques sur les remplacements, la carrière hospitalière ou en secteur privé.

Groupe Pasteur Mutualité est heureux d'être toujours à vos côtés et de vous accompagner en tant que futurs pharmaciens ou biologistes médicaux que vous êtes appelés à devenir.

Je remercie personnellement la FNSIP-BM, par l'intermédiaire de ses Présidents et Vice-présidents, pour la richesse de ce partenariat, dont le présent guide est un très bel exemple. Nous avons été très heureux d'y contribuer dans le cadre d'un partenariat porteur et efficace.

Cher(e) ami(e), souhaitant que ce guide contribue au lancement de belles carrières, je vous adresse mes plus sincères vœux de réussite.

Docteur Michel Cazaugade
Président de Groupe Pasteur Mutualité



Pour partager dès aujourd'hui la santé de demain

Le nouveau site d'information M-Soigner.com s'adresse principalement aux médecins mais aussi à tous les professionnels de santé pour qui la santé est plus qu'un métier, à tous ceux qui aiment soigner passionnément.

EDITÉ PAR GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ



Le mot du Doyen

Excellente idée que ce guide de l'interne de la Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale (FNSIP-BM) ! Les sources d'informations sont nombreuses, mais parfois hétérogènes ou fragmentées. Grâce à l'engagement constant des bureaux successifs de la FNSIP-BM, ce guide national a été conçu et progressivement enrichi pour accompagner au mieux l'étudiant de 3^{ème} cycle spécialisé tout au long de son internat et pour répondre aux nombreuses questions qu'il se pose avant, à l'entrée ou au cours de son cursus.

Le DES est un diplôme délivré par les universités. Leurs réformes successives visent à adapter en permanence la formation aux conditions d'exercice qui elles-mêmes évoluent considérablement (en biologie médicale et en PUI) et donc à assurer au mieux l'insertion professionnelle de ses diplômés.

La réforme DES de Biologie médicale mise en place en 2017 dans le cadre de la réforme du 3^{ème} cycle des études médicales a permis de revisiter en profondeur la formation, avec un renforcement des connaissances et des compétences. Elle permettra aux internes de Biologie médicale d'être mieux préparés aux enjeux de la biologie médicale, et plus généralement de la médecine et de la pharmacie de demain, qui sera de plus en plus personnalisée, préventive, prédictive, participative, pertinente et prouvée. Espérons que 2019 voit enfin aboutir la réforme des autres DES.

Sachez profiter au maximum de votre internat et de ses nombreuses possibilités, notamment de formation à/par la recherche. Soyez curieux, pro-actifs, responsables et acteurs de votre formation. Elle vous permettra de compléter savoir, savoir-faire et savoir-être qui constitueront le socle de vos compétences et qui vous permettront de vous épanouir pleinement dans votre future vie professionnelle.

J'adresse à tous des vœux de pleine réussite aux internes et remercie vivement la FNSIP-BM pour la qualité de la 9^{ème} édition de ce guide de l'interne, et, plus généralement, pour la qualité des échanges entre FNSIP-BM et Conférence des Doyens.

Pr Bernard MULLER

*Doyen de la Faculté de Pharmacie de l'Université de Bordeaux
Président de la Conférence Nationale des Doyens des Facultés de Pharmacie*



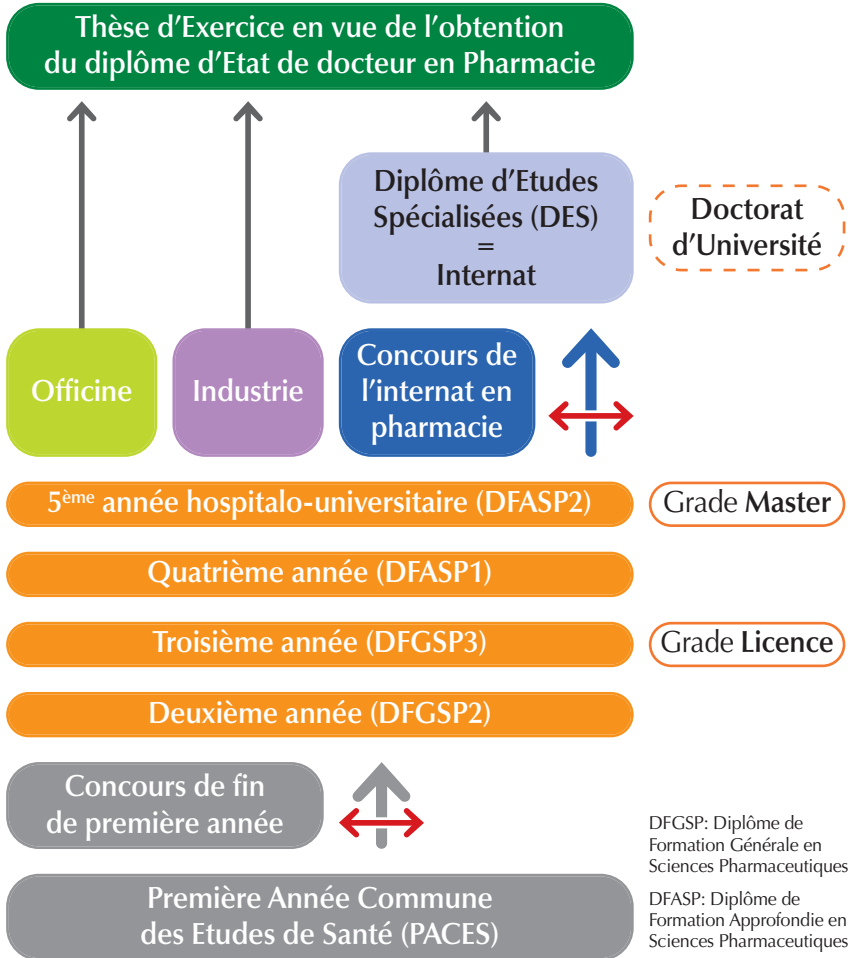
Conférence des **Doyens**
des **Facultés de Pharmacies** de France

<http://www.conférence-doyens-pharmacie.fr/>

<http://twitter.com/doyenspharma>

I. LES ÉTUDES PHARMACEUTIQUES

1 LE SCHÉMA DES ÉTUDES



(Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie)

2 LE CONCOURS DE L'INTERNAT EN PHARMACIE

Il a lieu en décembre de chaque année. Il existe la possibilité de concourir 2 fois à partir de la 4^{ème} année validée, **et un étudiant classé en rang utile lors de sa première « chance », qui choisit de repasser le concours, perd automatiquement le bénéfice de son classement précédent. La prise de fonctions s'effectue toujours en novembre de l'année suivante.**

2.1. Programme :

- 3 épreuves :
 - QCM (1h30, 120 points).
 - Exercices (2h, 200 points).
 - Dossiers thérapeutiques et biologiques (3h, 300 points).
- Programme :
 - Formation commune de base.
 - Valeurs biologiques.
- **Section 1** : Sciences mathématiques, physiques et chimiques.
- **Section 2** : Sciences de la vie.
- **Section 3** : Sciences de la santé publique et de l'environnement.
- **Section 4** : Éléments de séméiologie et de pathologie. Biologie appliquée à la clinique.
- **Section 5** : Sciences du médicament.

A l'issue des délibérations, les étudiants classés en rang utile choisissent leur filière, leur interrégion et dans un deuxième temps leur premier terrain de stage, en fonction du classement. Il est à noter que depuis le décret 2012-172 du 3 février 2012 relatif au troisième cycle des études pharmaceutiques, les internes sont également affectés à un CHU de rattachement, qui peut être différent du CHU d'affectation. En pratique, l'interne n'a pas obligation d'effectuer des semestres au sein de son CHU de rattachement (qui gère durant toute la durée de son internat le dossier administratif de l'interne), comme précisé dans la circulaire interministérielle n°DGOS/RH1/DGESIPA/MFS/2013/ 230 du 5 juin 2013.

2.2. La répartition géographique :

- Ile-de-France • Nord-Est • Nord-Ouest • Ouest
- Rhône-Alpes-Auvergne • Sud • Sud-Ouest

(Arrêté du 27 mars 2012 portant détermination des interrégions d'internat de pharmacie)

- Auvergne-Rhône-Alpes • Bourgogne-Franche-Comté • Bretagne
- Centre - Val de Loire • Grand-Est • Hauts-de-France • Ile-de-France
- Nouvelle-Aquitaine • Occitanie • Pays de la Loire • Provence-Alpes-Côte-d'Azur - Corse

(Arrêté du 18 septembre 2017 portant détermination des régions et subdivisions du troisième cycle des études de médecine et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale)

II. LES ACTEURS DE LA FORMATION

1 L'UNIVERSITÉ ET L'UFR DE PHARMACIE :

Chaque interne est rattaché à une université. Il faut noter que l'université de rattachement peut être différente de celle où l'étudiant a réalisé son cursus lors de sa formation initiale, et différente de celle où il réalise ses stages hospitaliers. Arriver dans une nouvelle université peut être déroutant, mais il ne faut pas hésiter à se renseigner lors de son inscription. En

effet, les universités offrent de nombreuses activités culturelles ou sportives et recensent généralement de multiples associations.

Une fois l'inscription universitaire réalisée, il faut penser à l'inscription pédagogique à l'UFR de pharmacie. Si, souvent, cette dernière est automatique, ce n'est pas le cas partout. **Il ne faut pourtant pas l'oublier car elle est primordiale.**

Il est possible de s'inscrire et de suivre des formations complémentaires telles que des diplômes universitaires (DU) ou inter-universitaires (DIU) ainsi que des masters (M1, M2). Il faudra, dans ce cas, prévoir une autre inscription universitaire dans l'UFR proposant cette formation.

2

LES ÉTABLISSEMENTS FORMATEURS

2.1. Les territoires de santé :

L'établissement de formation incontournable est, bien entendu, le Centre Hospitalier Universitaire (CHU). Depuis la loi **n° 2009-879 du 21 juillet 2009** dite Hôpital Patient Santé Territoire (HPST), les régions sont organisées en territoires de santé. Le découpage de ces régions dépend de l'offre de soins et des Agences Régionales de Santé (ARS).

Le premier territoire comprend le CHU, les autres territoires de santé peuvent comporter des centres hospitaliers disposant pour la plupart d'agrément pour effectuer des stages d'internat.

N'hésitez pas à vous renseigner directement auprès de votre ARS ou de votre structure locale représentant les internes afin de connaître au mieux le découpage de votre région.

2.2. Les établissements spécialisés :

Outre le CHU, les territoires de santé englobent également de nombreux établissements de santé publics ou privés, pouvant devenir selon les conventions et les agréments, des alternatives particulièrement enrichissantes comme terrain de stages. Les centres de lutte contre le cancer, les centres de recherche, les ARS, les UFR, les agences, le ministère, les industries, s'ils sont agréés, peuvent également accueillir des internes.

III. LE PARCOURS DE L'INTERNE

1

LES INTERLOCUTEURS

(Vous trouverez les coordonnées spécifiques de vos interlocuteurs dans chaque ville en annexe 2) ;

FNSIP-BM (Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie)

Adresse postale : 79, Rue Périer 92120 MONTROUGE

Site : www.fnsipbm.fr - Twitter : @fnsip - Facebook : fnsip

1.1. L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) :

L'inscription auprès d'une Unité de Formation et de Recherche (UFR) est **obligatoire**.

L'interne relève de l'UFR pour :

- son inscription universitaire,
- sa formation théorique,
- le suivi du cursus,
- les stages hors subdivision (dits « interCHU »),
- la validation des stages,
- le mémoire de fin d'internat (dit « mémoire de DES »),
- la thèse d'Exercice pouvant être validée par le mémoire de DES
- la délivrance du diplôme.

N'hésitez pas à vous renseigner lors de votre inscription, directement sur le site internet de l'UFR ou auprès de la structure locale représentant les internes en pharmacie.

1.2. L'Agence Régionale de Santé (ARS) :

L'interne relève de l'ARS pour :

- l'organisation des choix de poste ou le choix des postes lui-même,
- les affectations,
- le suivi des maquettes en collaboration avec l'UFR de Pharmacie,
- l'attribution des années recherches,
- le droit au remord,*
- les semestres en disponibilité,
- les stages inter-CHU.

** Le droit au remords est la possibilité de changer définitivement de discipline. Ce droit ne peut être exercé qu'une seule fois à condition que le changement ait lieu avant la fin du 4^{ème} semestre d'internat, dans la subdivision d'affectation d'origine. Il ne peut alors s'inscrire qu'à un diplôme d'études spécialisées auquel son rang de classement au concours de l'internat lui aurait permis d'accéder lors de son choix initial.*

L'ARS doit être informée des « **situations particulières** » telles que les congés de maternité, les mises en disponibilité, les demandes de stages industriels, les interCHU...

N'hésitez pas à vous renseigner avant l'organisation des choix, ou directement via la structure locale représentant les internes en pharmacie.

1.3. Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) :

Le CHU procède aux **nominations des internes de tous les établissements de la région**. Il gère les mises en **disponibilité** et le **suivi des dossiers** (congés, relevés de stages...).

Votre interlocuteur est le Bureau des Affaires Médicales, n'hésitez pas à le contacter soit directement, soit via la structure locale représentant les internes en pharmacie.

1.4. Le Centre Hospitalier (CH) :

Lorsque l'interne est affecté dans un Centre Hospitalier qui n'est pas le CHU, le CH assure tous **les actes de gestion** : paye, gardes, demandes de congés...

1.5. Les coordonnateurs :

Chaque DES est placé dans l'interrégion sous la responsabilité d'un coordonnateur, désigné pour 3 ans renouvelable une fois, et chargé de coordonner l'organisation des enseignements théoriques et pratiques. Le coordonnateur interrégional est relayé dans chaque subdivision par un coordonnateur régional. Ce dernier ne possède cependant plus de caractère officiel depuis le décret n°2012-257 du 22 février 2012 relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle des études spécialisées pharmaceutiques et de biologie médicale.

Il intervient pour :

- la validation des stages,
- la validation de l'internat,
- les demandes de stages interrégionaux et inter-CHU,
- les problèmes de validation de stage.

1.6. Les représentants des internes :

Chaque ville, où une UFR de pharmacie est présente, possède une **structure locale représentant les internes en pharmacie**. Ces structures locales adhèrent toutes à la **FNSIP-BM** (Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale) représentant l'ensemble des internes en sciences pharmaceutiques et en biologie médicale.

Si vous avez des questions sur le déroulement de l'internat dans une ville (accueil, cursus mais aussi sur le côté évènementiel), les coordonnées de chaque association sont référencées dans l'annexe 2 du présent guide ainsi que sur le site de la FNSIP-BM : <http://www.fnsipbm.fr>.

2

LE CHOIX DE LA SPECIALITÉ

2.1. Le Diplôme d'Études Spécialisées (DES) :

Pendant son internat, l'interne reçoit une formation théorique et pratique permettant d'obtenir un DES. Cette inscription est organisée au sein d'une interrégion, ou subdivision pour le nouveau DES de Biologie Médicale, dans le cadre d'une régulation des flux de spécialités.

2.1.1. Organisation :

Le DES comprend :

- une **formation pratique** qui s'effectue dans des services agréés. Les stages sont semestriels.
- une **formation théorique** assurée par l'UFR et le CHU.

La durée, le contenu des enseignements théoriques et la nature des stages pratiques de chaque DES constituent la maquette. Cette dernière est fixée par arrêté du ministère de l'Éducation Nationale.

Son respect est obligatoire et conditionne l'obtention du DES.

2.1.2. Conditions d'inscription

Un candidat reçu au concours d'internat en pharmacie ne peut être nommé interne que s'il a validé complètement son année hospitalo-universitaire. L'interne a le choix entre différentes spécialités. Le nombre de postes offerts dans ces spécialités est fixé chaque année par le Ministère des Solidarités et de la Santé.

Notez que vos représentants nationaux participent aux réunions du ministère fixant les postes offerts, en se fondant sur les besoins, les capacités de formation, le nombre d'internes déjà inscrits dans cette filière et enfin sur ceux ayant demandé et obtenu un droit aux remords.

2.1.3. Validation

Pour les DES de Pharmacie Hospitalière et Innovation Pharmaceutique et Recherche, et les étudiants du DES de Biologie Médicale ancien régime, le DES est validé définitivement par le directeur de l'UFR de rattachement pour les internes ayant :

- effectué la durée totale d'internat ;
- satisfait au contrôle des connaissances théoriques ;
- accompli et validé la formation pratique dans le respect de la maquette,
- soutenu, à partir du cinquième semestre d'internat, un mémoire pouvant tenir lieu de thèse d'exercice.

(Article 17 du Décret n° 2012-172 du 3 février 2012 relatif au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques)

Pour le nouveau DES de Biologie Médicale, c'est-à-dire pour les internes débutant à partir de novembre 2017, le DES est validé définitivement par le directeur de l'UFR de rattachement pour les internes ayant :

- validé l'ensemble de la formation hors stage et du mémoire
- validé tous les stages prévus dans la maquette du diplôme postulé
- soutenu une thèse d'exercice avant la fin de la troisième année du DES
- validé les trois phases de formation.

(Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine)

2.2. Les formations complémentaires :

Il existe de nombreuses formations complémentaires pouvant donner lieu pour certaines à un diplôme universitaire.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre université, mais également partout en France. N'oubliez pas de vérifier les dates et la durée (en accord avec le service hospitalier), le programme (en accord avec votre maquette), et bien sûr, le prix (frais d'inscription, mais également transport et hébergement le cas échéant).

Ces formations permettent d'acquérir des points pour le concours national de Praticien Hospitalier (CNPH).

3

LES STAGES PRATIQUES

3.1. L'agrément des services :

(Décret n° 2012-257 du 22 février 2012 relatif à la commission d'interrégion du troisième cycle des études spécialisées pharmaceutiques et de biologie médicale).

(Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine)

Un stage agréé est arrêté par le directeur général de l'agence régionale de santé pilote de l'interrégion, ou subdivision pour le nouveau DES de Biologie Médicale, après avis du directeur de l'unité de formation et de recherche présidant la commission d'interrégion, ou subdivision pour le nouveau DES de Biologie Médicale, statuant en formation en vue de l'agrément.

Les agréments sont donnés, sauf exception, pour 5 ans.

Le service demandeur d'agrément répond à une enquête détaillée et établit un projet pédagogique fidèle aux objectifs de la maquette du DES.

Le questionnaire d'évaluation complété par l'interne à la fin de chaque stage est un élément important de cette procédure d'agrément (dans la mesure où cette procédure est en vigueur, ce qui n'est pas le cas partout).

Il est remis en cause :

- lors d'un changement de structure ou de responsable,
- sur demande du coordonnateur interrégional, ou local pour le nouveau DES de Biologie Médicale,
- sur demande du directeur de l'UFR
- sur demande motivée des représentants des internes.

3.2. L'inadéquation / répartition des stages :

Pour les **services agréés**, selon l'interrégion ou la subdivision pour le nouveau DES de Biologie Médicale, **l'ouverture des stages** tient compte :

- du pré-choix des internes,
 - du nombre et de la spécialisation des internes participant à la répartition.
- A noté que depuis février 2015 l'Arrêté du 20 février 2015 fixant un taux d'inadéquation pour les choix de postes semestriels des internes de médecine, d'odontologie et de pharmacie permet la mise en place d'une inadéquation minimale de 107% pour l'ouverture de stages aux internes,
- des besoins de formation (respect des maquettes),
 - des besoins de fonctionnement des CHU et des CH,
 - du nombre de stages financés dans chacun des CHU et des CH,
 - du type d'agrément des terrains de stage.

3.3. Le choix des stages :

Le calendrier des répartitions est affiché à l'ARS (chaque ARS dispose de son site Internet - voir annexe 3), à l'UFR et dans les établissements, au moins deux mois avant le choix. Le choix a lieu entre la mi-septembre et la mi-octobre pour le semestre d'hiver (débutant le 2 novembre), entre la mi-mars et la mi-avril pour le semestre d'été (débutant le 2 mai). Il a lieu par ancienneté de semestres validés. À ancienneté égale, le choix s'effectue selon le rang de classement au concours de l'internat.

Les internes qui effectuent une année recherche ou une disponibilité

indiquent les périodes pendant lesquelles ils ne participeront pas au choix des stages.

3.4. La validation des stages :

Le stage est validé par le directeur de l'UFR. La validation est subordonnée :

- à la durée effective du stage : **4 mois minimum** (incluant les congés annuels et formations)
- à l'avis du chef du service dans lequel a été affecté l'interne,
- à l'avis du coordonnateur.

4

LA MOBILITÉ

La mobilité est recommandée aux internes pour ses nombreux avantages : acquérir des compétences nouvelles, approfondir une technique, mener un travail de recherche, **établir des collaborations** inter-CHU voire internationales. Si une mobilité interrégionale ou internationale est loin d'être impossible, c'est une démarche qui peut s'avérer longue et parfois semée de quelques embûches.

4.1. DES de Pharmacie hospitalière, Innovation Pharmaceutique et Recherche, et ancien DES de Biologie Médicale

L'interne étant affecté dans une interrégion, la mobilité au sein de cette même interrégion ne pose aucun problème administratif.

Il convient de préciser qu'il existe 2 moyens d'effectuer une mobilité, qui ont chacun leurs avantages et leurs inconvénients :

- Stage hors-subdivision (appelé également inter-CHU)
- Mise en disponibilité

4.1.1. Stage hors subdivision (inter-CHU)

Le stage inter-CHU est un stage effectué dans le cadre de l'internat. Il permet d'effectuer un semestre en dehors de son inter-région d'affectation, que ce soit en France ou à l'étranger.

Lorsque vous effectuez un stage hors-subdivision vous êtes rémunérés par la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins) via votre CHU d'origine, suivant la grille salariale habituelle des internes, plus ou moins une majoration de salaire par l'établissement d'accueil local (au cas par cas).

La commission inter-CHU regarde seulement les dossiers sortants (hors TOM) et les dossiers entrants au CHU.

4.1.1.1. Stage en France

Les inter-CHU ne peuvent s'effectuer qu'après avoir validé 2 semestres dans son interrégion d'origine et seulement 3 stages peuvent être effectués de cette manière⁽¹⁾.

Il est préférable d'anticiper cette mobilité de 6 à 12 mois avant la prise de poste, car la démarche pour pouvoir effectuer un stage inter-CHU peut être longue. En effet, vous devrez tout d'abord constituer un dossier de demande de stage hors subdivision comprenant⁽²⁾ :

- Une lettre de demande

- Un projet de stage
- Un CV
- L'avis du coordonnateur interrégional et du coordonnateur local d'origine
- L'avis du coordonnateur local de destination
- L'avis du responsable du stage ainsi que du directeur de l'établissement/ organisme d'accueil
- L'avis du doyen de la faculté d'origine
- L'avis du doyen de la faculté de destination

Ce dossier est ensuite examiné en « commission inter-CHU » composée de représentants du CHU, de l'ARS et des internes, au niveau de l'interrégion d'origine et de l'interrégion d'accueil. Ces commissions examinent et valident (ou refusent) les demandes de stages entrantes et sortantes, au moins 4 mois avant le début du semestre. Une fois validé par chacune des commissions, le dossier doit être envoyé aux ARS des villes d'origine et de destination ainsi qu'à la direction du CHU d'origine.

Pour plus d'infos sur les particularités de chaque interrégion et sur les dates limites de dépôt de dossiers, n'hésitez pas à contacter les associations locales (d'origines et de destinations) et/ou la FNSIP-M.

(1) Article 17 de l'arrêté du 4 février 2011 relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales. (2) Article 18 de l'arrêté du 4 février 2011 relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales.

4.1.1.2. Stages dans les DROM/COM :

Ces stages sont réalisés dans le cadre inter-CHU mais possèdent quelques particularités. Il convient dans un premier temps de distinguer les postes en Pacifique Sud de ceux des Antilles, Guyanne, Océan Indien.

Les stages dans le Pacifique Sud dépendent de l'ARS Aquitaine (Bordeaux), qui a une commission « DROM/COM » spécifique. Il faut donc constituer un dossier identique à celui des stages inter-CHU classiques, à adresser à la commission inter-CHU de la région d'origine et à la commission « DROM/COM » de Bordeaux (en plus de la commission inter-CHU de la région d'origine). L'accord de chacune des 2 commissions est nécessaire.

Les autorisations ne sont données par la commission DROM/COM que pour un semestre. Pour toute demande de renouvellement, un nouveau dossier devra être constitué.

Les stages dans le reste des DROM/COM sont demandés par un dossier d'Inter-CHU classique à déposer à la fois à la commission de la région d'origine et à celle d'accueil comme les inter-CHU réalisés en métropole.

4.1.1.3. Stages à l'étranger/ Stages humanitaires

Un interne peut demander à effectuer un à deux stages consécutifs à l'étranger, le cas échéant dans le cadre de missions humanitaires et dans la limite des stages qu'il peut effectuer hors interrégion.

L'interne doit avoir préalablement validé au moins deux semestres. La durée maximum du stage à l'étranger est de deux semestres.

Certaines universités peuvent avoir des accords spécifiques d'échanges avec des pays ou des hôpitaux étrangers.

Le dossier à constituer est identique à celui prévu pour les stages hors interrégion⁽³⁾ (sauf pour l'avis des coordonnateurs et doyens de l'interrégion d'accueil, évidemment). Il est soumis à l'accord de la commission interCHU de l'interrégion d'origine uniquement.

Pendant ces stages, l'interne sera placé dans une position particulière durant laquelle il ne bénéficiera plus :

- de ses indemnités liées aux gardes et astreintes,
- de sa prime de responsabilité (pour les étudiants de 4^{ème} et de 5^{ème} année),
- des indemnités pour sa participation, en dehors des obligations de service, à des enseignements et aux jurys de concours, à l'enseignement et à la formation des personnels des établissements hospitaliers,
- du remboursement de ses frais de déplacements temporaires (Art R.6153-27 et R.6153-10).

En cas de refus du CHU, si l'interne a déjà validé 2 semestres, il est possible de demander une mise en disponibilité - voir 4.2 (Art R.6153-26 du CSP) (cf 4.2). L'interne devra négocier la rémunération avec l'hôpital de destination et n'aura plus de lien salarié avec l'hôpital d'origine.

(3) Article 11 de l'arrêté du 23 avril 2012 portant organisation du troisième cycle.

4.1.2. La mise en disponibilité

En cas de problème pour constituer son dossier, de délais trop courts ou de validation de maquette, un stage à l'étranger peut être effectué sur un semestre de disponibilité. Une simple demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle, à adresser au moins 2 mois avant la date de prise de fonction, est suffisante (cf. section « disponibilité » de ce guide).

Ce type de mobilité permet de partir dans le pays que l'on souhaite, le temps que l'on veut et dans n'importe quel domaine. Le principal inconvénient est que ce stage ne sera pas validé en tant que semestre d'internat et qu'il ne sera pas financé (à moins de trouver un financement par la structure d'accueil).

	Inter-CHU	Disponibilité
Deadline de dépôt des dossiers	Au moins 4 mois avant (parfois plus selon les interrégions)	Au moins 2 mois avant.
Financement	Assuré par la DGOS via le CHU d'origine	Aucun
Intégration dans la maquette	Validation d'un semestre d'internat	Pas de validation de semestre (décale l'internat)
Procédure d'obtention	Dossier à monter et faire examiner par les commissions inter-CHU des régions d'origines et d'accueil	Simple demande de mise en disponibilité

4.2. Nouveau DES de Biologie Médicale

L'étudiant de troisième cycle est affecté dans une subdivision. Cependant, il existe plusieurs moyens d'effectuer une mobilité:

- Stages hors subdivision dans la région
- Stages hors région
- Stages dans les collectivités d'outre-mer
- Stages à l'étranger
- Autres stages particuliers
- Mise en disponibilité

4.2.1. Stages hors subdivision dans la région

L'étudiant a la possibilité de réaliser deux stages, dans une autre subdivision de la région dont relève sa subdivision d'affectation, au cours des deux premières phases du DES.

4.2.2. Stages hors région

L'étudiant a la possibilité de réaliser deux stages dans une région différente de celle dont relève sa subdivision d'affectation, au cours de la phase d'approfondissement
Dérogation à la région Centre-Val de Loire : l'étudiant a la possibilité de réaliser quatre stages dans une région différente de celle dont relève sa subdivision d'affectation, au cours des deux premières phases de formation du troisième cycle.

Pour réaliser un stage dans une région différente de celle dont relève sa subdivision d'affectation, l'étudiant adresse un dossier de demande de stage, quatre mois avant le début du stage concerné, pour accord, au directeur de l'unité de formation.

Le dossier de demande de stage comporte :

- une lettre de demande comprenant le projet de stage
- l'avis de la commission locale de la spécialité dans laquelle l'étudiant est inscrit
- l'avis du responsable médical du lieu de stage agréé ainsi que celui du directeur de l'établissement hospitalier ou de l'organisme d'accueil.

4.2.3. Stages dans les collectivités d'outre-mer

L'étudiant peut demander à réaliser un ou deux stages consécutifs dans une collectivité d'outre-mer. Ces stages sont comptabilisés au titre des stages qu'il peut accomplir dans une région différente de celle dont relève sa subdivision d'affectation.

4.2.4. Stages à l'étranger

L'étudiant a la possibilité de réaliser un ou deux stages consécutifs à l'étranger. Ces stages sont comptabilisés au titre des stages qu'il peut accomplir dans une région différente de celle dont relève sa subdivision d'affectation.

4.2.5. Autres stages particuliers

L'étudiant a la possibilité de réaliser un stage dans le cadre des activités de volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité dans la limite du nombre de stages qu'il peut accomplir dans une région différente.

La constitution, la transmission et l'instruction du dossier de demande de stage respectent les mêmes règles que celles du stage hors région.

4.2.6. Mise en disponibilité : cf. paragraphe 4.1.2

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter les vice-présidents en charge de l'international aux adresses suivantes: vp-international-bio@fnsip.fr et vp-international-pharma@fnsip.fr

4.3. Préparer son voyage

Après avoir obtenu votre autorisation d'inter-CHU ou de mise en disponibilité, il conviendra de bien préparer son voyage, quel que soit le type de mobilité :

4.3.1. Votre protection sociale en cas de stage à l'étranger :

Attention à votre protection sociale (assurance maladie et maintien du revenu en cas d'arrêt de travail) : dans tous les cas, vous perdez votre protection sociale complémentaire de l'hôpital.

• Couverture santé et prévoyance :

3 questions essentielles à se poser :

- Pendant le stage, quel statut aurez-vous ?
- Comment seront pris en charge vos soins de santé, d'éventuels arrêts de travail, congé de maternité ou accident du travail ?
- Quelles démarches effectuer pour s'assurer une bonne couverture face à ces risques ?

Votre protection sociale sera en effet différente :

- Selon que vous êtes externe ou interne, bénévole ou salarié, ou en disponibilité ;
- Selon le pays dans lequel vous effectuez votre stage ;
- Selon votre nationalité.

Si vous avez le statut de « détaché » de votre CHU :

Pour vos frais médicaux, si vous allez :

- Dans un pays de l'Espace Économique Européen (EEE), vous continuerez à bénéficier de votre régime de protection sociale français grâce à la carte européenne valable un an.
- Dans un pays hors EEE ayant signé une convention avec la France, vous aurez le choix entre le régime local ou le régime d'assurance maladie français.
- Dans un pays hors EEE sans convention avec la France, vous devrez vous affilier au régime local et à la CFE (Caisse des Français à l'Étranger).

Pour vos arrêts de travail :

- Vos indemnités journalières seront prises en charge sur la base et dans la limite des taux et montants français.

Si vous partez dans le cadre d'une année de disponibilité :

- Cette double cotisation est obligatoire si vous êtes en disponibilité pour l'arrêt de travail comme pour les frais médicaux : vous devez alors vous affilier au régime local et au CFE et voir avec votre employeur local pour vos arrêts de travail.

4.3.2. Démarches à effectuer :

- Si vous allez dans un pays européen ou en Suisse, munissez-vous de votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM), à demander au moins 15 jours avant votre départ (Attention : il faut se connecter à son compte européen pour la demander, donc penser à créer votre compte avant, le temps de recevoir les codes d'accès).

La carte est valable 1 an.

- Si vous allez dans un pays tiers (hors EEE) renseignez-vous sur l'obligation ou non, de vous affilier au régime local de protection sociale et sur l'existence éventuelle d'une convention bilatérale ou consultez les sites Internet que nous vous conseillons ci-après.

À vérifier avant de partir :

- L'état sanitaire du pays d'accueil.
- Les délais d'accès aux soins publics qui peuvent être très longs : au Royaume Uni, en Italie, en Espagne...

 **Dans certains pays hors EEE et sans convention avec la France, cette prise en charge peut nécessiter une double affiliation : au régime local + à la CFE, ce qui suppose une double cotisation.**

- Si vous allez au Québec, renseignez-vous sur les accords spécifiques prévus pour les étudiants. Consultez le site de la Sécurité Sociale, www.Ameli.fr.
- Sachez que les COM, collectivités d'outre-mer, sont assimilées aux pays hors EEE pour tout ce qui concerne le régime applicable.

4.3.3. La Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) :

L'assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) est **indispensable** à l'étranger car vous serez perdu face au système judiciaire local et face aux démarches à accomplir en cas de recherche de votre responsabilité.

L'accord national signé par la FNSIP-BM avec le Groupe Pasteur Mutualité prévoit la possibilité d'étendre votre garantie responsabilité civile dans le monde entier, sur déclaration spécifique de votre part, pour participer à des missions humanitaires à titre bénévole (exclusivement), pour des séjours allant jusqu'à quatre mois.

Cette extension ne s'applique pas aux conséquences d'actes médicaux ou de soins effectués aux Etats-Unis et au Canada, que ces actes soient réalisés par l'assuré lui-même ou sous sa direction.



Si vous partez aux USA, Canada, Japon, Australie, ou Nouvelle-Zélande, les coûts des soins de santé et d'hospitalisation sont extrêmement élevés et nécessitent la souscription d'une assurance spécialisée indispensable pour ces frais exceptionnels et un rapatriement éventuel.

Renseignez-vous auprès de vos référents FNSIP-BM.

Sites Internet conseillés :

- www.diplomatie.gouv.fr : le site des Affaires Étrangères.
- www.ameli.fr : le site de l'Assurance Maladie.
- www.cfe.fr : le site de la Caisse des Français de l'Étranger.
- www.cleiss.fr : Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale. Pour obtenir des informations précises sur les Conventions Internationales de Sécurité Sociale et sur les législations étrangères, il faut contacter cet organisme.

Tél. : 01 45 26 33 41 - Fax : 01 49 95 06 50.

5

LA RECHERCHE DURANT L'INTERNAT

5.1. La formation à la recherche, le master et la thèse d'Université :

Il est possible durant l'internat d'avoir une activité de recherche, notamment dans un cadre institutionnel, comprenant la réalisation d'un parcours master et doctoral. De nombreux internes réalisent ainsi durant l'internat un master, débutent et poursuivent une thèse d'université. Le master comporte un master 1 (M1) et un master 2 (M2). Le diplôme de master donne accès à l'inscription à une école doctorale en vue de la préparation d'une thèse d'Université de 3^{ème} cycle. Le M1 peut être réalisé entre la 2^{ème} et la 5^{ème} année des études pharmaceutiques, ou pendant l'internat.

Chaque unité d'enseignement (UE) de master comporte un certain nombre de crédits dits « ECTS » (European Credit Transfert and accumulation System). Pour acquérir le M1 et pouvoir candidater en M2, il faut en obtenir 60.

Le M2 est l'équivalent des anciens DEA (Diplôme d'Etudes Approfondies) et DESS (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées), puisqu'on ne différencie plus aujourd'hui les M2 recherche des M2 professionnels.

Il se réalise sur un an et comporte :

- un enseignement théorique,
- un stage pratique de 6 mois dans un laboratoire d'accueil,
- un mémoire.

Il impose, la plupart du temps, une mise en disponibilité d'un an (renouvelable une fois).

La validation du M2 donne la possibilité de s'inscrire en 3^{ème} cycle et de préparer une thèse de sciences de 3^{ème} cycle.



**GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ**

APPEL

à candidature

Prix Groupe Pasteur Mutualité

GPM Pharmaciens



Les Prix de thèse de Groupe Pasteur Mutualité et GPM Pharmaciens en partenariat avec la FNSIP-BM ont pour objectif de distinguer des travaux issus des DES Pharmacie, Biologie Médicale et Innovation Pharmaceutique et Recherche.

Rendez vous sur www.gpm.fr à compter du 15 avril pour candidater, date limite d'envoi des dossiers le 30 juin.

Règlement disponible sur www.gpm.fr

 @gpm_fr

**EN PARTENARIAT
AVEC LA**

 **FNSIP·BM**

5.2. La disponibilité pour recherche :

Cette position, **autorisée après 6 mois de fonctions effectives**, permet de mener un projet d'étude et de recherche pendant une durée d'un an renouvelable une fois (deux fois en cas de thèse d'université).

C'est le directeur général du centre hospitalier régional de rattachement de l'interne qui accorde ou non la disponibilité en cas de poursuite d'étude ou de recherche présentant un intérêt général.

En théorie, la demande auprès de l'établissement d'affectation doit être déposée 2 mois avant le début du semestre mais il est vivement conseillé de prévenir l'ARS et l'association locale le plus tôt possible.

Au terme de la disponibilité, la réintégration dans son centre hospitalier régional de rattachement, dépend de la limite des postes disponibles.

Pendant cette période, l'interne peut effectuer des gardes dans un établissement public de santé, après accord du directeur de cet établissement et sous la responsabilité du chef de service ou du responsable de la structure (*Art R.6153-26 du CSP*).

5.3. Les financements :

La recherche de financement demande une longue préparation qui nécessite de constituer de nombreux dossiers exhaustifs, mais elle est souvent rentable.

En premier lieu, **il faut anticiper sa recherche de financement une année avant la mise en disponibilité** pour faire un M2.

Les organismes qui subventionnent les internes ont des délais de soumission courts et à respecter impérativement. **Les dates limites de soumission varient du 15 février au 15 juin** pour une prise de disponibilité en novembre de la même année.

Le financement de cette disponibilité peut être obtenu par le biais :

- de « **L'année recherche** », dont le nombre de postes est fixé chaque année au plan national. Elle est proposée aux internes pour réaliser un master, débiter ou poursuivre une thèse de sciences de 3^{ème} cycle ou un diplôme équivalent dans un laboratoire français agréé ou à l'étranger. Elle s'effectue entre le 1^{er} novembre de l'année de la demande et le 31 octobre de l'année suivante. L'allocation perçue est égale à la moyenne d'une rémunération d'interne de 2^{ème} et 3^{ème} année (**cf. annexe 1**). **Le CHU de rattachement assure la rémunération de l'étudiant. Il est remboursé par l'État au vu des justificatifs nécessaires** (*Art R6153-11*).

Peuvent postuler à cette bourse, tous les internes ayant effectué au moins un semestre. **Cette année ne peut être réalisée que si un contrat a été conclu entre l'étudiant concerné, le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant et le Directeur du CHU de rattachement** (*Art R6153-11*).

Pour plus d'informations, se référer à l'arrêté du 4 octobre 2006 (modifié le 8 juillet 2010 et définissant les modalités d'organisation de l'année-recherche durant le troisième cycle des études de médecine, d'odontologie et de pharmacie), texte disponible sur le site de la FNSIP-BM.

- **des CHU** : pour soutenir les projets de recherche clinique et d'innovation des CHU, les délégations à la recherche clinique et aux innovations (DRCI) de chaque CHU annoncent régulièrement desancements d'appels d'offres pour financer les équipes de recherche (achat de matériel, financement d'un attaché de recherche clinique ou d'un étudiant en M2).

- Les AOL (Appel d'Offre Local) sont lancés en général une fois par an et peuvent être spécifiques « Jeunes Chercheurs ». N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre tuteur au sein de votre laboratoire de recherche ou à contacter le service chargé de la recherche clinique.

- L'année médaille est la possibilité de faire deux semestres supplémentaires à la fin de l'internat. Elle permet, en général, de poursuivre des travaux débutés pendant l'internat ou de faire une thèse d'université. La rémunération est équivalente à un interne en dernier semestre. L'obtention de l'année médaille se fait sur concours : rédaction d'un projet de 40 à 80 pages à soutenir à l'oral, une épreuve écrite d'analyse d'articles, également en fonction des titres et travaux (diplômes, publications, enseignement...). Cette disposition n'est cependant pas présente dans tous les CHU.

- **Via les fondations médicales généralistes :**

- Fondations pour la recherche médicale : la Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) soutient des projets réalisés par des internes ou anciens internes pour une durée d'un an non renouvelable (dans le cadre du M2). Le financement peut avoir lieu sous forme d'une subvention via l'organisme gestionnaire du laboratoire d'accueil. Le dossier doit être déposé par le directeur du laboratoire d'accueil.

Pour en savoir plus : <http://www.frm.org>
(rubrique espace chercheurs / programme Espoirs de la recherche)

L'Académie Nationale de Médecine propose plusieurs bourses de 3^{ème} cycle auxquelles les internes en pharmacie peuvent postuler. ATTENTION : Renseignez-vous pour savoir s'il y aura une bourse pour l'année universitaire 2018-2019 car il n'y en a pas toutes les années.

Amgen propose également des PARIS « Prix Amgen pour la recherche & l'Innovation ». Les appels d'offres sont thématiques.

Un site web généraliste recense également tous les appels d'offres pour l'année en cours : attention les bourses vont de la musique aux sciences littéraires en passant par les maladies respiratoires... Néanmoins on peut trouver quelques informations intéressantes.

Pour en savoir plus : <http://www.iedu.asso.fr/index.php>
(Onglet « bourses »)

- Financement également possible via le laboratoire d'accueil lui-même : chaque laboratoire de recherche qui accueille un étudiant préparant un diplôme universitaire (M2 dans notre cas) a l'obligation de signer une convention de stage avec celui-ci. Une convention type figure dans le guide des stages des étudiants à l'adresse suivante : <http://www.etudiant.gouv.fr>

Enfin, pour vous aider, le site du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche consacre une partie sur le cursus du Doctorat d'Université : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20185/le-doctorat.html>

 **Quel que soit le mode de financement, la disponibilité pour recherche n'est pas prise en compte pour la validation du DES.**

6 REMPLACEMENTS

Pendant la durée d'un stage, les internes ne peuvent pas effectuer de remplacements dans l'entité où ils sont accueillis (*Art R.6153-6 du CSP*).

6.1. Les remplacements en officine

Les pharmaciens travaillant à l'hôpital ne peuvent pas remplacer un pharmacien d'officine (*Art R.5124-32 du CSP*).

6.2. Remplacements en industrie, en laboratoire de biologie médicale et en établissement de santé ou médico-social :

6.2.1. Industrie pharmaceutique :

Il faut être diplômé pour travailler dans ce secteur, le recrutement de pharmaciens responsables ou délégués intérimaires en vue du remplacement des titulaires du poste devant être prévu par l'entreprise, conformément au Code de la Santé Publique. Les internes en pharmacie peuvent postuler pour des semestres en établissement industriel.

6.2.2. Laboratoire de biologie médicale :

Depuis la parution de la loi n°2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale, l'ordonnance du 13 janvier 2010 est ratifiée et modifiée pour permettre aux biologistes médicaux et internes en Biologie Médicale issus des UFR de Pharmacie et de Médecine de réaliser des remplacements en laboratoire de biologie médicale.

Cette disposition est applicable depuis la parution du décret d'application n°2014-606 du 6 juin 2014. En effet, ce n'est que par ce décret qu'un biologiste médical peut (enfin) se faire remplacer (auparavant, ce n'était pas légal).

Pour pouvoir remplacer, un interne en Biologie Médicale doit fournir :

1. Une attestation de validation de 5 semestres de l'internat en biologie médicale délivrée par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche. Cette attestation est valable 1 an.

2. Un certificat de remplacement, lui aussi valable 1 an, délivré par le Président du Conseil Central de la Section G de l'Ordre des Pharmaciens. Le formulaire de demande de certificat ainsi que les pièces justificatives sont disponibles sur le site de l'ordre des pharmaciens (rubrique « Le pharmacien » > « Secteur d'activité » > « biologie médicale »)
3. S'assurer que le laboratoire dans lequel nous effectuons un remplacement nous couvre en termes de Responsabilité Civile Professionnelle. Dans tous les cas, une extension de votre RCP auprès de Groupe Pasteur Mutualité (tout adhérent à la FNSIP-BM bénéficie d'une RCP auprès de Groupe Pasteur Mutualité) doit être faite afin qu'elle vous couvre pendant vos remplacements.

6.2.3. Etablissement de santé ou médico-social :

Le décret n°2017-883 du 9 mai 2017 (JORF du 10/05/2017) modifiant le décret n° 2015-9 du 7 janvier 2015 relatif aux conditions d'exercice et de remplacement au sein des pharmacies à usage intérieur permet aux internes du DES de Pharmacie de remplacer des pharmaciens gérants et non gérants.

1. Pour remplacer, il faut :

- avoir validé le deuxième cycle (3^e et 4^e et 5^e année) de pharmacie en France
- avoir validé 5 semestres et les 4 agréments de la maquette de pharmacie
- obtenir le certificat de remplacement délivré par l'Ordre National des Pharmaciens (valable 1 an)

Pour la demande de certificat de remplacement, il faut contacter webh@ordre.pharmacien.fr avec les pièces suivantes :

- La lettre de demande de certificat (le mail de demande fait l'affaire)
- L'attestation de l'UFR d'inscription en 3^e cycle, de validation de 5 semestres et des 4 agréments de la maquette
- Une photocopie (recto-verso) de la carte d'identité
- L'attestation de l'UFR d'origine, de validation des deux premiers cycles des études de pharmacie en France

2. Modalités de remplacement :

Dans le cadre du remplacement d'un pharmacien **gérant** de PUI, il y a des limitations :

- Maximum 4 mois par an
- Maximum un mois consécutif
- Etablissement d'une convention d'assistance entre la PUI où l'interne remplace, et une autre PUI dont la gérance est assurée par un pharmacien, pendant la durée du remplacement de l'interne (note : à l'heure où nous écrivons ces lignes, la trame type de convention d'assistance est en cours de rédaction. Dès que celle-ci sera disponible, vous la trouverez sur notre site internet).

Dans le cadre du remplacement de pharmacien non-gérant, il n'y a aucune limitation de durée.

Un interne peut remplacer :

- Pendant une disponibilité
- Pendant un congé sans solde (à négocier individuellement)

Un interne ne peut pas remplacer :

- Pendant un congé annuel
- Pendant un repos de garde
- Pendant une récupération de garde de week-end
- Pendant un congé de formation
- Pendant une année recherche
- Dans l'établissement où il réalise son stage d'interne (Article R6153-6 du Code de la Santé Publique)

3. Autres informations

Remplacer nécessite d'établir une responsabilité civile professionnelle (RCP) adaptée aux remplacements. Notre partenaire GPM propose ce type de prestation, gratuite pour les internes.

N'hésitez pas à négocier votre salaire de remplaçant.

IV. LES FONCTIONS DE L'INTERNE

L'interne est un praticien en formation spécialisée. Il consacre la totalité de son temps à ses activités de professionnel de santé et à sa formation. Il assure des fonctions par délégation et sous la responsabilité du praticien dont il relève (*Chapitre III du Code de la Santé Publique*)

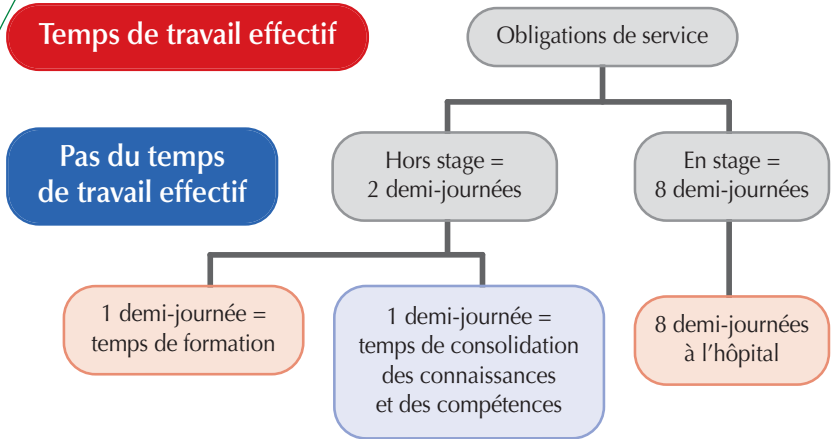
1 LES OBLIGATIONS

1.1. Les obligations de service :

Les obligations hebdomadaires sont de :

- 8 demi-journées en stage d'exercice effectif de fonctions dans la structure d'accueil, sans que la durée de travail puisse excéder 48 heures par période de 7 jours en moyenne sur 3 mois
- Et de 2 demi-journées hors stage :
 - 1 demi-journée de temps de formation sous la responsabilité du coordonnateur de DES (décomptée comme obligation de service et temps de travail effectif)
 - 1 demi-journée de temps personnel de consolidation de ses connaissances et de ses compétences que l'interne utilise de manière autonome (décomptée comme obligation de service mais pas comme du temps de travail)

- Les gardes de nuit comptent pour 2 demi-journées de temps de travail.



- Un tableau de service prévisionnel nominatif devra être mis en place par le responsable de structure en relation avec le coordonnateur de DES. Il établit le temps de travail de l'interne sur 3 mois et est arrêté avant le 20 de chaque mois pour le mois suivant.
- Il comporte :
 - les demi-journées en stage et les demi-journées hors stage (formation et consolidation en les distinguant)
 - les gardes et astreintes, les repos de sécurité
 - les congés et les absences
- Un relevé trimestriel des obligations de service réalisées est établi sur la base du tableau de service nominatif prévisionnel et des éventuelles modifications intervenues postérieurement à son établissement.
- Lorsque le temps de travail effectif est dépassé il doit être récupéré par l'interne.

(Décret n°2015-225 du 26 février 2015 relatif au temps de travail des internes)

(Arrêté du 30 juin 2015 relatif aux modalités d'élaboration et de transmission des tableaux de services dédiés au temps de travail des internes)

L'interne est soumis au règlement intérieur des établissements dans lesquels il exerce son activité.

1.2. Le service de gardes et astreintes :

L'interne participe obligatoirement au service de gardes et astreintes. Le service de garde normal est d'une garde de nuit par semaine et d'un dimanche ou jour férié par mois. L'indemnité des gardes effectuées au-delà du service normal est majorée. Le travail effectué le week-end au titre de la continuité des soins est rémunéré.

Les gardes sont intégrées aux 11 demi-journées hebdomadaires de service.

A l'issue de chaque garde de nuit, l'interne est en position de repos de sécurité (minimum 11 heures), constitué par une interruption totale de l'activité hospitalière, ambulatoire et universitaire.

Une circulaire du ministère de la Santé du 10 septembre 2012 exige des agences régionales de santé qu'elles s'assurent que le temps de travail des internes est conforme à ces obligations légales.

A compter du 3^{ème} mois de grossesse, les femmes enceintes peuvent être dispensées des gardes de nuit. Les missions de l'interne en garde s'effectuent sous la supervision, les conseils et la responsabilité du praticien de permanence qui reste joignable pendant toute la durée de la garde.

La mise en place d'une ligne de garde n'est possible que si 5 internes au moins figurent au tableau, à défaut un tableau mixte interne - sénior doit être mis en place.

Toute proposition de création d'une nouvelle ligne de garde ou de modification d'une ligne de garde existante est présentée à la commission médicale d'établissement (CME) par la commission de l'organisation et de la permanence des soins (à laquelle participent des représentants des internes).

2 LES DROITS

L'interne est affilié

- Pour les prestations d'assurance maladie : au régime général de la sécurité sociale ;
- Pour l'indemnisation de l'arrêt de travail (temporaire ou invalidité) : au régime général de la sécurité sociale complété par l'hôpital, conformément aux dispositions prévues par le code de la santé publique.

Cette indemnisation reste, en tout état de cause, incomplète et ne prend notamment pas en compte les indemnités variables comme les gardes et astreintes. Contactez la FNSIP-BM ou Groupe Pasteur Mutualité pour les garantir à un prix « étudiant » ;

- Pour la retraite et le décès, en tant qu'agent non titulaire de l'état, vous bénéficiez d'un régime spécifique complémentaire au régime vieillesse de base, l'IRCANTEC.

Si vous exercez ensuite, en tant qu'indépendant (ou salarié), n'oubliez pas ces périodes cotisées pendant l'internat, qui seront précieuses pour vos calculs de durée d'activité et celui des pensions ! **De façon générale, conservez toutes vos feuilles de paie, même celles des « jobs » d'été en tant qu'étudiant !**

Les cotisations payées par l'interne « part ouvrière » ou par l'employeur « part patronale » sont prélevées directement sur le salaire.

Voir le détail dans l'explication du bulletin de salaire dans la partie « Rémunération ».

2.1. Congés :

Ils sont gérés par l'établissement d'affectation.

Congés annuels : 30 jours ouvrables, le samedi étant décompté comme jour ouvrable.

Chaque congé annuel doit faire l'objet d'une demande d'autorisation signée par le chef de service et transmise à la Direction de l'établissement.

Pris en une seule fois, le congé ne peut excéder 24 jours ouvrables.

Les jours de congés annuels doivent être pris entre le 2 novembre et le 31 octobre de l'année n+1. Durant ce congé l'interne perçoit ses émoluments forfaitaires mensuels, éventuellement son indemnité représentative et dans le cas des internes de 4^{ème} et 5^{ème} année leur prime de responsabilité (Art R.6153-12 du CSP).

Congé de maternité : durée des congés maternité en fonction du nombre de fœtus :

	Avant accouchement	Après accouchement	Total maximum
Grossesse simple	6 semaines	10 semaines	16 semaines
Jumeaux	12 semaines	22 semaines	34 semaines
Triplés et plus	24 semaines	22 semaines	46 semaines

La rémunération est maintenue pendant ce congé y compris la prime de responsabilité prévue à compter de la quatrième année.

Congé d'adoption : 10 semaines.

Congé de paternité : 11 jours consécutifs et non fractionnables.

Congé de présence parentale : 310 jours maximum sur 36 mois, non rémunéré.

Congé d'éducation : à temps plein, trois ans maximum pour un enfant jusqu'à l'âge de 3 ans ou un an maximum pour un enfant âgé de 3 à 16 ans, non rémunéré.

Congé de solidarité familiale : 3 mois maximum, renouvelable une fois.

S'adresse à l'interne dont un proche souffre d'une pathologie mettant en jeu le pronostic vital. Il ne peut exercer aucune autre activité durant ce congé non rémunéré. Pris en compte pour l'ancienneté, l'interne retrouve son statut et sa rémunération à son retour.

Congés maladie : trois types de congé sont définis, le congé de maladie ordinaire, le congé longue durée et le congé longue maladie.

L'interne perçoit alors :

Congé de maladie ordinaire :

9 mois indemnisables par l'hôpital (*Art R.6153-14 du CSP*)

Les 3 premiers mois d'arrêt	100 % de ses émoluments forfaitaires mensuels + prime de responsabilité pour les 4 ^{ème} et 5 ^{ème} année hors toute autre indemnité (dont les gardes et astreintes).
6 mois suivants	50 % de ses émoluments forfaitaires mensuels hors toute autre indemnité.
après 9 mois d'arrêt	Congé sans rémunération de 15 mois maximum. Au-delà, l'interne est sorti des effectifs de l'hôpital s'il n'est pas reconnu en congé de longue durée ou de longue maladie. Il reste indemnisé par la Sécurité Sociale sous forme d'indemnités journalières ou de rente d'invalidité.

Congé maladie de longue durée : l'interne a droit à 36 mois d'indemnisation maximum par l'hôpital (*Art R.6153-15 du CSP*)

18 premiers mois	2/3 des émoluments forfaitaires mensuels + prime de responsabilité pour les 4 ^{ème} et 5 ^{ème} année hors toute autre indemnité (dont les gardes et astreintes).
18 mois suivants	La moitié des émoluments forfaitaires mensuels.

Au-delà de ces indemnisations, la Sécurité Sociale verse une indemnité journalière à hauteur de 50% des émoluments de base plafonnés ou, au terme de 3 ans d'arrêt de travail, une rente d'invalidité.

Congé de longue maladie : l'interne a droit à 36 mois maximum d'indemnisation par l'hôpital (*Art R.6153-16 du CSP*)

12 premiers mois	2/3 des émoluments forfaitaires mensuels + prime de responsabilité pour 4 ^{ème} et 5 ^{ème} année.
24 mois suivants	La moitié des émoluments forfaitaires mensuels.

Au-delà de ces indemnisations, la Sécurité Sociale verse une indemnité journalière à hauteur de 50% des émoluments de base plafonnés ou, au terme de 3 ans d'arrêt de travail, une rente d'invalidité.

L'interne qui a obtenu un congé de longue maladie ne peut bénéficier d'un autre congé de même nature que s'il a repris ses activités pendant 1 an au moins (*Art R.6153-16 du CSP*).

Temps partiel thérapeutique :

(*Art R.6153-18-1 du décret n°2010-1187 du 8 octobre 2010*)

L'interne qui remplit des conditions de service effectif supérieures à 4 mois de temps plein, peut être autorisé à effectuer un temps partiel thérapeutique après :

- Un congé de longue maladie ou de longue durée pour une période de 3 mois renouvelable dans la limite de 1 an par affection ayant

ouvert un droit à un congé de longue maladie ou de longue durée.

- Un congé pour accident de service ou maladie contractée dans l'exercice de ses fonctions pour une période maximum de 6 mois renouvelable une fois.

Les internes autorisés à travailler à temps partiel pour raison thérapeutique perçoivent la totalité de leurs émoluments forfaitaires, de leur prime de responsabilité s'ils sont en 4^{ème} ou 5^{ème} année ainsi que le cas échéant des indemnités compensatrices en nature. Ils peuvent, à leur demande, être dispensés d'effectuer des gardes et astreintes après avis du médecin du travail.

2.2. Position de « surnombre » :

2.2.1. Les surnombres

L'interne prévoyant une absence ne lui permettant pas d'effectuer la durée minimale de 4 mois de stage peut demander à être affecté en surnombre. Pour en bénéficier, un justificatif (médical en cas de grossesse par exemple) et un vœu d'affectation doivent être transmis à l'ARS. Prenez contact avec l'ARS responsable de votre interrégion pour connaître les dates limites de demande en surnombre.

Un stage en surnombre pourra être validant et dans ce cas, la validation du stage est soumise aux dispositions de l'article R. 6153-20 du code de la santé publique (c'est-à-dire validation de 4 mois de stage incluant congés annuels et maladie) au regard du décret n° 2012-172 du 3 février 2012 relatif au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques.

Depuis la parution du décret n°2016-1008 le 21 juillet 2016, il est possible de demander un surnombre en cas d'impossibilité de valider un semestre, pour des situations qui ne sont pas comprises dans les mises en disponibilité. Cette demande doit être dûment justifiée et nécessite l'autorisation préalable de l'ARS et du doyen de l'UFR de rattachement.

2.2.2. Situation particulière chez la femme enceinte et la personne présentant un handicap

Suite à la parution du Décret n°2016-1008 du 21 juillet 2016, quelques grands points se dégagent :

- la prise en compte, dans le rang d'ancienneté pour les choix de stages, des surnombres non validant effectués dans le cadre d'une grossesse ou d'un congés maladie de longue durée (les internes concernés continueront d'effectuer leur choix dans leur promotion d'origine, mais effectueront un « 9^{ème} semestre » à la fin) ;
- un accompagnement particulier des internes en situation de handicap au niveau de la faculté, un aménagement de leurs conditions de travail en stage et la possibilité de demander un surnombre ;

- Lors des choix, l'interne en situation de grossesse, handicap ou avec un congé maladie de longue durée peut choisir un surnombre. Ils sont de deux types : validant (4 mois de stages minimum sont effectués) ou non validant (si les 4 mois minimum ne sont pas effectués).

Dans le cas d'un surnombre validant, l'interne choisit un poste proposé au choix, disponible selon son rang de classement habituel. Dans le cas d'un surnombre non validant il peut choisir n'importe quel poste proposé aux choix. Dans les 2 cas, il choisit en dernier (ceci afin de lui laisser la possibilité de choisir un poste déjà pourvu, pour ne pas se retrouver seul sur le poste).

- La prolongation de la durée maximale de l'internat, pour les internes concernés, d'une durée équivalente à l'année de recherche, aux congés maternité et à la thèse doctorale ;

2.3. Autorisations d'absences rémunérées :

- mariage ou conclusion d'un PACS : 5 jours ouvrables (attention, ces congés ne sont pas cumulables en cas de PACS et de mariage),
- naissance ou adoption : 3 jours ouvrables,
- décès ou maladie grave du conjoint, partenaire, père, mère ou enfant : 3 jours ouvrables.

2.4. Disponibilité :


La disponibilité peut être accordée, pour une durée de 6 mois à 1 an. Vous n'avez alors temporairement plus de lien salarié avec l'hôpital. La durée maximale cumulée de mise en disponibilité possible au cours de l'internat est de 2 ans.

Les fonctions exercées par un interne en disponibilité ne peuvent donner, sauf exception, lieu à validation de stage. Le CHU de rattachement gère les demandes de disponibilité. Pour être recevable, la demande doit être impérativement transmise à l'ARS selon une date fixée qui doit être précisée au moment du recueil des vœux. Prenez contact avec votre ARS pour définir les modalités qui s'appliquent dans votre interrégion.

MOTIF	PIÈCES À FOURNIR
Convenances personnelles (ancienneté minimum : 1 an)	- Demande écrite - Accord écrit du coordonnateur de DES
Études ou recherches présentant un intérêt général (ancienneté minimum : 6 mois)	- Demande écrite - Accord écrit du coordonnateur de DES
Stage de formation ou de perfectionnement en France ou à l'étranger (ancienneté minimum : 6 mois)	- Demande écrite - Accord écrit du coordonnateur de DES
Maladie grave du conjoint ou d'un enfant	- Demande écrite - Certificat médical établi par médecin assermenté - Copie du livret de famille

2.5. Droit syndical et droit de grève :

Le droit syndical est reconnu aux internes. En l'absence de précision sur les autorisations spéciales d'absence accordées aux représentants syndicaux des internes, l'article 13 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique est le texte régissant les absences syndicales des représentants des internes. Il prévoit, au cours d'une année, 10 jours maximum d'absences syndicales dans le cas de participation aux congrès des syndicats nationaux, des fédérations et des confédérations des syndicats. Cette limite est portée à 20 jours par an lorsque le représentant syndical est appelé à participer aux congrès syndicaux internationaux ou aux réunions des organismes directeurs des organisations syndicales internationales, des syndicats nationaux, des confédérations, des fédérations, des unions régionales et des unions départementales de syndicats.

 **Les absences syndicales ne sont pas considérées comme des congés. Elles ne peuvent pas être décomptées pour calculer le nombre de jours effectifs de stage contrairement aux congés annuels.**

Le droit de grève est un droit constitutionnel. Les internes sont tenus de déposer, localement, un préavis de grève 5 jours francs avant le début de la grève. Un préavis national dispense du dépôt d'un préavis local.

3

LA RÉMUNÉRATION

Lorsque l'interne est affecté dans un CHU ou un établissement public, c'est l'établissement d'accueil effectif qui prend en charge la rémunération. Lorsque le stage se déroule dans un établissement privé conventionné avec le CHU, c'est le CHU qui prend en charge le salaire de l'interne et se fait rembourser par la suite par l'établissement privé (Art. R6153-9 CSP). La rémunération est publiée chaque année au Journal Officiel. Elle est composée :

- des émoluments de base publiés au Journal Officiel dont le montant varie suivant l'ancienneté. Voir en annexe l'échelle des rémunérations.

Et selon le cas :

- des indemnités de logement et nourriture,
- du supplément familial,
- des indemnités liées au service de gardes et d'astreintes,
- de l'indemnité de sujétion,
- de la prime de responsabilité.

Émoluments fixés par arrêté ministériel.
En cas d'arrêt de travail, vous n'êtes indemnisé que sur la base de ces montants* (100% puis 50%) hors gardes et astreintes !

C. Paie	Libellé	Nb ou Taux
005	Traitement Base Médical	
611	Astreinte Opér. de Base	10,00
612	Demi-Astreinte Opér.	1,00
613	1er Déplacement (Médecin)	2,00
676	1/2 Pér. addit N Di JP	1,00

Interne de spécialité, de pharmacie, d'odontologie 3^{ème} année - Non logé, non nourri

Fac similé d'un extrait de feuille de Paie PH

Intitulé	Taux annuels bruts	Taux mensuels bruts	Cotisations	Taux mensuels nets
Traitement de base	25 500,55	2 125,05		
Majoration logement	334,32	27,86		
Majoration nourriture	670,29	55,86		
Total brut		2 208,77		
Sécurité sociale mal.		2 208,77	0,75%	16,56
Cot. vieil. déplafonnée	①	2 208,77	0,35%	7,73
Sécurité sociale vieil.		2 208,77	6,90%	152,41
Ircantec	②	1 416,70	2,72%	38,53
CSG		2 170,12	7,50%	162,76
RDS	③	2 170,12	0,50%	10,85
Cont. solidarité		1 984,96	1,00%	19,85
TOTAL NET				1 800,08

Charges sociales :
± 18% du brut

Supplément familial
1 enfant : 2,29 |
2 enfants : 73,04 |
3 enfants : 181,56 |
Par enfant en plus : 129,31 |

Indemnité pour gardes 119,02 | (taux au 01/07/2010)
Indemnité pour garde supplémentaire au-delà du service normal 130,02 | (taux au 01/07/2010)

Jamais indemnisées en cas d'arrêt de travail

Intégrées dans le « Total brut » et soumises aux charges sociales

- ① Régimes de base Maladie et Vieillesse ② Régime vieillesse complémentaire ③ Contributions sociales

Source : EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique Fichier permanent des personnels médicaux)

A noter : Le montant annuel brut de la prime de responsabilité pour les internes de 4^{ème} année s'élève à 2038,27 c par an.

Interne de spécialité et interne de médecine générale 5^{ème} année - Non logé, non nourri

Intitulé	Taux annuels bruts	Taux mensuels bruts	Cotisations	Taux mensuels nets
Traitement de base	25 500,55	2 125,05		
Majoration logement	334,32	27,86		
Majoration nourriture	670,29	55,86		
Prime de responsabilité		169,86		
Total brut		2 378,63		
Sécurité sociale mal.		2 378,63	0,75%	17,84
Cot. vieil. déplafonnée		2 378,63	0,35%	8,33
Sécurité sociale vieil.		2 378,63	6,90%	164,13
Ircantec		1 585,75	2,72%	43,13
CSG		2 337,00	7,50%	175,27
RDS		2 337,00	0,50%	11,68
Cont. solidarité		2 287,60	1,00%	22,88
TOTAL NET				1935,37

Supplément familial
1 enfant : 2,29 | 3 enfants : 181,56 |
2 enfants : 73,04 | Par enfant en plus : 129,31 |

Indemnité pour gardes 119,02 | (taux au 01/07/2010)
Indemnité pour garde supplémentaire au-delà du service normal 130,02 | (taux au 01/07/2010)
Prime de responsabilité interne de 5^{ème} année : 335 | (taux au 01/07/2010)

Source : EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique Fichier permanent des personnels médicaux)

Interne en année de recherche

Intitulé	Taux annuels bruts	Taux mensuels bruts	Cotisations	Taux mensuels nets
Rémunération	24 182,74	2 015,23		
Sécurité sociale mal.		2 015,23	0,75%	15,11
Cot. vieil. déplafonnée		2 015,23	0,35%	7,05
Sécurité sociale vieil.		2 015,23	6,90%	139,06
Ircantec		1 343,49	2,72%	36,54
CSG		1 979,96	7,50%	148,50
RDS		1 979,96	0,50%	9,90
Cont. solidarité		1 809,70	1,00%	18,10
TOTAL NET				1 640,97

Supplément familial

1 enfant : 2,29 | 3 enfants : 181,56 |
2 enfants : 73,04 | Par enfant en plus : 129,31 |

Indemnité pour gardes

119,02 | (taux au 01/07/2010)
Indemnité pour garde supplémentaire au-delà du service normal 130,02 | (taux au 01/07/2010)
* Avec charges patronales

Source : EHESP (Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique Fichier permanent des personnels médicaux)

Les internes de 1^{ère} et 2^{ème} année perçoivent une indemnité de sujétion. À partir de la 4^{ème} année les internes bénéficient d'une prime de responsabilité (Article R6153-10 Code de la santé publique).

4 LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'INTERNE

4.1. La responsabilité civile :

La faute technique : dans le cadre de l'activité de soins salariée hospitalière de l'interne, l'établissement prend à sa charge, par l'intermédiaire de son assurance, les conséquences financières des actes fautifs qui ont été réalisés à l'encontre de patients, hormis les cas rarissimes où la faute est dite « détachable du service public » pour les hospitaliers, ou « personnelle » pour les salariés du privé. Il s'agit des fautes d'une particulière gravité constituée par un manquement volontaire et inexcusable (vol, coups et blessures, décès d'un patient suite au non déplacement d'un pharmacien en astreinte, malgré de nombreux appels etc...).

La faute déontologique : défaut d'information, défaut de recueil du consentement du patient à l'acte médical, violation du secret professionnel, prise de risques disproportionnée en l'absence de nécessité médicale... Ces fautes peuvent être source de responsabilité civile et ordinaire entraînant sanctions financières et / ou disciplinaires dont l'interdiction d'exercer.

Le cadre juridique permettant de couvrir l'interne en cas de mise en cause de sa responsabilité civile médicale dans le cadre d'une faute détachable du service ou « personnelle » est l'assurance personnelle de responsabilité civile médicale professionnelle (RCP).

4.2. La responsabilité pénale :

Elle est strictement personnelle.

Les types d'infraction pouvant mettre en cause un pharmacien sont : l'homicide involontaire, l'atteinte involontaire à l'intégrité d'autrui (causée par imprudence, inattention, négligence ou manquement à

une obligation de sécurité ou de prudence imposée par la loi ou le règlement), la mise en danger d'autrui, la non-assistance à personne en péril, la violation du secret professionnel...).

Les assurances ne couvrent pas les sanctions, conséquences de la responsabilité pénale (peine de prison, amendes...). En revanche, une assurance protection juridique peut intervenir dans la prise en charge des frais engagés à l'occasion d'une mise en cause pénale.

Dans les actions contentieuses, le rôle du dossier médical est considérable : il peut certes représenter pour le plaignant le moyen d'obtenir réparation lorsque ses droits ne sont pas respectés mais c'est aussi, pour le professionnel, un moyen de prouver l'absence de faute et de préserver la qualité de la communication avec le patient. Dans le cadre de l'accord FNSIP-BM avec Groupe Pasteur Mutualité, votre responsabilité civile en tant qu'interne est assurée gratuitement, y compris pendant vos remplacements.

Groupe Pasteur Mutualité prend à sa charge la totalité de la cotisation. S'y ajoutent une protection juridique vie professionnelle et le versement d'un capital invalidité reconversion à partir de 15 000€ si, pour des raisons de santé, vous êtes obligé d'envisager une reconversion professionnelle. Adressez-vous à votre association ou syndicat local (voir Annexe 2).

V. CURSUS DE L'INTERNE

Il faut être classé en rang utile au concours de l'internat en pharmacie pour pouvoir s'inscrire à un DES (Diplôme d'Etudes Spécialisées). Le diplôme est délivré à la fin des 4 années de troisième cycle. Le cursus de 4 ans se divise en 2 niveaux (ou 3 phases pour le nouveau DES de Biologie Médicale) dont la durée varie suivant le DES choisi. Il existe 3 DES différents :

- **un DES PHARMACIE** avec :

- **Option PH-PR** (*Pharmacie Hospitalière - Pratique et Recherche*), cette option mène à des carrières hospitalières ou hospitalo-universitaires : formation polyvalente et complète dans toutes les disciplines majeures de la pharmacie hospitalière.
- **Option PIBM** (*Pharmacie Industrielle et BioMédicale*), cette option mène fréquemment à des carrières en milieu industriel mais ouvre également à des carrières au sein des agences sanitaires, en laboratoire de recherche, voire en milieu hospitalier. Cette option permet à l'interne d'acquérir une culture et une connaissance pratique des produits de santé au cours des stages hospitaliers mais également de développer une vision globale du système de santé, en ayant la possibilité de réaliser des semestres en établissement industriel (un au minimum) ou en agence principalement.

- **un DES IPR** - Innovation Pharmaceutique et Recherche menant à des carrières dans la recherche publique (recherche universitaire, hospitalo-universitaire, instituts de recherche type CNRS, agences sanitaires type InVS, ANSM) ou privée (recherche et développement dans l'industrie pharmaceutique, des biomatériaux, des bioréactifs).
- **un DES BM** - Biologie Médicale menant à des carrières de biologiste médical privées (laboratoire de biologie médicale polyvalent ou spécialisé, industrie de l'analyse et du bioréactif) ou en milieu hospitalo-universitaire (CHU), général (CHG) ou dans l'enseignement. Le DES de biologie médicale est le seul qui soit accessible aux filières médicales ou pharmaceutiques

Déroulement général du cursus / Maquette :

Le troisième cycle se décompose en 8 stages de 6 mois. Quel que soit le niveau ou la phase, ces semestres doivent être effectués dans des services agréés pour ce DES et l'activité doit être en rapport avec le cursus prévu par l'interne.

Maquette : Vous devez élaborer un projet professionnel sous la conduite d'un tuteur agréé par le coordonnateur avant la fin du niveau 1 de l'internat (au cours de la première ou de la 2^{ème} année selon le DES), ou avant la fin de la phase socle pour le nouveau DES de Biologie Médicale.

La maquette doit être approuvée par le conseil de l'UFR de pharmacie où l'étudiant prend ses inscriptions annuelles. Tuteur, coordonnateur, directeur d'hôpital et interne conviennent ensuite, par engagement écrit, des conditions de déroulement du cursus de l'interne. Seul le projet pédagogique et professionnel de l'interne est pris en compte. Le tuteur doit veiller avec les responsables du stage hospitalier à la compatibilité des fonctions hospitalières et de la formation théorique suivie (il est possible de demander des aménagements spéciaux du temps de travail à cet effet).

Avec le nouveau DES de Biologie Médicale, plusieurs outils de suivi de la formation de l'étudiant sont apparus :

- le contrat de formation, qui est un outil d'évaluation progressive de l'étudiant, conclu à l'issue de la phase socle. Il est établi entre l'interne, le directeur de son UFR d'inscription et le coordonnateur local de spécialité. Le contrat mentionne le projet professionnel de l'étudiant, les objectifs pédagogiques de la formation à suivre. Il précise les formations spécialisées transversales et options et/ou le parcours recherche que l'étudiant souhaite suivre au cours de sa formation. Il comprend le sujet de thèse. Le contrat de formation fait l'objet d'une actualisation régulière, au regard de la progression dans la formation ou de l'évolution du projet professionnel de l'étudiant.
- le portfolio, rempli par l'étudiant, permet le suivi de la construction des connaissances et des compétences en vue de la validation de la

formation de l'étudiant. Il comporte les travaux significatifs et les pièces justifiant du parcours de formation de l'étudiant. Il constitue un outil permettant de déterminer si l'étudiant répond aux exigences pédagogiques de chacune des phases. Il comprend entre autres un carnet de stage contenant notamment les fiches d'évaluation de stage.

Changement de pré-choix : le DES de Pharmacie Hospitalière prévoit un choix entre deux options. Si l'interne n'est pas satisfait de son premier choix, il peut demander un changement de pré-choix. Accordé à titre exceptionnel avant la 4^{ème} année, durant le 6^{ème} semestre, ce changement de pré-choix se distingue du « droit au remords » concernant l'affectation de l'internat (cf. III-1-1-2 Parcours de l'interne ARS). Il est indépendant du classement au concours et nécessite, en pratique, une validation du changement de maquette lors de la commission pédagogique.

1 DES de Pharmacie (DES PHARMACIE)

L'obtention du DES de Pharmacie est obligatoire pour exercer en PUI depuis le 1^{er} juin 2017. Cette exclusivité d'exercice est encadrée par le Décret n°2017-883 du 9 mai 2017 (JORF du 10/05/2017) modifiant le Décret n° 2015-9 du 7 janvier 2015 relatif aux conditions d'exercice et de remplacement au sein des pharmacies à usage intérieur.

Seront autorisés à travailler en PUI les titulaires des DES suivants :

- DES de pharmacie hospitalière et des collectivités,
- DES de pharmacie industrielle et biomédicale,
- DES de pharmacie.

Il est néanmoins bon de noter qu'il existe certaines dérogations pour les non anciens internes :

- nécessité de justifier d'une durée d'exercice équivalente à au moins deux années de travail à temps pleins en PUI au 01/06/2017
- entre le 01/06/2017 et le 01/06/2025 : possibilité de reprise d'une activité en PUI selon les mêmes conditions

Enfin c'est au 1^{er} juin 2025 que l'exclusivité d'exercice pour les titulaires des DES sera totale.

Le décret permet donc la libération des postes dans le public et surtout le privé ainsi que la possibilité de remplacer des pharmaciens de PUI, gérants ou non gérants.

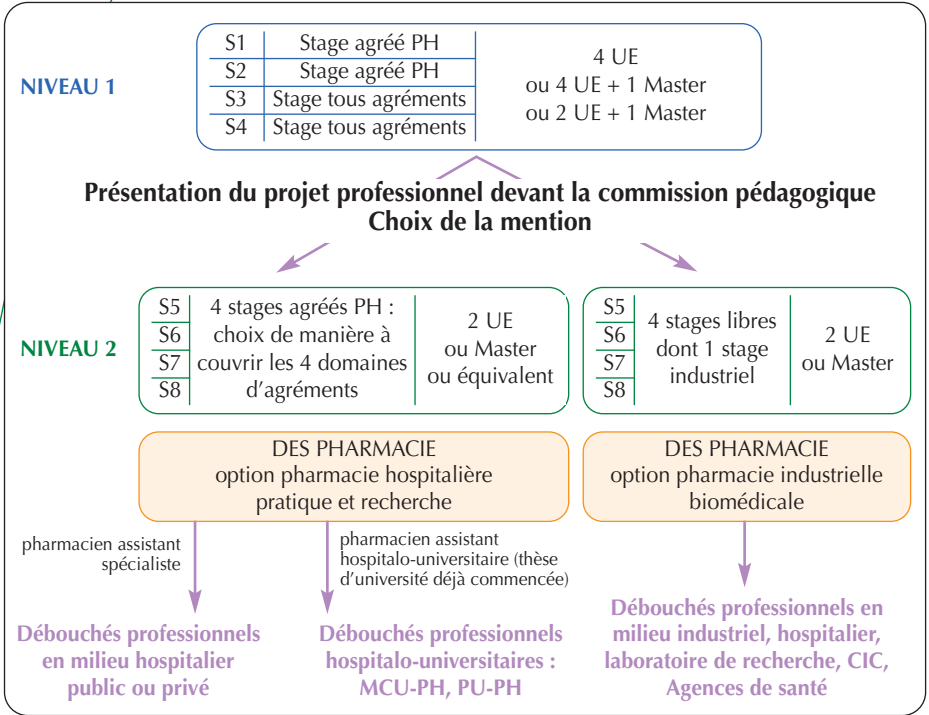
2 options pour ce DES :

- **Option Pharmacie Hospitalière - Pratique et Recherche (PH-PR),**
- **Option Pharmacie Industrielle et Biomédicale (PIBM).**

A noter : la révision du déroulement et de l'obtention du DES de Pharmacie est en cours.

1.1. Déroulement et obtention du DES PHARMACIE :

Schéma des études :



Pour ce DES, l'internat se déroule en 2 étapes :

- **1^{ère} étape : validation du « niveau 1 » - 4 semestres communs aux deux options**

Les deux premières années sont communes aux deux options accessibles par ce DES, PH-PR ou PIBM :

- **1^{ère} année :**

Les deux premiers semestres du niveau 1 sont effectués dans des services ayant l'agrément pour un des quatre domaines de pharmacie hospitalière (appelé stage PH sur le schéma) :

1. Pharmacie clinique et dispensation,
2. Économie de la santé et vigilances,
3. Préparation et contrôle,
4. Dispositifs médicaux et stérilisation.

- **2^{ème} année :**

En 2^{ème} année, vous pouvez choisir soit :

- des stages validant un des 4 domaines,
- des stages dans des structures extrahospitalières (industries, agences sanitaires, laboratoires de recherche...), ou hospitalières « hors-domaine ».

Maquette : Lors de son 3^{ème} semestre, l'interne doit rédiger sa maquette en fonction de l'option choisie. Elle sera validée par la commission pédagogique à la fin du 3^{ème} ou au début du 4^{ème} semestre. Ce choix n'est pas imposé car il n'y a pas de quotas pour les 2 options. Seul le projet pédagogique et professionnel de l'interne est pris en compte.

Le choix des stages pendant les 3^{ème} et 4^{ème} semestres du niveau 1 est très important : Après une année hospitalière, l'interne peut effectuer un semestre « libre » pour choisir au mieux son option et déterminer une maquette adaptée aux compétences qu'il souhaite acquérir pour sa future carrière.

- **2^{ème} étape : validation du niveau 2 - choix de l'option - 4 semestres**

À retenir : les stages ayant l'agrément de pharmacie hospitalière sont agréés par domaine et non par niveau comme pour le DES de biologie, par exemple (voir infra). Seul le cursus est découpé en 2 niveaux, correspondant au choix de l'option.

1.2. Option PH-PR Formation et débouchés :

Petit rappel : l'option « PH-PR » se décompose en « P » = pratique et « R » = recherche.

Elle a pour objectif :

1. De délivrer une formation polyvalente et complète dans toutes les disciplines majeures de la pharmacie hospitalière pour les internes souhaitant s'orienter vers une carrière hospitalière.
2. De favoriser les carrières hospitalo-universitaires en pharmacie hospitalière. Contrairement à l'ancien DES de Pharmacie Hospitalière et des Collectivités, des aménagements du temps de travail sont prévus par les textes pour valider un M2 et/ou commencer sa thèse d'Université pendant l'internat.

- **Formation pratique :**

Elle est constituée de 6 semestres obligatoires dans des stages ayant l'agrément de pharmacie hospitalière. Parmi ces six semestres, un stage dans chacun des 4 domaines de l'agrément de pharmacie hospitalière doit être effectué.

Il reste donc 2 semestres à choisir librement, en rapport avec le projet pédagogique de l'interne.

- **Formation théorique :**

Vous devez valider des unités d'enseignement dispensées dans votre interrégion pour un crédit total d'au moins 60 ECTS. Certaines formations peuvent en parallèle vous permettre d'obtenir ces crédits comme le diplôme inter-universitaire du CESAM, le diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) de radiopharmacie, les M2. En fonction de votre projet professionnel, vous pouvez vous inscrire à des diplômes universitaires théoriques complémentaires pour enrichir vos compétences sur un domaine particulier (oncologie, infectiologie, dispositifs médicaux, éducation

thérapeutique, assurance qualité, stérilisation...). En ce qui concerne les autres diplômes (DU, DIU), les commissions pédagogiques interrégionales sont souveraines en termes d'équivalence dans le cadre de la validation du DES. Il est donc important de se renseigner en amont sur ces possibilités d'intégration au DES de pharmacie.

- **Débouchés :**

1. Secteur public :

- Carrière hospitalière pure (CHU, CHR, CHG, établissements médico-sociaux publics comme les EHPAD publics) : s'adresse principalement aux internes ayant suivi un cursus orienté « pratique » pour devenir praticien hospitalier ;
- Carrière hospitalo-universitaire : s'adresse aux internes ayant suivi un cursus orienté « pratique et recherche » dans le but de devenir bi-appartenant (AHU, MCU-PH, PU-PH);
- Agences sanitaires.

2. Secteur privé :

- Structures de soins privées : cliniques privées, établissement participant au service public hospitalier (comme les centres de lutte contre le cancer), établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) privée, maisons de convalescence, centres de rééducation... ;
- Etablissements industriels ;
- Structures d'achats type groupement de coopération sanitaire (GCS).

1.3. Option PIBM Formation et débouchés :

Cette option n'a pas pour seul débouché l'industrie pharmaceutique. Le principal objectif de l'option PIBM est de permettre à l'interne de se spécialiser dans un domaine tout en gardant une connaissance approfondie du milieu hospitalier. La plus-value de l'interne PIBM est la connaissance du milieu hospitalier mais également l'ouverture sur les domaines extrahospitaliers et ce, quelle que soit sa spécialisation.

- **Formation pratique :**

Elle comprend 3 semestres obligatoires dont deux premiers semestres du niveau 1 à effectuer dans des services ayant l'agrément d'un des quatre domaines de pharmacie hospitalière et un semestre en établissement industriel agréé. Cinq semestres « libres » choisis en cohérence avec la maquette de l'interne (semestre hospitalier, en établissement industriel agréé, en agence sanitaire...).

Il n'y a aucune obligation de valider un semestre dans chacun des 4 domaines de pharmacie hospitalière.

• Formation théorique :

Vous devez valider des unités d'enseignement dispensées dans votre interrégion pour un crédit total d'au moins 60 ECTS. Certaines formations parallèles peuvent vous permettre de valider des crédits en compléments des UE disponibles dans votre interrégion: le Diplôme Inter-Universitaire (DIU) du CESAM, une UE du Diplôme d'Etudes Spécialisées Complémentaires (DESC) de radiopharmacie, un Master 2. Les modalités de participation à d'autres enseignements ainsi que leur éventuelle intégration dans la validation du DES de pharmacie répond aux mêmes critères que pour l'option PH-PR.

• Débouchés : ils sont nombreux et variés

- Industries du médicament, du dispositif médical, des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro (DMDIV) et matériels : affaires réglementaires, essais cliniques, management qualité, relation publique, relation commerciale, direction scientifique, pharmacovigilance, évaluation médico-économique, production, recherche et développement (moins fréquent)... ;
- Agences sanitaires ;
- Laboratoires de recherche ;
- Milieu hospitalier (dont la PUI) pour développer des domaines particuliers : vigilances, essais cliniques, épidémiologie, pharmacotechnie, évaluation médico-économique, achats, stérilisation...
- Centre d'investigation clinique (CIC)

Pour plus de précisions : arrêté du 31 octobre 2008 réglementant les DES de pharmacie. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la FNSIP-BM : vp-pharmacie@fnsip.fr, vp-pibm@fnsip.fr.

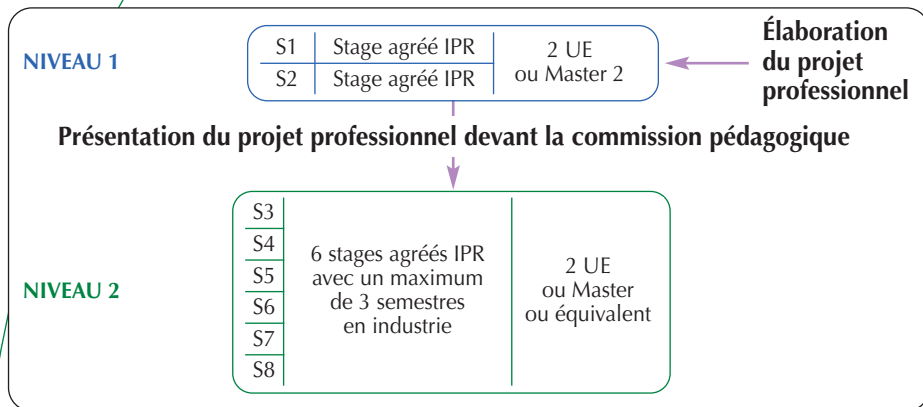
2 DES Innovation Pharmaceutique et Recherche (DES IPR)

Ce DES permet de former des internes à l'innovation thérapeutique et biologique en complémentarité avec les secteurs couverts par les DES de pharmacie et de biologie médicale (recherche fondamentale ou appliquée avec la réalisation d'une thèse d'Université) et à des compétences hospitalières dans des disciplines et/ou spécialités particulières et innovantes notamment en :

- Santé publique et environnement, Pharmaco épidémiologie,
- Domaines particuliers de la thérapie génique et de la thérapie cellulaire,
- Hygiène hospitalière,
- Biotechnologie et nanosciences,
- Diagnostic In vitro,
- Nutrition,
- Toutes nouvelles thérapeutiques (bio organes, biomatériaux)...

2.1. Déroulement et obtention du DES :

Schéma des études :



Chaque interne de cette filière valide un cursus unique, résultat d'une démarche personnelle. Le déroulement de ce DES est très hétérogène en fonction des interrégions voire des villes, tant au niveau de l'organisation et du déroulement de l'internat que des domaines de recherche disponibles. Il est donc conseillé de prendre contact au plus tôt avec les responsables locaux de filière afin de pouvoir préparer au mieux votre projet.

• 1^{ère} étape : validation du niveau 1 - deux premiers semestres

L'interne doit élaborer un projet professionnel original sous la conduite d'un enseignant de pharmacie titulaire possédant l'Habilitation à Diriger des Recherches (H.D.R.), agréé par le coordonnateur, avant sa prise de fonction d'interne ou au plus tard au cours du premier semestre de son internat. Une maquette à titre indicatif est disponible en annexe de ce guide ou sur le site de la FNSIP-BM.

La maquette doit être approuvée par le conseil de l'UFR de pharmacie où l'étudiant prend ses inscriptions annuelles avant la fin de la première année d'internat. Le tuteur doit veiller avec les responsables du stage hospitalier à la compatibilité des fonctions hospitalières et de la formation théorique suivie par l'interne (il est possible de demander des aménagements spéciaux du temps de travail à cet effet). Pour faire valider sa maquette, prendre contact avec la scolarité et/ou le doyen de la faculté d'inscription, le coordonnateur local et le coordonnateur régional pour qu'ils vous indiquent la marche à suivre.

Si l'interne envisage une carrière hospitalo-universitaire, universitaire ou de recherche, le plan de cursus doit comporter la préparation d'un **Master 2** et un projet de **thèse d'Université**.

Pour un cursus orienté vers l'industrie, le coordonnateur du DES est autorisé à accorder au maximum trois semestres dans des établissements industriels agréés.

Le niveau 1 est normalement dédié à la réalisation du M2 mais, dans certaines subdivisions, le niveau 1 est une année de stage en PUI et le M2 est débuté seulement pendant la seconde année. L'interne doit alors penser au financement de sa dernière année de thèse d'Université.

Chaque année, l'interne doit remettre à son tuteur un rapport sur son travail de l'année universitaire précédente, qui sera annexé à sa maquette. En fin d'internat, l'interne remet un rapport final sur ses acquis universitaires, pratiques et de recherche.

• 2^{ème} étape : validation du niveau 2 - six semestres

• Formation théorique et pratique :

L'interne en IPR doit valider, parmi les différents enseignements, au moins deux des UE proposées dans le DES de pharmacie. Certaines équivalences peuvent être accordées, y compris lors de stages de recherche à l'étranger. Le choix est libre quant au moment du suivi de ces UE (niveau 1 ou 2) sachant qu'il est préférable de les valider le plus tôt possible.

L'interne en IPR doit aussi valider d'autres enseignements, il peut s'agir d'UE proposées lors d'un M2 ou bien par l'école doctorale, de DU, ... (pour cela il est conseillé de se renseigner auprès du coordonnateur local car les critères de validation du DES sont UFR-dépendants).

L'équivalence entre le concours de l'Internat et un diplôme de Master 1 n'est pas spécialement reconnue par les responsables de M2 (ni même par les UFR d'origine). Si l'interne souhaite s'orienter vers un cursus universitaire ou de recherche (avec obtention d'un M2 et d'une thèse d'Université), il lui est fortement conseillé d'avoir déjà au minimum un Master 1 avant de commencer l'internat. Cependant, il est possible de valider un Master 1 pendant la première année d'internat. N'hésitez pas à prendre contact avec le responsable local de la filière de votre future interrégion pour obtenir des informations supplémentaires.

• Ecole doctorale :

Au préalable, pour commencer un doctorat de science ou une thèse d'université, il est indispensable de posséder un Master 2 de recherche ou une équivalence.

Ensuite, il faut contacter un laboratoire d'accueil et définir le sujet de thèse cohérent et réalisable en 3 ans. Afin de s'inscrire à l'école doctorale, l'interne devra rédiger son projet de thèse d'Université et attester du financement pour ses 3 ans de thèse.

Lorsque l'interne commence sa thèse en fin d'internat, il faut discuter au plus tôt des différentes possibilités de financement. Il en existe plusieurs : assistantat, année de recherche, année médaille, Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche, bourses hospitalières ou privées, etc.

2.2. Débouchés :

1. Secteur public :

- Carrières universitaires pures : s'adressent aux internes souhaitant exercer en tant qu'enseignant-chercheur (maître de conférences des universités, professeur des universités),
- Carrières hospitalo-universitaires dans les disciplines listées dans l'annexe II définissant le DES IPR
- Chercheur dans des instituts de recherche publics (type CNRS, INSERM, INRA, IRD...),
- Carrières hospitalières pures : s'adressent aux internes dont le but est de devenir praticien hospitalier dans des domaines en dehors de l'exclusivité en PUI, ou en Biologie Médicale,
- Agences sanitaires : s'adressent aux internes souhaitant exercer dans les domaines de la santé publique et de l'épidémiologie (InVS, ANSM, HAS ...).

2. Secteur privé :

- Industrie dans le domaine Recherche et Développement (industrie pharmaceutique, des biomatériaux, des bioréactifs...)
- Développement de start-up innovantes.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la FNSIP-BM : vp-ipr@fnsip.fr.

3 DES de Biologie Médicale (DES BM)

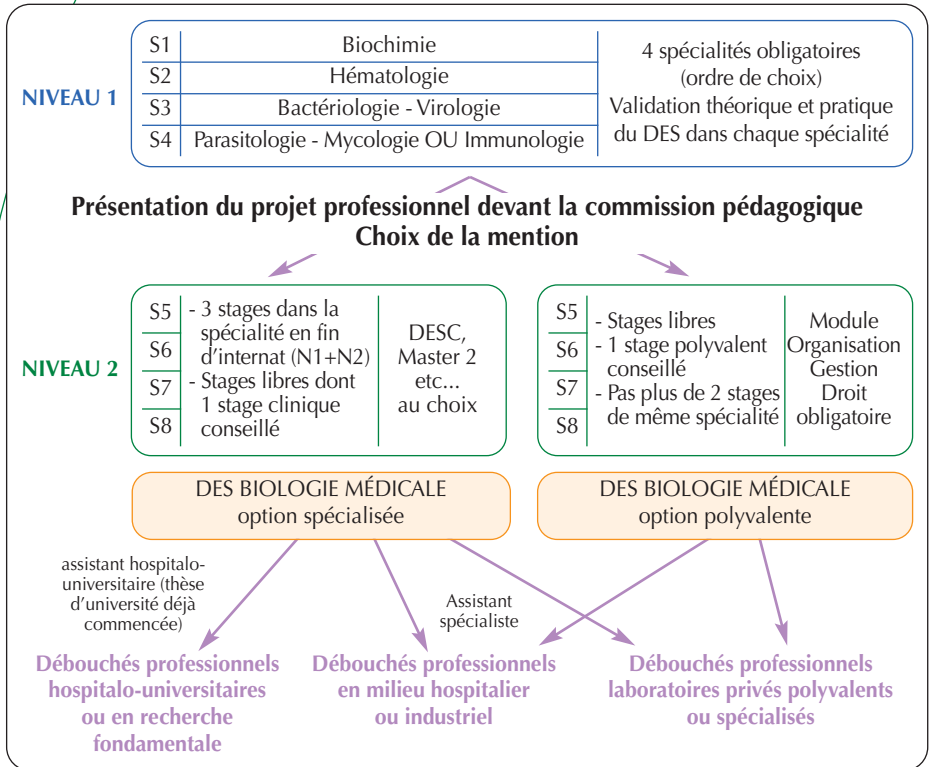
Discipline spécialisée dans la réalisation des examens de biologie médicale tels qu'ils sont définis dans le code de la santé publique, elle regroupe toutes les étapes de celui-ci de la réalisation du prélèvement à l'interprétation et la validation des résultats (phases pré-analytique, analytique et post-analytique).

Ces examens ne peuvent être effectués que dans un Laboratoire de Biologie Médicale (LBM) public ou privé sous la responsabilité d'un biologiste médical, titulaire du DES BM.

La biologie médicale est une discipline accessible par les filières médicales ou pharmaceutiques. Il faut donc présenter l'Épreuve Classante Nationale (ECN) ou le Concours de l'Internat en Pharmacie et être classé en rang utile pour pouvoir s'inscrire au DES de biologie médicale.

3.1. Déroulement et obtention du DES :

A. Schéma des études de l'ancien DES: pour les internes ayant pris leurs fonctions jusqu'en novembre 2016 inclus :



Le DES est délivré à la fin de 4 ans d'internat, se déroulant selon la maquette suivante qui se décompose en 2 étapes :

• 1^{ère} étape validation du « niveau 1 » - deux premières années

La biologie médicale est une spécialité qui se décompose en de nombreuses sous-spécialités dites « Spécialités Biologiques ». Au cours de ses deux premières années, l'interne va devoir acquérir les bases de la biologie médicale, garantes de sa polyvalence (quelle que soit sa spécialisation future). Pour cela, il va devoir valider quatre semestres dans des services agréés de biologie spécialisée où il recevra une formation théorique et pratique.

Les deux premières années du DES de Biologie Médicale se déroulent **obligatoirement en CHU**.

Ces spécialités obligatoires sont les suivantes :

- bactériologie-virologie,
- biochimie,

- hématologie,
- immunologie ou parasitologie-mycologie.

• 2^{ème} étape : choix de l'option ou validation du niveau 2 - Troisième et quatrième années

Une fois les quatre semestres obligatoires validés sur le versant hospitalier comme universitaire, l'interne va devoir choisir entre une formation **spécialisée** ou une formation **polyvalente**. Ce choix sera exprimé devant une commission pédagogique interrégionale chargée de le conseiller et de valider la maquette déterminée par l'interne.

Option biologie polyvalente : cette spécialité s'adresse aux internes qui souhaitent exercer dans un laboratoire polyvalent, c'est-à-dire effectuant tous les types d'analyse. Ce type de laboratoire se trouve dans le privé (en ville) mais également dans les centres hospitaliers régionaux (CHR) ou les centres hospitaliers généraux (CHG). L'interne effectuera ses quatre derniers semestres dans les services de son choix mais ne pourra pas valider plus de 2 semestres dans une même spécialité. Il devra en plus valider des enseignements d'assurance qualité et d'organisation / gestion / droit appliqués à la biologie.

Option biologie spécialisée : cette spécialité s'adresse aux internes qui souhaitent exercer dans un laboratoire spécialisé et/ou s'orienter vers une carrière hospitalo-universitaire. Les internes souhaitant une carrière libérale mais désireux d'approfondir leurs connaissances dans une spécialité de la biologie médicale peuvent également suivre cette option.

En choisissant biologie spécialisée, l'interne va devoir désigner la spécialité vers laquelle il souhaite s'orienter dans la liste suivante :

- bactériologie, virologie et hygiène hospitalière,
- biochimie,
- biologie de la reproduction,
- génétique,
- hématologie,
- immunologie,
- parasitologie-mycologie et risques environnementaux,
- pharmacologie-toxicologie,
- thérapie cellulaire et thérapie génique

Depuis la loi HPST confirmée par la loi portant réforme de la biologie médicale du 30 mai 2013 tous les laboratoires de biologie médicale (LBM) sont soumis à l'accréditation. Il est ainsi recommandé aux internes de biologie médicale de se former à l'assurance qualité pendant leur cursus*.

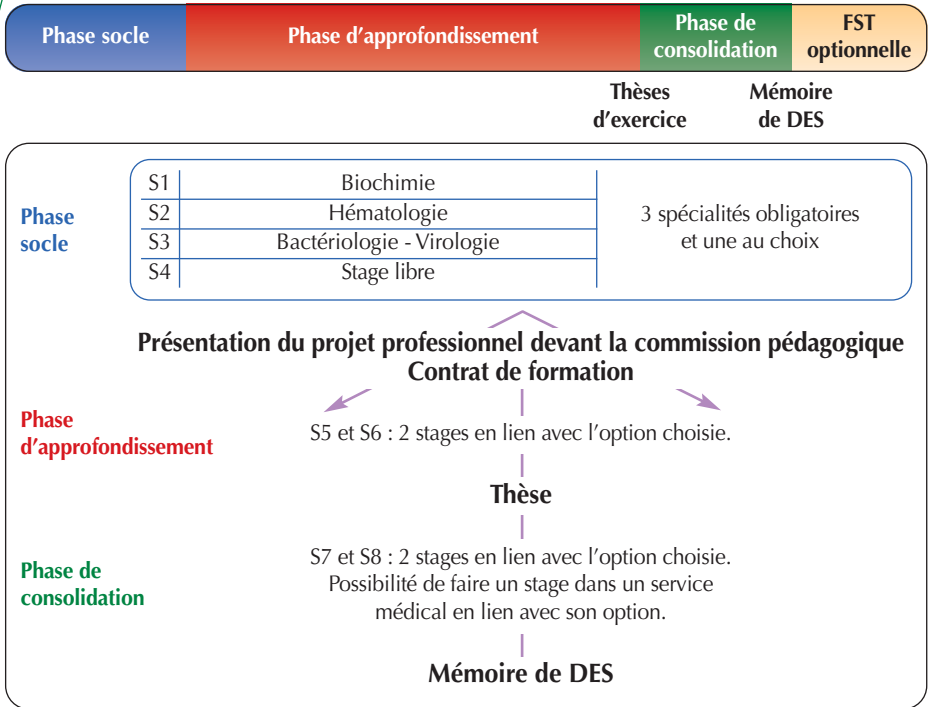
Une fois les quatre années d'internat accomplies, et après avoir présenté le mémoire de fin d'internat qui peut tenir lieu de thèse d'exercice (possibilité de soutenance dès le 5^{ème} semestre validé), l'interne

obtient ainsi le DES de biologie médicale. La mention biologie polyvalente ou biologie spécialisée est mentionnée sur le diplôme ; ce diplôme reste toutefois unique.

** La FNSIP-BM a demandé à nos ministères de tutelle que la formation à l'assurance qualité soit intégrée dans notre cursus et qu'elle soit gratuite, obligatoire et accessible pour tous.*

B. Schéma des études du nouveau DES : pour les étudiants de troisième cycle prenant leurs fonctions en novembre 2017 et après.

La durée du DES n'est pas modifiée (toujours en 4 ans) mais le DES est organisé en trois phases : socle, approfondissement et consolidation.



• **Les choix :**

- Pour les phases socle et d'approfondissement, le choix des stages, organisé au niveau de la subdivision, s'effectue par ancienneté puis selon le rang de classement au concours. Les stages proposés au choix (hors demande de stage, hors région) correspondent à des lieux de stages ouverts dans la subdivision choisie par l'étudiant, mais des lieux de stage dans une autre subdivision de la région peuvent aussi être proposés.
- Pour la phase de consolidation : le projet de l'étudiant et les vœux des chefs de service sont pris en compte pour la répartition des internes. Le choix des stages est organisé au niveau de la région.

• Phase socle : 4 semestres

Les deux premières années du DES de Biologie Médicale correspondent à l'acquisition des bases de la biologie médicale, afin d'assurer une certaine polyvalence du futur professionnel de santé.

Les 3 domaines suivants doivent obligatoirement être validés :

- bactériologie-virologie
- biochimie
- hématologie.

Le dernier stage de la phase socle est dit « libre » : l'étudiant est invité à choisir de préférence un stage dans un domaine autre que ceux qu'il a déjà réalisés, mais peut demander, au vu de son projet professionnel, le stage de son choix, avec l'accord de son coordonateur local. Ce stage peut être réalisé en 3^{ème} ou 4^{ème} semestre.

A l'issue de la phase socle, l'étudiant choisit entre cinq options précoces :

- Biologie Générale, correspond à l'ancien parcours « biologie polyvalente »
- Médecine Moléculaire-Génétique-Pharmacologie, qui repose plus particulièrement sur les domaines de la Biochimie-Biologie Moléculaire, Génétique Moléculaire et Cytogénétique, Pharmacologie et Toxicologie.
- Hématologie et Immunologie, qui repose plus particulièrement sur les domaines de l'Hématologie, de l'Immunologie, de la Transfusion et des Thérapies Cellulaires et Géniques.
- Agents Infectieux qui repose plus particulièrement sur la Bactériologie, Virologie, Hygiène hospitalière, Parasitologie, Mycologie.
- Biologie de la Reproduction, discipline intégrée dans la procréation médicalement assistée.

A la fin de sa phase socle, un « contrat de formation » mentionnant le choix d'option précoce de l'interne et son sujet de thèse, est établi en accord avec la commission locale de coordination de biologie médicale, et par le directeur de l'UFR de médecine ou de pharmacie.

• Phase d'approfondissement : 2 semestres

Les 2 stages de la phase d'approfondissement doivent avoir un lien avec l'option précoce choisie.

La validation de la phase d'approfondissement s'effectue par un examen oral devant une commission d'examen de l'option précoce concernée.

De plus, à l'issue de la phase d'approfondissement, l'étudiant doit obligatoirement avoir soutenu sa thèse d'exercice.

• Phase de consolidation : 2 semestres

Cette phase a été créée dans le but de prendre en compte l'expérience acquise par l'étudiant au cours de son troisième cycle, et ainsi lui laisser davantage d'autonomie. Il a donc le statut de Docteur Junior, comme défini par l'arrêté du 3 juillet 2018, puisqu'il sera thésé pour avoir accès à cette dernière phase, et devra s'inscrire de manière conditionnelle

pour la phase de consolidation à l'Ordre de médecins ou à l'Ordre des Pharmaciens.

Stages de la phase de consolidation à réaliser :

- Pour les étudiants de l'option Biologie Générale : 2 stages d'un semestre en lien avec la biologie générale.
- Pour les étudiants des autres options : 1 stage d'un semestre en lien avec leur option, et 1 stage d'un semestre soit en lien avec leur option, soit agréé à titre principal dans une autre spécialité médicale et à titre complémentaire en biologie médicale.
- Pour les étudiants de l'option Biologie de la Reproduction : 1 stage d'un semestre en biologie de la reproduction et 1 stage d'un semestre accompli de préférence, dans un lieu autorisé pour les actes cliniques d'Assistance médicale à la procréation ou dans un lieu de médecine moléculaire-génétique, en lien avec la biologie de la reproduction.

Cette phase se termine par la soutenance d'un mémoire de DES, et d'un examen oral. L'étudiant ayant soutenu sa thèse en fin de 3^e année de DES, son mémoire de DES en fin de cursus, et ayant validé les 3 phases (enseignements théoriques et pratiques) obtient ainsi le DES de biologie médicale.

• Les FST : Formations spécialisées transversales

Les FST sont des formations facultatives, communes à plusieurs DES, d'une durée d'un an, qui permettent l'acquisition de connaissances et compétences spécialisées supplémentaires. Elles ne permettent pas d'exercer en dehors du champ de compétences du DES au sein duquel l'interne est formé.

L'accès à une FST est limité par deux facteurs :

- Un nombre limité de places, défini annuellement par un arrêté des ministres chargés de l'Enseignement supérieur et de la Santé, par centre hospitalier universitaire et par FST
- Un dossier d'inscription étudié par la commission locale de la spécialité suivie par l'étudiant, reposant sur le projet professionnel

L'étudiant ne peut prétendre à suivre qu'une seule FST en cours de cursus mais peut en présenter plusieurs.

Quelques exemples de FST qui peuvent compléter un cursus de biologiste médical :

- bio-informatique médicale
- génétique et médecine moléculaire bioclinique
- hématologie bioclinique
- prévention de l'infection, résistances, vigilances
- médecine et biologie de la reproduction
- nutrition appliquée
- pharmacologie médicale / thérapeutique
- thérapie cellulaire

Ce nouveau DES inclut aussi une formation plus approfondie au management de la qualité que les actuels internes plébiscitent.

- **La plateforme SIDES**

Il s'agit d'une plateforme nationale de pédagogie numérique. Sur cette plateforme, l'interne y trouve :

- une base nationale de cours, permettant une homogénéisation pédagogique démographique des connaissances (e-learning, documents, liens)
- une base d'évaluation virtuelle permettant à l'interne de s'auto-évaluer et sur laquelle y sont déposés des examens
- une base de référentiels : des référentiels d'expérience (comme la capacité de prélèvements) et des référentiels de compétences. Il existe deux types de référentiels de compétences, les compétences génériques et les compétences transversales (spécifiques à chaque DES). Les compétences génériques sont des enseignements transversaux universels (ETU) qui constituent un bloc de connaissances que doit avoir tout interne, à la fin de sa phase socle, quel que soit le DES effectué. Ces ETU sont des cours totalement numériques, avec un questionnaire final de validation. La validation de l'ensemble de ces ETU est obligatoire pour valider la phase socle.
- le e-carnet, décrit précédemment dans les outils de suivi de l'interne
- le e-portfolio, décrit précédemment dans les outils de suivi de l'interne

3.2. Débouchés :

Le DES de biologie médicale en poche, il est possible :

- d'exercer son métier de biologiste médical,
- de se spécialiser si cela n'a pas été fait pendant l'internat (M2),
- d'effectuer 2 à 6 ans d'assistantat en milieu hospitalier.

1. Secteur public :

- **Laboratoires de biologie médicale hospitaliers spécialisés** : en général localisés dans les CHU, ces laboratoires assurent la routine et effectuent les analyses spécialisées. Le biologiste peut y exercer en tant que praticien hospitalier après avoir réussi le concours dans la spécialité souhaitée. Un versant universitaire (thèse d'Université) est fortement recommandé dans ce type de carrière.
- **Laboratoires de biologie médicale hospitalier polyvalent** : en général localisés dans les CHG, ces laboratoires effectuent toutes les analyses de ces hôpitaux. Il faut auparavant, réussir le concours national de praticien hospitalier (CNPH).
- **Carrière hospitalo-universitaire** : il est possible de devenir bi-appartenant (enseignant chercheur et hospitalier), une thèse d'Université est alors indispensable.

2. Secteur privé :

- **Laboratoires de biologie médicale privés polyvalents** : c'est le secteur où s'orientait traditionnellement la majorité des biologistes,

avec une tendance actuelle à l'équilibre avec les débouchés à l'hôpital. Le biologiste pratique la biologie polyvalente en tant que responsable ou co-responsable du LBM et y est très souvent responsable d'un secteur.

- **Laboratoires de biologie médicale spécialisée** : ces laboratoires privés spécialisés sont des grosses structures qui tendent à se développer.
- **Industrie de l'analyse et du bioréactif** : bien qu'il soit méconnu, ce secteur est aussi un débouché possible.

Pour plus de précisions :

- Code de la santé publique - partie législative - Sixième partie - Livre II
- Décret n°2003-76 du 23 janvier 2003 fixant la réglementation du DES de biologie médicale,
- Objectifs pédagogiques et liste des spécialités biologiques du DES de biologie médicale,
- Objectifs pédagogiques de niveau 2 du DES de biologie médicale.
- Enquêtes de la FNSIP-BM sur le D.E.S. de Biologie médicale et la formation à l'Assurance qualité (2013)
- Rapport Pruvot-Couraud sur les conclusions du Groupe de travail sur les études médicales du 3^{ème} cycle.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la FNSIP-BM : vp-biologie@fnsip.fr.

VI. LA FIN DU PARCOURS

1 LA THÈSE

Pour les DES de Pharmacie Hospitalière, Innovation Pharmaceutique et Recherche, et l'ancien DES de Biologie Médicale :

Le mémoire de fin d'internat qui tient également lieu de thèse de Docteur en Pharmacie (article 25 de l'arrêté n°2013- du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie) peut être soutenu au plus tôt dès la validation du 5^{ème} semestre d'internat. La thèse d'exercice permet d'obtenir le diplôme d'État de Docteur en Pharmacie mais n'ouvre pas droit à l'exercice de la profession, lequel nécessite la validation complète du 3^{ème} cycle et conjointement la délivrance du DES obtenu. C'est à partir de cette date qu'il sera possible de s'inscrire au Conseil de l'Ordre notamment pour être recruté.

Comme pour la filière officine, avoir soutenu sa thèse d'État de Docteur en Pharmacie est un pré-requis nécessaire pour pouvoir signer tout contrat (privé, assistant). Il faut donc impérativement la soutenir avant la fin de son internat pour pouvoir exercer.

Pour le nouveau DES de Biologie Médicale :

La thèse d'exercice doit être soutenue avant la fin de la phase d'approfondissement (troisième année du DES). Elle consiste en un travail de recherche ou ensemble de travaux approfondis qui relèvent de la pratique de la spécialité préparée. Elle est rédigée par l'étudiant et peut porter sur un thème spécifique de recherche clinique ou fondamentale. Le sujet de thèse est préalablement approuvé par le coordonnateur local. Il est mentionné au contrat de formation.

La soutenance avec succès de la thèse permet la délivrance du diplôme d'Etat, l'inscription conditionnelle annuelle à l'Ordre, et l'entrée en phase de consolidation sous réserve de la validation de la phase d'approfondissement de la maquette du DES.

En cas de non-soutenance ou de non-validation de la soutenance à la fin de la phase d'approfondissement, l'étudiant s'inscrit en année de thèse.

Le mémoire de DES est lui soutenu avant la fin de la phase de consolidation. Il consiste en l'élaboration par l'étudiant d'un recueil organisé de ses travaux témoignant de ses apprentissages. Il peut porter sur les travaux scientifiques qu'il a réalisés.

1.1. Déroulement et conseils :

La thèse vous octroie le titre de Docteur en Pharmacie. Cet exercice imposé peut paraître effrayant et rebutant, mais c'est une occasion unique de réaliser un travail de réflexion et de synthèse sur un thème précis. Les apprentissages acquis lors de cette démarche de réflexion, de recherche de l'information, de synthèse et de restitution seront indispensables lors de l'exercice futur de votre profession.

Il vous est vivement conseillé de commencer à y réfléchir dès le début de votre troisième cycle.

Les modalités pratiques pour « passer » sa thèse (impression du mémoire, coder les mots clés, inscription en bibliothèque universitaire, délai de remise, délai de présentation,...) varient selon les universités. Il est fortement conseillé de se renseigner auprès d'anciens internes thésés et directement auprès de votre UFR de rattachement. Pensez également à le spécifier lors de votre inscription pédagogique de début d'année.

Les modalités règlementaires de délivrance du diplôme d'études spécialisées sont précisées par l'article 17 du chapitre III du décret n°2012-172 du 3 février 2012 relatif au troisième cycle spécialisé des études pharmaceutiques et par l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine pour le DES de biologie médicale.

1.2. La composition du jury de thèse :

DES de Pharmacie et IPR (décret n°2012-172 du 3 février 2012), le jury doit être composé de 4 membres minimum dont au moins :

- Deux Universitaires (U) ou Hospitalo-universitaires (HU) de 2 UFR Pharmacie différentes. Ce peut être des pharmaciens ou autre du moment qu'ils sont rattachés à l'UFR de pharmacie et appartiennent aux sections HU 80,81, 82 ou U 85, 86 et 87 du groupe des disciplines pharmaceutiques du

Conseil National des Universités (CNU). Les enseignants chercheurs affectés en UFR de pharmacie mais dépendants de sections autres (sciences par exemple), ne peuvent composer le jury de DES qu'au titre d'un 5^{ème} membre supplémentaire. Il en est de même pour les enseignants chercheurs affectés à d'autres UFR que pharmacie (médecine,...). Ces 2 membres devront également appartenir à 2 UFR de pharmacie différentes, soit 2 villes différentes.

- Deux Non-Universitaires dont 1 Praticien Hospitalier Pharmacien (ou un résident pharmacien), le deuxième pouvant être pharmacien, médecin ou autre.

Le directeur de thèse peut être n'importe lequel de ces membres du jury, en revanche, le président du jury doit être obligatoirement un des deux membres universitaires du jury, l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) n'étant pas indispensable.

La composition du jury doit être validée par le président de l'université sur conseil du directeur de l'UFR de rattachement de l'interne.

DES de Biologie Médicale (arrêté du 12 avril 2017)

- Etudiant en médecine : la thèse est soutenue devant un jury présidé par un professeur des universités des disciplines médicales titulaire et composé d'au moins quatre membres dont trois enseignants titulaires des disciplines médicales désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de l'UFR médicale concernée.
- Etudiant en pharmacie : la thèse est soutenue devant un jury présidé par un professeur des universités titulaire des disciplines pharmaceutiques, et composé d'au moins quatre membres dont au moins deux membres représentant les spécialités médicales et pharmaceutiques désignés par le président de l'université sur proposition du ou des directeurs d'UFR.

Important : Renseignez-vous auprès du bureau de la scolarité du 3^{ème} cycle de votre UFR afin de vous assurer que les modalités de soutenance soient bien identiques à la description faite dans lesdits textes.

1.3. Le Prix de thèse GPM Pharmaciens :

- Le Groupe Pasteur Mutualité et GPM Pharmaciens récompensent trois thèses d'exercice déjà soutenues, d'internes en pharmacie par des bourses d'une valeur de 2 000 euros chacune.

Qui peut participer ? Sont autorisés à concourir tous les internes spécialisés en biologie médicale, en pharmacie ou en innovation pharmaceutique et recherche.

Pour tout complément d'information sur les bourses GPM Pharmaciens : consultez le site Internet de Groupe Pasteur Mutualité :

www.gpm.fr

<http://www.fnsipbm.fr/evenements/prix-de-these-gpm/>
ou contactez-les à l'adresse : prixdethese@gpm.fr

Groupe Pasteur Mutualité, sa mutuelle dédiée GPM Pharmaciens et la FNSIP ont remis les prix de thèse Pharmaciens en octobre 2018 d'une valeur de 2 000 euros chacun à trois lauréats.

2

LE POST INTERNAT

Les conditions générales d'accès au post-internat sont la soutenance de la thèse, la validation du troisième cycle (DES) et l'inscription au Conseil de l'Ordre.

Le nouveau DES de Biologie Médicale introduit le statut de Docteur Junior. En effet, durant la phase de consolidation qui correspond à la quatrième et dernière année du DES, l'étudiant thésé et inscrit à l'Ordre, a des fonctions différentes de celles des précédentes phases, avec davantage de responsabilités. Ce statut est un intermédiaire entre le statut des deux premières phases et celui d'assistant (post-DES).

Trois types de fonctions peuvent être assurés durant la période de « post-internat » en ce qui concerne les carrières en milieu hospitalier.

Ces trois statuts prévoient la possibilité de prendre, après accord du chef de pôle, un congé de 30 jours, la première année, puis de 45 jours les années suivantes pour faire des remplacements.

2.1. Les fonctions hospitalo-universitaires :

Assistant Hospitalo-Universitaire

Les AHU assurent des fonctions d'enseignement pour la formation initiale et continue, des fonctions de recherche et des fonctions hospitalières. Les AHU sont recrutés par décision conjointe du directeur de l'UFR et du Directeur Général du CHU, après avis du Conseil d'UFR et de la Commission Médicale d'Établissement (CME). Ils sont nommés pour deux ans avec possibilité de 2 renouvellements d'une année. Ils peuvent ensuite se présenter devant les différentes sections du conseil national des universités en vue d'être qualifié, dans une ou plusieurs disciplines, aux fonctions de MCU-PH (évolution possible, sous réserve de mobilité, vers le statut de PU-PH). Ils peuvent également par la suite se présenter au CNPH en vue de s'orienter vers une carrière uniquement hospitalière.

Rémunération : émoluments universitaires + indemnités hospitalières + prime d'engagement de service public exclusif (cf. annexe 1).

2.2. Les fonctions en centre hospitalier :

Assistant spécialiste des hôpitaux

Les assistants exercent en CH (dans certains cas, les assistants peuvent aussi exercer en CHU).

Ils sont recrutés par contrat signé avec le Directeur de l'établissement de santé après avis de la CME et de l'ARS.

Rémunération : salaire hospitalier + prime d'engagement de service public exclusif (cf. annexe 1). Les assistants spécialistes peuvent se présenter au CNPH en vue d'être inscrits sur une liste d'aptitude aux fonctions de praticien hospitalier.

2.3. Les fonctions partagées entre CHU et CH : Assistant Spécialiste Régional

Ce nouveau dispositif (en vigueur depuis 2009) permet à des candidats sélectionnés sur dossier d'accéder à un poste d'assistant spécialiste régional à temps partagé entre le CHU et un établissement de santé de la région. Le statut est celui d'assistant spécialiste (voir ci-dessus) mais la fonction permet de compléter sa formation au CHU.

Les disciplines prioritaires sont celles qui sont particulièrement déficitaires au niveau de la région mais le dispositif est ouvert à toutes les disciplines. Renseignez-vous auprès de votre ARS pour connaître les modalités pratiques.

2.4. Protection sociale / Responsabilité civile professionnelle :

 **Pour ces statuts temporaires, en cas d'arrêt de travail, la couverture de la Sécurité Sociale et de l'hôpital est partielle, elle ne prend pas en compte les gardes et les astreintes.**

www.gpm.fr

Guide des praticiens hospitaliers,
Les droits, obligations et protection sociale de tous les statuts

En début de vie professionnelle et privée, il est important de garantir son revenu. Il existe des contrats pour améliorer le revenu de remplacement.

Renseignez-vous auprès de l'organisation locale des internes qui vous fera bénéficier de leur partenariat avec le Groupe Pasteur Mutualité.

 **Assurez-vous pour la faute détachable du service et pour les remplacements libéraux pendant les congés statutaires avec la Responsabilité Civile professionnelle.**

Renseignez-vous auprès de l'organisation locale des internes ou auprès du Groupe Pasteur Mutualité, des tarifs individuels avantageux spécifiques pour ce statut vous seront proposés.

3

L'INSTALLATION EN BIOLOGIE MÉDICALE

Il n'est pas possible dans le cadre de cet ouvrage de résumer en quelques lignes la problématique de l'installation du jeune biologiste médical, dans le cadre de carrières privées. La complexité et la diversité de la situation (statut de salarié ou rachat de parts, ...) à laquelle il faut ajouter la promulgation récente de la loi portant réforme de la biologie médicale (31 mai 2013) qui apporte des éléments nouveaux nous incite à inviter les internes curieux à questionner directement la FNSIP-BM (vp-biologie@fnsip.fr). Tous les deux ans est organisé un « Tour de France de la biologie médicale » en partenariat avec Groupe Pasteur Mutualité, qui permet également aux internes intéressés, de se renseigner au mieux. Le dernier ayant eu lieu en 2018, le prochain devrait avoir lieu en 2020.

LA CARRIÈRE HOSPITALIÈRE ET HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

4.1. Le recrutement :

4.1.1. Hospitalier

Le recrutement en qualité de praticien hospitalier (PH) est possible après réussite au CNPH pour devenir PH temps plein ou temps partiel. À l'issue du concours, une liste d'aptitude valable 4 ans est établie par discipline (biologie médicale ou pharmacie polyvalente et hospitalière).

Pour s'inscrire au CNPH, le candidat doit remplir trois conditions :

- être titulaire du diplôme d'état de Docteur en Pharmacie,
- être inscrit à l'Ordre national des Pharmaciens,
- être de nationalité Française ou ressortissant d'un état de l'Union Européenne.

www.cng.fr

Il existe deux types de concours :

- **Le concours de type I**, accessible aux anciens internes et à toutes les personnes ayant validé le 3^{ème} cycle des études de pharmacie, ayant exercé pendant deux ans durant les cinq dernières années des fonctions de pharmacien dans une administration, un établissement public ou un organisme à but non lucratif (le plus souvent comme assistant ou attaché). Il comporte une évaluation des titres et travaux (100 points), une évaluation des services rendus (100 points), et une épreuve orale d'entretien avec le jury (100 points).
- **Le concours de type II**, accessible à toutes les autres personnes ne pouvant prétendre au type I (et notamment les pharmaciens diplômés n'ayant pas passé l'internat). Il comporte en plus des 3 épreuves du type I, une épreuve orale de connaissances professionnelles (200 points).

L'épreuve orale d'entretien avec le jury, d'une durée de 30 minutes maximum, doit permettre au jury d'apprécier la motivation du candidat pour devenir praticien en milieu hospitalier public, d'évaluer la connaissance de cet environnement, son projet professionnel, son aptitude à travailler en équipe. L'épreuve orale de connaissances professionnelles, dont sont dispensés les anciens internes, dure également 30 minutes maximum et consiste en une mise en situation pratique en rapport direct avec l'exercice de la spécialité (tirage au sort d'un sujet, préparation pendant 10 minutes, et présentation de sa réponse). Les modalités administratives sont fixées annuellement par arrêté du ministère de la Santé. Les candidats ne peuvent se présenter que dans une seule ARS, pour un seul type de concours, et dans une seule spécialité donnée.

À l'issue des épreuves les candidats reçus seront inscrits sur une liste d'aptitude valide pendant 4 ans. Les membres du jury sont désignés par tirage au sort et nommés sur arrêté du ministère de la Santé. Ils ne peuvent siéger deux années consécutives ni être membres de la Commission Nationale Statutaire.

Attention, même nommé à titre permanent sur concours, le praticien hospitalier n'est pas fonctionnaire. S'il bénéficie d'une protection sociale statutaire en cas d'arrêt de travail meilleure qu'en tant qu'AHU, celle-

ci reste partielle et ne prend pas en compte les indemnités variables ni les gardes et astreintes. N'omettez pas de souscrire un contrat spécialisé, tenant compte des avantages statutaires dans vos cotisations, pour protéger vos revenus en cas d'arrêt de travail. Si vous avez déjà été assuré auprès de notre partenaire Groupe Pasteur Mutualité en tant qu'interne et AHU, signalez votre changement de statut, ils adapteront les garanties au statut de PH et prendront en compte la totalité de votre revenu.

4.1.2. Hospitalo-universitaire

- Praticien Hospitalier Universitaire :

L'assistant hospitalier-universitaire, qui ne peut exercer ses fonctions que 4 années maximum, peut être amené, dans l'attente de la vacance d'un poste de praticien hospitalier, à occuper le statut de praticien hospitalier universitaire (PHU) au sein d'un Centre hospitalier universitaire.

Le recrutement en qualité de PHU se fait à titre temporaire pendant une période de huit ans maximum et n'est possible qu'après un minimum de deux années d'exercice en qualité d'AHU. Il est à noter que l'accès à ce statut demeure en pratique assez rare.

- Professeur des Universités (PU PH) et Maître de conférences des Universités (MCU PH) :

Les PU PH et MCU PH sont fonctionnaires au titre de leur rattachement à l'Université, pour leur fonction d'enseignement et de recherche.

Le recrutement se fait sur concours national organisé pour chaque discipline pharmaceutique. Chaque candidat peut se présenter à 4 concours.

Procédure à suivre pour se présenter:

- Le candidat doit être éligible aux critères d'exigence du conseil national des universités (section 80, 81 ou 82) aux dites fonctions, dans une ou plusieurs disciplines. La qualification par le CNU se fait sur dossier, en fonction de la productivité scientifique du candidat notamment (minimum de trois publications nationales ou internationales en premier auteur, ...)

Le candidat reçu à un des concours peut alors postuler sur les postes vacants qui sont publiés au journal officiel. La gestion du recrutement et le suivi est réalisé depuis le 1^{er} septembre par le conseil national de gestion (CNG).

4.2. Démarches administratives :

Lorsque vous obtenez votre diplôme vous devez ensuite vous inscrire au Conseil de l'Ordre des pharmaciens :

- section G si vous travaillez comme pharmacien biologiste (privé ou public) ;
- section H si vous exercez comme pharmacien dans les établissements de santé ou médico-sociaux (privé ou public), les établissements de transfusion sanguine, les services départementaux d'incendie et de secours, les dispensaires antituberculeux, les centres de planification ou d'éducation familiale et les centres spécialisés de soins aux toxicomanes.

Pièces à fournir pour toute inscription :

- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Une copie du diplôme français d'état de docteur en pharmacie ou du diplôme français d'état de pharmacien (ou du certificat provisoire) ou une copie d'un diplôme, certificat ou titre de formation de pharmacien (art. L.4221-1, 1°) accompagnée, le cas échéant, d'une traduction par un traducteur agréé ;
- Pour les ressortissants d'un État étranger, un extrait de casier judiciaire ou un document équivalent datant de moins de trois mois, délivré par une autorité compétente de l'État d'origine ou de provenance ;
- Une déclaration sur l'honneur ainsi rédigée : « Je soussigné(e) (prénom et nom) certifie sur l'honneur qu'à ma connaissance, aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur l'inscription au Tableau n'est en cours à mon encontre » (dater et signer) ;
- Une copie du certificat de radiation d'inscription ou d'enregistrement délivré par l'autorité auprès de laquelle le demandeur était antérieurement inscrit ou enregistré, ou, à défaut une déclaration sur l'honneur du demandeur certifiant qu'il n'a jamais été inscrit ou enregistré, ou, à défaut, un certificat d'inscription ou d'enregistrement dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'EEE ;
- Si ressortissant étranger : tout élément de nature à établir que le demandeur possède les connaissances linguistiques nécessaires à l'exercice de sa profession en France (Art. L.4222-6) ;
- Un curriculum vitae ;
- Un formulaire de demande d'inscription dûment complété (imprimé téléchargeable pour la section G à <http://www.ordre.pharmacien.fr/fr/pdf/Section-G-inscription.pdf> et pour la section H à <http://www.ordre.pharmacien.fr/fr/pdf/Section-H-inscription.pdf>).

4.2.1. Pièces à fournir selon la spécialité :

› Pour la section G

- une copie du DES de biologie médicale.

› Pour la section H (pharmaciens hospitaliers) selon la spécialité, en plus des pièces à fournir pour toute inscription

- *Pharmacien gérant pharmacie à usage intérieur - établissement de santé ou médico-social privé :*
 - Un exemplaire du contrat de gérance et ses annexes (dont le contrat de travail avec mention du temps de présence, de la rémunération et de son mode de calcul) ;
 - Une copie de l'arrêté d'autorisation prévue à l'Art R.5126-16 du CSP de la pharmacie à usage intérieur (licence).
- *Pharmacien adjoint pharmacie à usage intérieur - établissement de santé ou médico-social privé :*
 - Un exemplaire du contrat de travail (avec mention du temps de présence, de la rémunération et de son mode de calcul).

INTERNES EN PHARMACIE



GRUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ

P
POUR NOUS,
PHARMACIENS



CPH INTERNE :

Pour maintenir vos revenus en cas d'arrêt maladie
et garantir votre avenir en temps qu'interne,

Groupe Pasteur Mutualité à la solution.

Une adhésion simple et rapide
à un prix qui vous correspond

LES AVANTAGES

- UNE ADHÉSION SANS SÉLECTION MÉDICALE
- UN TRÈS LARGE CHOIX DE GARANTIES QUI INCLUENT LES GARDES ET ASTREINTES
- UNE INDEMNISATION DU «CONGÉ MATERNITÉ» AVEC UN PLAFOND GLOBAL DE 2500 €⁽²⁾
- LA FIDÉLITÉ RECOMPENSÉE APRÈS 1 AN D'ASSURANCE PRÉVOYANCE EN TANT QU'INTERNE, une réduction de fidélité pendant 3 ans sur votre cotisation d'assistant ou PH

NOUVEAU
CPH INTERNE
À PARTIR DE / MOIS
5,85€ ⁽¹⁾ EN 1^{ÈRE} ANNÉE

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

01 40 54 54 54

DU LUNDI AU VENDREDI - DE 8H30 À 18H00

GRUPE PASTEUR MUTUALITÉ
PARTENAIRE DE :

 **FNSIP-BM**

[@gpm_fr](https://twitter.com/gpm_fr) // [benjaminjeuneprosante](https://www.gpm.fr) // www.gpm.fr

(1) Garantie assurée par AGMF Prévoyance - Union de mutuelles soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, située au 34 boulevard de Courcelles, 75809 Paris cedex 17. Tarif exprimé pour des garanties ITT/INVAL franchise 30J + décès 50% pour un interne de 1ère année (Base Garantie = 20 045,71 €/an).

(2) ou 3 500 € pour les naissances multiples.

- *Praticien hospitalier (temps plein ou temps partiel) pharmacie à usage intérieur - établissement de santé public :*

- Une copie de l'arrêté de nomination et du procès-verbal d'installation ;
- Une copie de votre désignation comme responsable de pôle ou responsable de structure interne de pharmacie si vous exercez les fonctions de pharmacien gérant ;
- Une copie de l'arrêté d'autorisation pour la pharmacie à usage intérieur (licence).

- *Pharmacien praticien contractuel pharmacie à usage intérieur - établissement de santé public :*

- Un exemplaire du contrat de recrutement par l'établissement ;
- Une copie de l'arrêté d'autorisation (licence) si vous assurez les fonctions de pharmacien gérant.

- *Praticien attaché pharmacie à usage intérieur - établissement de santé public :*

- Un exemplaire du contrat de recrutement établi par l'établissement précisant le nombre de demi-journées.

- *Assistant spécialiste ou généraliste pharmacie à usage intérieur - établissement de santé public :*

- Un exemplaire du contrat de recrutement par l'établissement.

- *Praticien adjoint contractuel pharmacie à usage intérieur - établissement de santé public :*

- Un arrêté portant autorisation individuelle d'exercice de la pharmacie en qualité de praticien adjoint contractuel ;
- Un exemplaire de votre contrat de recrutement par l'établissement.

- *Radiopharmacien :*

- Une copie de l'autorisation pour la pharmacie à usage intérieur d'exercer l'activité de préparation des médicaments radiopharmaceutiques ;
- Une copie du diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) de radiopharmacie et radiobiologie ou à défaut une attestation d'études relatives à la pharmacie aux applications des radioéléments artificiels ;
- Un exemplaire du document attestant de votre nomination pour les fonctions objet de l'inscription, mentionnant votre temps de présence (contrat) ;
- Une copie de la délégation écrite du pharmacien gérant la pharmacie à usage intérieur confirmant la responsabilité de l'activité de radiopharmacie (lorsque le radiopharmacien n'est pas le gérant).

- *Pharmacien chargé des produits dérivés sanguins labiles :*

- Une copie du diplôme universitaire de transfusion sanguine ou une expérience d'une durée au moins égale à un an au titre d'une activité transfusionnelle au sein d'un établissement de transfusion sanguine ou d'un établissement de santé ;
- Un exemplaire du document attestant de votre nomination pour les fonctions objet de l'inscription ;
 - Un exemplaire de la convention qui lie votre hôpital et l'établissement de transfusion sanguine.

- *Pharmacien sapeur-pompier* :
 - Un arrêté préfectoral de nomination de pharmacien sapeur-pompier professionnel ou volontaire ou un contrat de travail ou toute pièce justifiant le recrutement en qualité de pharmacien sapeur-pompier contractuel ;
 - Une copie de votre désignation comme pharmacien gérant par le président du conseil d'administration (*Art R.5126-77 du Code de la Santé Publique*) ;
 - Une copie de votre désignation en qualité de pharmacien sapeur-pompier adjoint professionnel ou volontaire ;
 - Une copie de l'arrêté d'autorisation de création d'une pharmacie à usage intérieur au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- *Pharmacien d'un centre de planification ou d'éducation familiale* :
 - Une attestation du directeur du centre avec mention du temps de présence, de la rémunération qui sera versée au pharmacien (contrat).
- *Pharmacien d'un centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie, dispensaires antituberculeux (autres)* :
 - Un exemplaire du document attestant de votre désignation pour les fonctions objet de l'inscription et démontrant que vos activités comportent un exercice pharmaceutique et mentionnant votre temps de présence (contrat).

4.2.2. L'obtention de la Carte de Professionnel de Santé (CPS) :

Si vous êtes salarié d'un établissement de soins c'est le directeur de l'établissement (mandataire) ou un mandataire délégué qui fait la demande de carte CPS pour lui-même et pour les personnels de l'établissement. Les salariés non professionnels de santé recevront alors une Carte de Personnel d'Etablissement (CPE) tandis que les salariés professionnels de santé recevront une Carte de Professionnel de Santé. Pour toute information, contactez l'ASIP Santé (<http://esante.gouv.fr/>).

4.2.3. Le Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) :

Ce nouveau fichier de référence des professionnels de santé commun aux organismes du secteur sanitaire et social français, a été élaboré par l'État en collaboration avec les Ordres et l'Assurance Maladie. Il répertorie l'ensemble des données d'identification, de diplômes, des activités, des modes et des structures d'exercice de tout professionnel de santé. Désormais les Ordres deviennent des « guichets uniques » ce qui a pour but de faciliter l'ensemble des démarches administratives.

L'Ordre des pharmaciens applique, depuis le 18 janvier 2010, les procédures de « guichet unique » du professionnel pour ses démarches administratives au travers du répertoire RPPS. L'inscription au RPPS est obligatoire. Pour vous inscrire il suffit de contacter l'Ordre.

Plus d'information sur le site du Conseil de l'Ordre des pharmaciens :

<http://www.ordre.pharmacien.fr>

Chaque pharmacien a un identifiant unique qui est exigé par les caisses d'assurance maladie afin d'identifier les prescripteurs. Les caisses ne rembourseront plus les ordonnances médicales sur lesquelles ne figureront pas cet identifiant.

VII. LA VIE PRATIQUE ET ASSOCIATIVE

1 LE LOGEMENT

Il est possible d'être logé :

- soit dans une résidence universitaire, les logements étant attribués sur la base de critères universitaires et sociaux ;
- soit en ville : parc public (HLM), parc privé (consulter agences immobilières, petites annonces), résidences étudiantes privées...

Les Centres Régionaux d'Information de la Jeunesse possèdent généralement des fiches thématiques sur le logement « comment louer » ; « les résidences pour étudiants ». Ces centres éditent également un Guide Pratique du logement étudiant.

- soit dans les internats des établissements d'affectation. Renseignez-vous auprès des associations locales d'internes en pharmacie (coordonnées disponibles en annexe 2 et sur <http://www.fnsipbm.fr>).

Des aides sont susceptibles d'être accordées par la Caisse d'Allocations Familiales pour accéder à la location, sous conditions de ressources (généralement remplies la première année de l'internat).

Pour en savoir plus : <http://www.caf.fr>.

2 LA SANTÉ ET LES ASSURANCES

En tant que futur professionnel de santé, il est nécessaire de prendre conscience du fait que l'exercice de la pharmacie génère de nombreuses satisfactions (utilité sociale, satisfactions professionnelles, bon niveau socio-économique...), mais qu'il expose également, comme tout métier, à des risques professionnels. Outre les risques infectieux (hépatites, VIH...), il ne faut pas oublier les risques physiques (radiations, lasers...), chimiques (cytostatiques, gaz anesthésiques...) et organisationnels (violence, fatigue, stress...).

Les risques professionnels sont multiples et les moyens de protection, souvent simples (vaccination, port de gants et de masques, respect des mesures de prudence lors des manipulations de produits chimiques et de médicaments), sont trop souvent négligés.

« On n'est pas meilleur praticien parce que l'on prend des risques... on est juste praticien moins longtemps ».

2.1. Les assurances obligatoires ou indispensables :

• Assurances Responsabilité Civile Professionnelle

En tant qu'interne, vous êtes assuré gratuitement par le FNSIP-BM, y compris pendant vos remplacements. Le partenaire de la FNSIP-BM, Groupe Pasteur Mutualité prend la cotisation de cette assurance entièrement en charge. En tant qu'assistants faisant des remplacements ou en tant que biologiste, cette assurance responsabilité civile est **obligatoire et nécessaire**.

Vous pouvez vous reporter aux différents chapitres de ce guide qui aborde cette question selon le statut et le mode d'exercice.

• Assurance Auto → Tarifs 2019

Exemple tarif 1 :

Véhicule : **Clio III Confort dynamique 1.4 Essence 6CV 5 Portes à Bordeaux**

Bonus : 80% - 36 mois d'assurance et usage privé

Lieu de garage : Bordeaux - Fractionnement : Mensuel

Franchise BDG : 60 € et franchise incendie vol DTA : élevée (375€)

- Pour une formule kilométrique « Moins de 10 000 km » en Formule

Tous risques → Tarif TTC/An : **755,87 €**

- Pour une formule kilométrique « Illimité » en Formule Tous risques.

→ Tarif TTC/An : **865,35 €**

- Pour une formule kilométrique « Moins de 10 000 km » en Formule

Tiers Vol et Incendie → Tarif TTC/An : **552,51 €**

- Pour une formule kilométrique « Illimité » en Formule Tiers Vol et

Incendie → Tarif TTC/An : **657,36 €**

Exemple tarif 2 :

Véhicule : **Citroën C2 Diesel 4 CV 3 portes. Type mine : JM8HXB**

Bonus : 70% - 36 mois d'assurance et usage privé

Lieu de garage : Paris - Fractionnement : Mensuel

Franchise BDG : 60 € et franchise incendie vol DTA : élevée (375€)

- Pour une formule kilométrique « Moins de 10 000 km » en Formule

Tous risques → Tarif TTC/An : **564,62 €**

- Pour une formule kilométrique « Illimité » en Formule Tous risques.

→ Tarif TTC/An : **645,03 €**

- Pour une formule kilométrique « Moins de 10 000 km » en Formule Tiers

Vol et Incendie → Tarif TTC/An : **411,84 €**

- Pour une formule kilométrique « Illimité » en Formule Tiers Vol

et Incendie → Tarif TTC/An : **488,58 €**

• Assurance Habitation → Tarifs 2019

Exemple tarif 1 :

Adresse du risque : **Paris** - Nombre de pièces : 2

Fractionnement : Mensuel - Franchise élevée : 325 €

Capital Mobilier : **12 000 €**

- Pour Locataire d'un appartement, sans Insert, en étage intermédiaire,

en Formule 1 avec Dommages électriques

→ Tarif TTC/An : **248,88 €**

- Pour Locataire d'un appartement, sans Insert, en étage intermédiaire,

en Formule 1 sans Dommages électriques

→ Tarif TTC/An : **231,12 €**

- Pour Propriétaire d'une maison, sans insert, en Formule 2

→ Tarif TTC/An : **430,94 €**

Exemple tarif 2 :

Adresse du risque : **Nantes** - Nombre de pièces : 5

Fractionnement : Mensuel - Franchise élevée : 325 €

Capital Mobilier : **30 000 €**

- Pour Locataire d'un appartement, sans Insert, en étage intermédiaire, en Formule 1 avec Dommages électriques

→ Tarif TTC/An : **201,89 €**

- Pour Locataire d'un appartement, sans Insert, en étage intermédiaire, en Formule 1 sans Dommages électriques

→ Tarif TTC/An : **183,48 €**

- Pour Propriétaire d'une maison, sans insert, en Formule 2

→ Tarif TTC/An : **318,25 €**

Remplacements, conseils pratiques

Logement : Si vous quittez votre logement, pour un stage ou un remplacement, pour une longue durée, prévenez votre assureur. Si une inondation a lieu en votre absence, il vous garantira. Soyez attentifs également si vous logez au domicile du biologiste ou pharmacien que vous remplacez de vérifier que vous êtes garanti par son assurance.

Automobile : si vous utilisez votre véhicule exceptionnellement pour un usage professionnel, vous devez le déclarer à votre assureur. De la même façon, le professionnel que vous remplacez doit vous déclarer à son assureur si vous utilisez son véhicule.

• Contrats complémentaires pour protéger vos revenus

En devenant interne vous devenez salarié. Vous avez constaté, à la lecture de ce guide, qu'en cas de maladie ou d'accident votre rémunération baisse notablement. Les rémunérations supplémentaires (qui constituent une partie importante de vos revenus) ne sont pas indemnisées, ce qui fragilise votre équilibre financier de jeune actif. C'est pourquoi vous avez besoin de solides assurances complémentaires pour garantir l'ensemble de vos revenus en cas d'arrêt de travail ou d'accident.

En tant que membre de la FNSIP-BM, nous vous conseillons de contacter vos représentants locaux afin de bénéficier de conditions tarifaires avantageuses.

Notre partenariat avec Groupe Pasteur Mutualité, vous permet de bénéficier du contrat Praticien Hospitalier avec une gamme complète de garanties adaptées aux internes :

- **Arrêt de travail à la suite d'un accident ou d'une maladie** : le versement d'une indemnité journalière correspondant à 120% ou 140% à votre choix de vos émoluments de base pour tenir compte de vos gardes et astreintes variables *sous déduction de l'intervention des régimes sécurité sociale et hospitaliers.*

- **Maternité** : Versement, en cas de dispense (possible à compter du 3^{ème} mois de grossesse) d'une indemnité journalière égale à 100% de la perte de revenu liée aux gardes et astreintes. Elle est versée pendant tout le congé maternité dans la limite de plafonds (2 500 € pour une grossesse simple, 3 500 € pour une grossesse multiple).

- **Capital invalidité reconversion** : Si, à la suite d'une maladie ou d'un accident, vous êtes dans l'incapacité définitive reconnue > 66% de mener à terme votre cursus universitaire et à exercer la profession de santé correspondante, vous pouvez choisir un capital reconversion allant de 19 000 € à 463 000 €.

- **Décès** : En cas de décès, vous pouvez choisir un capital allant de 50% à 400% de votre base de garantie est versé au bénéficiaire de votre choix.
- Une rente éducation est versée aux enfants à charge fiscalement au moment du décès.

Vous pouvez choisir en cas de décès, une rente éducation au bénéfice de vos enfants en charge allant de 1 200 € à 8 900 €

Le tarif 2019 pour un interne de première année avec le minimum de garanties est à partir de 5,85 €/mois.

• **Le contrat complémentaire santé pour les internes**

Il complète les remboursements de votre régime obligatoire. Groupe Pasteur Mutualité a mis en place en 2016 une nouvelle offre santé. Cette offre se décline en trois formules : Référence, Variance et Variance +. L'âge limite de souscription est de 35 ans.

Selon la formule, le tarif est :

- REFERENCE : 116,27 €
- VARIANCE : 171,86 €
- VARIANCE + : 252,75€

C'est une couverture performante en termes de garanties et une assurance que vous pourrez conserver en tant qu'actif.

Plus d'information :

<http://www.gpm.fr/votre-profession/jeunes-professionnels/internes.html>

• **La couverture de prêt**

L'assurance de vos emprunts est obligatoire. Ce contrat permet de les sécuriser :

Les nouveaux textes réglementaires contraignent les banques à accepter la délégation de votre assurance vers un autre assureur que leur propre contrat. Il suffit que le contrat souhaité réponde aux 11 critères d'équivalence choisis et exigés par la banque parmi 18 critères définis par le CCSF (comité consultatif du secteur financier).

Le contrat de couverture de prêt de Groupe Pasteur Mutualité répond aux 18 critères et même au-delà. Ce contrat permet le remboursement du capital ou des échéances restantes dues à l'organisme assureur en cas de décès, d'incapacité temporaire ou permanente (invalidité) de travail survenu à la suite d'un accident ou d'une maladie. Vos cotisations sont fixes pendant toute la durée du contrat.

2.2. Médecine du travail :

En tant que salarié, l'interne relève de la médecine du travail de son établissement d'affectation. En cas d'accident du travail ou maladie professionnelle, il doit prendre contact rapidement avec ce service et faire une déclaration d'accident dans les 48 heures auprès des Affaires Médicales de son établissement. Ceci est particulièrement important en cas d'accident avec exposition au sang où un traitement prophylactique est parfois nécessaire, et ceci dans les 4 heures suivant l'accident.

3 L'ACCÈS À L'INFORMATION

Les CHU et universités disposent souvent d'une bibliothèque électronique très complète qui permet notamment :

- de consulter différentes rubriques ;
- d'accéder à plusieurs bases de données : Medline; Vidal, Antibiogarde ;
- d'accéder à l'information spécialisée : APM, Hospimédia
- de commander des documents non disponibles en texte intégral.

Pensez également à vous renseigner dans les différents stages où vous serez affecté, là encore, il y a souvent des revues à lire. De plus, vos représentants locaux ou la FNSIP-BM peuvent vous faire profiter d'offres d'abonnements avantageuses à certaines revues (Prescrire, Option Bio, Feuillet de Biologie ...) !

4 LA VIE ASSOCIATIVE

Dans chaque ville il y a des « bureaux de l'internat », des associations ou des syndicats. Parfois mixtes « médecins pharmaciens », parfois mixte « interne assistant ». Dans tous les cas, n'hésitez pas à vous rapprocher d'eux (Coordonnées en annexe 2 et sur <http://villes.fnsipbm.fr>).

En effet, en plus de gérer toute la partie pratique au niveau local, ces structures sont fédérées au niveau national par l'intermédiaire de la FNSIP-BM, afin de défendre au mieux les intérêts de l'ensemble des internes en pharmacie.

5 LES LOISIRS

En tant qu'interne nous avons encore le statut étudiant qui nous permet de nous inscrire aux activités universitaires (associations sportives de l'UFR par exemple). De plus, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos associations locales pour en savoir plus sur les différentes manifestations sportives et culturelles ayant lieu dans vos régions.

ANNEXE 1

- Chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux et assistants hospitaliers universitaires (montants bruts annuels)

Émoluments hospitaliers (hors rémunération universitaire)

Échelons	Montants 2017 (en euros)
2 ^{ème} échelon (après 2 ans de fonctions)	20 560,07 €
1 ^{er} échelon (avant 2 ans de fonctions)	17 655,47 €
Indemnité de service public exclusif (montant brut mensuel)	490,41 €

Source : Arrêté du 15 juin 2016 relatif à la rémunération universitaire de certains personnels des centres hospitaliers et universitaires et des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires.

Rémunération universitaire

Échelons	Montants 2017 (en euros)
2 ^{ème} échelon (après 2 ans de fonctions)	20 560,07 €
1 ^{er} échelon (avant 2 ans de fonctions)	17 655,47 €

Source : Arrêté du 15 juin 2016 relatif à la rémunération universitaire de certains personnels des centres hospitaliers et universitaires et des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires

- Rémunération des internes en médecine, des internes en pharmacie, des internes en odontologie et des résidents en médecine (montants bruts annuels)

I - Montants bruts annuels de la rémunération des internes en médecine, des internes en pharmacie, des internes en odontologie et des résidents en médecine.

Années/Statut	Montants 2017 (en euros)
Internes de 5 ^{ème} année	25 653,56 €
Internes de 4 ^{ème} année	25 653,56 €
Internes et résidents de 3 ^{ème} année	25 653,56 €
Internes et résidents de 2 ^{ème} année	18 493,76 €
Internes et résidents de 1 ^{ère} année	16 704,76 €
Prime de responsabilité Interne 4 ^{ème} année	2 050,50 €
Prime de responsabilité Interne 5 ^{ème} année	4 068,38 €

II - Émoluments forfaitaire alloués aux étudiants « faisant fonction d'interne » (taux brut annuel).

15 287,69 €

III - Montant brut annuel de la rémunération des étudiants effectuant une année de recherche.

24 327,83 €

IV - Montants bruts annuels des indemnités compensatrices d'avantages en nature pour les internes et les résidents en médecine et les étudiants en médecine et pharmacie désignées pour occuper provisoirement un poste d'interne.

Majoration pour ceux qui sont non logés et non nourris	1 010,64 €
Majoration pour ceux qui sont non logés mais nourris	336,32 €
Majoration pour ceux qui sont non nourris mais logés	674,31 €

Source : JO du 21 juillet 2010 (Arrêté du 12/07/2010 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux exerçant leurs fonctions à temps plein ou partiel dans les établissements publics de santé).

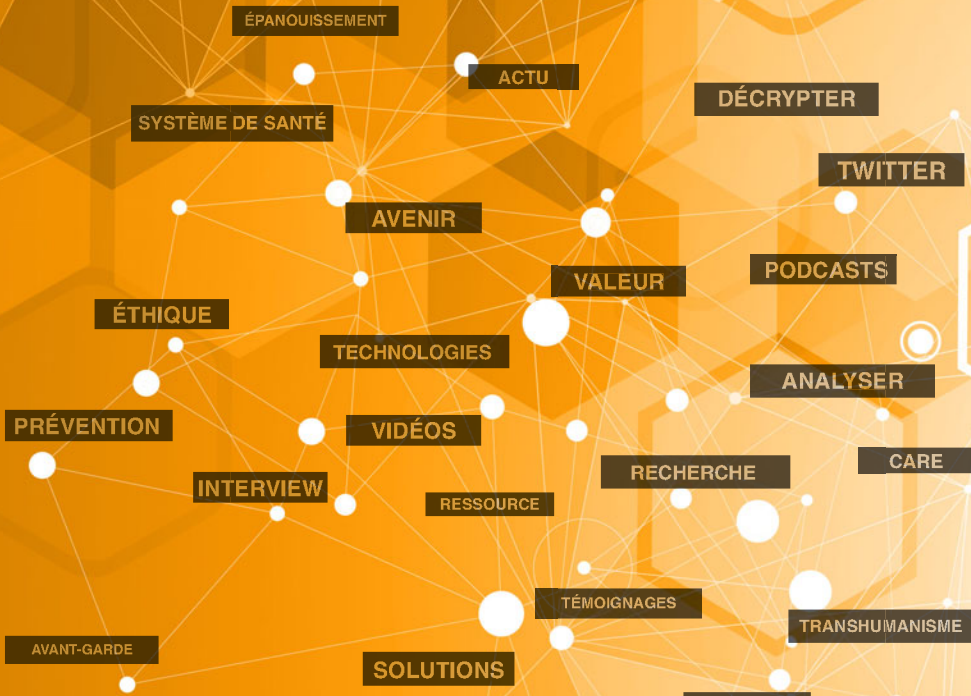
V - Montant brut mensuel de l'indemnité de sujétions particulières allouée aux internes de 1^{ère} et 2^{ème} année : 435,18 € depuis le 1^{er} novembre 2013 (Arrêté du 26 décembre 2013 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé)



Fédération Nationale des Syndicats d'Internes
en Pharmacie et Biologie médicale

- **Co-présidents** : president@fnsip.fr
 - Romain de JORNA
 - Moïse MICHEL
- **Secrétaire général** : secretaire@fnsip.fr
 - Aurélie TRUFOT
- **Trésorier** : tresorier@fnsip.fr
 - Guillaume WABONT
- **Partenariats** : partenariats@fnsip.fr
 - Quentin PERRIER
- **Communication** : communication@fnsip.fr
 - Juliette CHARPY
- **Spécialité biologie médicale** : vp-biologie@fnsip.fr
 - Jean-David PEKAR
 - Alexandre REGUEME
- **Spécialités pharmacie hospitalière** :
 - Charlotte CAVE vp-pharmacie@fnsip.fr
 - Marion TANO vp-pibm@fnsip.fr
- **Spécialités innovation pharmaceutique et recherche** : vp-ipr@fnsip.fr
 - Clémence MARIN
- **Relations universitaires** : vp-univ@fnsip.fr
 - Lucas DENIS
- **International** :
 - Louis BERTIN vp-international-pharma@fnsip.fr
 - Bérénice SCHELL vp-international-bio@fnsip.fr

79, Rue Périer - 92120 Montrouge
www.fnsipbm.fr / facebook et twitter : @FNSIP



Pour partager dès aujourd'hui la santé de demain

Le nouveau site d'information M-Soigner.com s'adresse principalement aux médecins mais aussi à tous les professionnels de santé pour qui la santé est plus qu'un métier, à tous ceux qui aiment soigner passionnément.

EDITÉ PAR GROUPE PASTEUR MUTUALITÉ



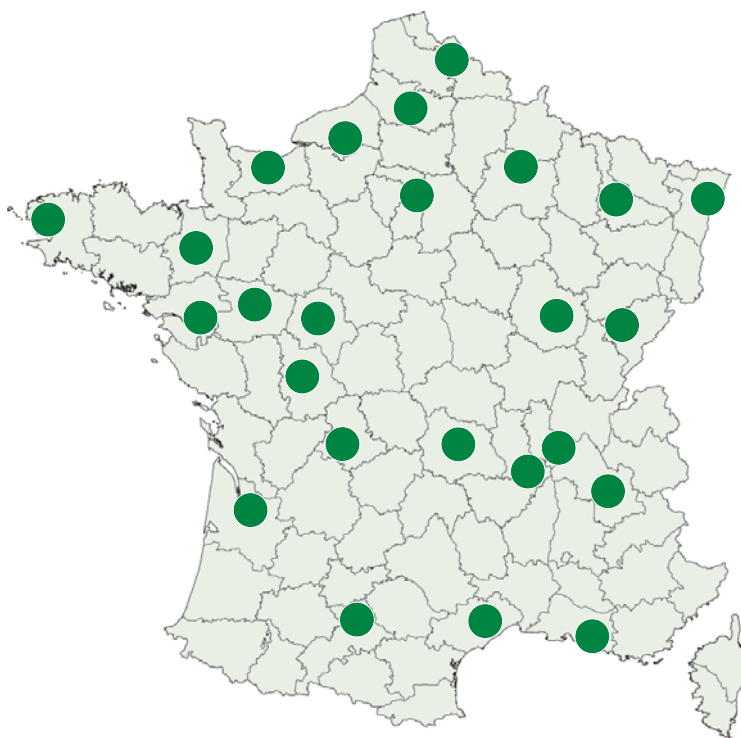
WWW.M-SOIGNER.COM



Félicitations, tu as réussi le concours !!

Cependant, ce n'est pas tout à fait terminé : en fonction de ton classement, il va falloir choisir une interrégion (ou subdivision pour le nouveau DES de biologie médicale) d'affectation pour les 4 ans à venir.

Pour t'aider, en collaboration avec tous les représentants des associations locales, nous avons regroupé dans cette annexe les renseignements utiles par interrégion et aussi par région...



*Chaque région a du talent,
alors bonne réflexion !*

Interrégion Ile-de-France

Paris

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Virginie SIGURET

- Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques Paris Descartes
@ virginie.siguret@parisdescartes.fr
- Laboratoire d'Hématologie biologique - Hémostase - Thrombose (Pr. A. Veyradier)
Hôpital Lariboisière, 2 rue Ambroise Paré
75010 Paris
☎ 01 49 95 63 95 - DECT 55458 -
Secrétariat : 01 49 95 64 11 ou 12
@ virginie.siguret@aphp.fr

Filière Pharmacie - Option Pharmacie Hospitalière-Pratique et Recherche :

Dr. François Lemare

- Faculté des sciences pharmaceutiques et biologiques Paris Descartes
☎ 01 53 73 95 93 ou 01 42 11 48 07
@ françois.lemare@parisdescartes.fr
- Institut de cancérologie Gustave Roussy IGR
Pharmacie Clinique
39 rue Camille Desmoulins 94805 Villejuif
@ Francois.LEMARE@gustaveroussy.fr

Co-Responsable : Pr. Patrice Prognon

Faculté des sciences pharmaceutiques - Paris Sud

- ☎ 01 56 09 32 46
@ patrice.prognon@u-psud.fr

Filière Pharmacie - Option PIBM :

Pr. Eric Caudron

- Faculté de Pharmacie - Paris Descartes
- AGEPS, Agence Générale des Equipements et Produits de Santé
7, rue du Fer à Moulin - 75005 PARIS
☎ 01 46 69 13 13
@ eric.caudron@aphp.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

- Paris V : UFR de Pharmacie, Université René Descartes

4, avenue de l'Observatoire
75270 PARIS 06

- ☎ 01 53 73 95 41
@ scolarite.internat@pharmacie.parisdescartes.fr

- Paris XI : UFR de Pharmacie, Université Paris Sud

5, rue J.B Clément
92029 CHATENAY MALABRY

- ☎ 01 46 83 53 42
@ morgane.boumaref-venet@u-psud.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Direction de l'offre de soins et médico-sociale - Pôle ambulatoire et services aux professionnels de santé - Bureau des formations des professions médicales
Millénaire 2, 35, rue de la Gare,
75935 Paris Cedex 19

- ☎ 01 44 02 04 45
@ ars-idf-professions-medicales@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Chef du bureau des internes :
Mme Delphine Lebigre
@ delphine.lebigre@aphp.fr

Syndicat des Internes en Pharmacie et Biologie Médicale des Hôpitaux d'Île-de-France (SIPHIF) :

Hôpital Broussais - 8 rue Maria Helena
Vieira Da Silva, 75014 PARIS

- Site : <http://siphif.org/>
@ contact@siphif.org

Interrégion Ile-de-France

Paris



Les coordonnateurs des DES : *(suite)*

Filière Pharmacie - Radiopharmacie et Radiobiologie :

Benoît Hosten

Radiopharmacien, MCU-PH

Hôpital Saint-Louis - Service Pharmacie

Unité Claude Kellershohn - Radiopharmacie R&D

1 avenue Claude Vellefaux 75475 Paris Cedex 10

☎ 01 42 38 51 05 (*ligne directe*)

01 42 49 90 56 (*secrétariat*)

06 78 88 20 81 (*mobile*)

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Michel Vidal

Faculté des sciences pharmaceutiques et
biologiques Paris Descartes

Département Physico-chimie du médicament :
chimie thérapeutique

☎ 01 53 73 15 64

@ Michel.vidal@parisdescartes.fr

Co-responsable :

Florence Doucet-Populaire

Faculté de Pharmacie Paris Sud

@ Florence.doucet-populaire@u-psud.fr

Interrégion Ile-de-France

Paris



Pourquoi venir à Paris ?

L'heure est au choix de la région où vous passerez vos 4 prochaines années... Vous hésitez à venir à la capitale par crainte de quitter un confort et une quiétude pour une agitation ambiante ? Vous ne voulez pas quitter vos amis et votre famille ?

Pourtant, il y a tant à gagner en effectuant son internat en Ile-de-France. Ici, aucun risque de pleurer deux fois, « en arrivant et en repartant », car une fois l'expérience parisienne goûtée, vous ne repartirez plus !

La région Île-de-France compte un CHU à dimension européenne mondialement reconnu et composé de 39 hôpitaux (Assistance Publique des Hôpitaux de Paris) et divers hôpitaux complémentaires. L'internat y est unique en France par la richesse de formation qu'il offre :

Près de 60 hôpitaux permettent à chaque interne de pouvoir découvrir des équipes et des organisations hospitalières différentes, de personnaliser son internat, tout en développant sa polyvalence.

- *Près de 60 hôpitaux permettent à chaque interne de pouvoir découvrir des équipes et des organisations hospitalières différentes, de personnaliser son internat, tout en développant sa polyvalence.*
- *Des stages possibles dans 14 agences de santé (ANSM, ANSES, ANAP, ARS, HAS, INCA, InVS, Ministère, etc...)*
- *De nombreux stages industriels dans tous les secteurs (market access, affaires réglementaires, affaires médicales, pharmacovigilance, essais cliniques, recherche et développement, etc...).*
- *Des stages en Biologie Médicale au sein de laboratoires privés*
- *Une formation universitaire impressionnante : près de 40 Master 2 et 70 DU/DIU en lien avec l'internat (référéncés sur www.siphif.org)*
- *Pour les internes ayant soif de découvertes scientifiques : les plus grands centres de recherches, de grandes équipes et tous les domaines de recherche sont présents.*

Le nombre de postes est largement suffisant pour permettre aux moins bien classés d'avoir accès à un bon stage.

Paris, c'est aussi une multitude de parcs et jardins, monuments historiques, musées, restaurants, concerts. Le Syndicat des internes organise de nombreux évènements, à visée scientifique et pédagogique comme à but festif. Les fameuses salles de garde et tonus sont aussi l'occasion de nous retrouver avec l'ensemble de la communauté médicale. Les internes venus d'autres régions sont très vite intégrés à la vie parisienne et la grande famille d'internes que nous formons est riche de toutes ces origines.

Interrégion Ile-de-France

Paris



Pourquoi venir à Paris ?

Certains diront que le logement y est cher... c'est sûr vous ne dormirez pas sur l'Île de la Cité mais la petite couronne et certains arrondissements de Paris sont plus accessibles, et les colocations sont une alternative intéressante ! Les transports abondants vous permettront de rejoindre Paris d'un bout à l'autre sans difficulté.

Enfin pour les expatriés, n'oubliez pas que les 5 gares TGV desservent la France entière !

Et si vous avez peur d'être perdu en pleine jungle, le Syndicat des Internes en Pharmacie et Biologie Médicale des hôpitaux d'Île-de-France sera présent pour vous accueillir et vous conseiller au mieux pour votre premier poste ainsi que tout au long de ces quatre merveilleuses années !

Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg
Reims • Besançon
Dijon

La gestion des internes
de l'interrégion est assurée
par l'ARS de Lorraine.

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Christophe DE CHAMPS
Centre Hospitalier Universitaire de Reims
Laboratoire de Bactériologie-virologie-hygiène
Avenue du Général Koenig
51092 REIMS Cedex

☎ 03 26 78 77 02

@ cdechamps@chu-reims.fr

Filière Pharmacie - Option PHDR :

Pr. Samuel LIMAT
Université de Besançon - UFR de Pharmacie
CHRU de Besançon - Pôle Pharmaceutique
3, Boulevard Fleming
25030 BESANCON Cedex

☎ 03 81 66 89 03

@ slimat@chu-besancon.fr

Filière Pharmacie - Option PIBM :

Pr. Stéphane GIBAUD
Faculté de pharmacie
Laboratoire de pharmacie clinique
5, rue Albert Lebrun - 54000 NANCY

☎ 03 83 68 23 08

@ Stephane.Gibaud@pharma.uhp-nancy.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Jean-Louis MERLIN
Service de Biopathologie
Unité de Biologie des Tumeurs
UMR CNRS 7039 CRAN - Université de Lorraine
Institut de Cancérologie de Lorraine
6 avenue de bourgogne - CS 30519
54519 VANDOEUVRE-LES-NANCY Cedex

☎ 03 83 59 83 07

@ jl.merlin@nancy.unicancer.fr



Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg
Reims • Besançon
Dijon

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Dr. Julien PERRIN - MCU-PH
Service d'hématologie biologique
CHU de Nancy - Allée du Morvan
54 511 Vandoeuvre-les-Nancy
@ j.perrin@chru-nancy.fr
julien.perrin@univ-lorraine.fr

Filière Pharmacie :

Dr. Béatrice DEMORÉ - MCU-PH
Laboratoire de Pharmacie clinique et Biotechnique
Faculté de Pharmacie de Nancy
Université de Lorraine
@ 03 83 68 23 09
@ beatrice.demore@univ-lorraine.fr

Pharmacie Brabois adultes

CHU de Nancy - Allée du Morvan
54 511 Vandoeuvre-les-Nancy
@ 03 83 15 44 10
@ b.demore@chru-nancy.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Jean Louis MERLIN
Unité de Biologie des Tumeurs
Institut de Cancérologie Lorrain
@ 03 83 59 85 68
@ jean-louis.merlin@univ-lorraine.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Christine EST
SCOLARITE - Gestionnaire Pédagogique
Faculté de Pharmacie
5, rue Albert Lebrun
BP 80403 - 54001 NANCY CEDEX
@ 03 83 68 22 82
Site: <http://pharma.univ-lorraine.fr/>

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Valérie HANSSLER
Gestion de l'Internet en pharmacie
@ 03 83 39 29 03
@ valerie.hanssler@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Sandra THIERY - Gestion des étudiants
et internes de Pharmacie
@ 03 83 85 24 37
@ s.thiery@chru-nancy.fr

Association des Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Nancy - AIPHN

Site : <http://www.aiphn.fr/>
@ aiphnnancy@gmail.com

Représentants des internes

Biologie médicale :
Claire FRAN CZAK
@ claire.franczak@gmail.com
Pharmacie et IPR :
Elise D'HUART
@ dhuartelise@hotmail.fr

Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg
Reims • Besançon
Dijon



Pourquoi venir à Nancy ?

Vivre à Nancy

- *Internat* : l'Intern'Apollon est récent, équipé d'un sauna et d'une salle télé. Les premiers semestres y ont généralement leur place réservée. C'est ici que sont organisés plusieurs fois par semestre les tonus où tous les internes de toute spécialité participent.
- *Association locale* : l'AIPHN organise régulièrement des soirées œnologie, des barbecues, des happy hours, et des activités comme le karting. L'ambiance est bonne entre les internes !

Travailler à Nancy

- 2 sites hospitaliers : hôpital central (centre-ville) et hôpitaux de Brabois (Vandoeuvre-Les-Nancy, accessible par le tram) → bientôt (2019 si tout va bien !), un nouveau plateau technique polyvalent qui accueillera tous les laboratoires de biologie médicale
- pour le DES de pharmacie, stages spécialisés au CHRU de Nancy en particulier dans les domaines de l'antibiothérapie, des essais cliniques et de l'oncologie, plus polyvalents en périphéries
- pour le DES de biologie médicale : de très bons stages en biologie polyvalente sont proposés en périphérie (Epinal, Saint-Dié, Verdun). Très bons stages également en périphérie ouverts aux internes de phase socle (CHR Metz-Thionville).

Ville étudiante et culturelle

Une ville de charme :

- les places Stanislas, d'Alliance, de la Carrière forment un ensemble unique inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO
- un patrimoine culturel à découvrir en particulier sur l'Art Nouveau (Ecole de Nancy)

Une ville jeune :

- jeune, avec de nombreuses soirées étudiantes, bars et restaurants dans le centre ville
- de nombreux événements tout au long de l'année : festivals de musique dont Nancy Jazz Pulsations, Le Jardin de Michel, les Sonosphères mais aussi la Saint Nicolas, le festival du film fantastique de Gérardmer, le spectacle de son et lumière...
 - des salles de concerts (Zénith, l'Autre Canal), le théâtre de la manufacture, l'opéra national et des musées.

Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg
Reims • Besançon
Dijon



Pourquoi venir à Nancy ?

La région Lorraine

- Les Vosges : pistes de ski à 1h30, nombreux lacs et sentiers de randonnées, activités de plein air
- La Moselle :
 - Metz : jolie ville où vous pourrez découvrir le centre Pompidou-Metz, petit frère du Centre Pompidou de Paris
 - Amnéville : offre de nombreuses activités parmi le Snow hall (piste de ski indoor), un des plus grands zoos d'Europe, quelques thermes...
- La Meuse : les tranchées de Verdun, quelques lacs où la baignade est possible l'été

Et pour sortir de la Lorraine ?

- Paris : 1h30 en TGV de la gare de Nancy
- Villes de province : la gare Lorraine-TGV à 30 minutes de Nancy dessert les principales villes de province (navette partant du centre-ville)

A bientôt peut-être !

Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg
Reims • Besançon
Dijon



Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Université de Strasbourg
Faculté de Pharmacie de Strasbourg
74 route du Rhin, 67400 ILLKIRCH
GRAFFENSTADEN

Site : <http://pharmacie.unistra.fr/>
@ pharma-scolarite@unistra.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS Grand-Est
3 Boulevard Joffre - 54036 NANCY Cedex
☎ 03 83 39 30 30 (*standard régional*)

Site : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/>
@ [Valérie.hanssler@ars.sante.fr](mailto:Valerie.hanssler@ars.sante.fr)

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Centre Hospitalier Universitaire Hôpitaux
Universitaires de Strasbourg (*Strasbourg*)
1, place de l'Hôpital
67091 STRASBOURG Cedex
Direction des affaires médicales
☎ 03 88 11 61 85

(*M^{me} CASTEL Sara, Gestion des internes*)

Site : <http://www.internestrasbourg.fr/>
@ DAM-internes@chru-strasbourg.fr

AIAIPA : Association des internes et anciens internes en pharmacie d'Alsace

Nouvel Internat Civil
Hôpitaux universitaires de Strasbourg
1 Place de l'Hôpital - 67000 STRASBOURG
Site : <http://www.aiaipa.net/>

Facebook : AIAIPA

Contacts :

- president.aiaipa@gmail.com
- secretaire.aiaipa@gmail.com
- VP BIO : vpbio.aiaipa@gmail.com
- VP Pharmacie Hospitalière :
vpph.aiaipa@gmail.com
- VP IPR : vpipr.aiaipa@gmail.com

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Jean Marc LESSINGER
LABORATOIRE DE BIOCHIMIE
ET BIOLOGIE MOLECULAIRE
Centre Hospitalier Universitaire Hôpitaux
Universitaires de Strasbourg (*Strasbourg*)
1, place de l'Hôpital - 67091 Strasbourg Cedex
@ jean-marc.lessinger@chru-strasbourg.fr

Filière Pharmacie :

Pr. Geneviève UBEAUD-SEQUIER
Service Pharmacie Stérilisation
Centre Hospitalier Universitaire Hôpitaux
Universitaires de Strasbourg (*Strasbourg*)
1, place de l'Hôpital - 67091 Strasbourg Cedex
@ ubeaud@unistra.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Thierry VANDAMME
Faculté de Pharmacie
Université de Strasbourg
74, route du Rhin
BP 60024 - 67401 Illkirch Cedex
@ vandamme@unistra.fr

Interrégion Nord-Est

Nancy • **Strasbourg**
Reims • Besançon
Dijon



Pourquoi venir à Strasbourg ?

L'Alsace... une région dans laquelle il fait bon vivre !

Sa capitale : Strasbourg

Strasbourg, capitale européenne, est une ville jeune et universitaire. Son centre-ville, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, compte des chefs-d'œuvre architecturaux comme sa fameuse Cathédrale et son quartier de la Petite France. Strasbourg possède une scène culturelle vivante et diversifiée : théâtre National de Strasbourg, Opéra National du Rhin, nombreux cafés-théâtres...

Strasbourg a su rester une ville à taille humaine où l'on ne s'ennuie pas !

Les Winstub sont des caveaux typiques alsaciens, où l'on se retrouve entre amis en fin de journée pour déguster une bière et une spécialité culinaire alsacienne : tartes flambées, knacks, choucroute garnie, kugelhopf... Un vendredi par mois, un « tonus » est organisé à l'hôpital, l'occasion de décompresser entre internes (médecine, pharmacie, dentaire). L'AIAPA organise aussi régulièrement des événements : soirée d'accueil, soirée de Noël, soirée des anciens, week-end canoë, barbecues, sortie trampoline, escape-game...

Enfin, on ne peut pas parler de Strasbourg sans parler de son fameux Marché de Noël. Chaque année (depuis 1570), fin novembre, le plus grand marché de Noël au monde s'installe dans toute la ville. Vous pouvez y déguster un verre de vin chaud et du pain d'épices en sortant de l'hôpital !

Strasbourg possède un internat commun avec les médecins mais avec seulement quelques chambres disponibles.

La ville est équipée de 560 km de pistes cyclables et 6 lignes de tramway. Le TGV Est Européen relie Paris en 1h50, la LGV Rhin Rhône relie Lyon en 3h40. L'aéroport de Strasbourg et l'aéroport international de Bâle-Mulhouse-Freiburg desservent de nombreuses destinations: Bordeaux, Toulouse, Marseille, Baléares, Berlin, Londres, Etats-Unis, Canada, Canaries, etc.

Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg
Reims • Besançon
Dijon



Pourquoi venir à Strasbourg ?

Autour de Strasbourg :

La célèbre route des vins traverse de nombreux villages tous plus ravissants les uns que les autres. En voiture, à pied ou à vélo, vous pourrez déguster tout le long du parcours les grands crus d'Alsace. Les Vosges sont à 1h de voiture de Strasbourg.

Été comme hiver, vous pourrez y pratiquer de nombreuses activités : randonnées, baignades dans les lacs, pédalo, canyoning, via ferrata, ski alpin, ski de fond, raquettes... Ici, on profite aussi de la proximité avec l'Allemagne : shopping, thermes... et le plus grand parc d'attractions d'Europe : Europa-Park (45 min environ de Strasbourg) !

Concernant les périphéries, elles sont toutes facilement accessibles en TER, et aucune ne vous obligera vraiment à déménager (la plus loin, Mulhouse, est à 1h de train et propose des chambres gratuitement à l'internat).

Et la formation ?

Faire son internat en Alsace, c'est avoir la possibilité de faire son internat dans le 4ème CHU de France : les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (classement Point 2018) mais également dans des gros centres hospitaliers périphériques tels que le GHRMSA (Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace) et les Hôpitaux Civils de Colmar et des structures de taille normale (CH de Saverne, CH de Haguenau et CH de Wissembourg). La majorité d'entre eux est facilement accessible en transports en commun (train) et en voiture depuis Strasbourg.

Les internes de Biologie Médicale ont le choix parmi un très large panel de stages spécialisés classiques (biochimie, hématologie, immunologie, microbiologie, génétique, etc.) mais également un laboratoire de toxicologie, un laboratoire d'hygiène, un établissement Français du Sang et des stages plus polyvalents.

Les internes en Pharmacie Hospitalière se verront offrir une diversité de stage intéressant. La Pharmacie Clinique y est particulièrement développée (ortho-traumatologie, neurologie, hépato-gastrologie, pédiatrie, cardiologie, pneumologie, gériatrie, etc.).

Les internes IPR pourront choisir entre de nombreux stages institutionnels (CIC, OMEDIT, CRPV) mais également des stages cliniques tels que l'oncohématologie.

Privilèges alsaciens

L'Alsace compte deux jours fériés en plus : le 26 décembre et le Vendredi Saint de Pâques ! Les autoroutes de la région sont entièrement gratuites.

A très bientôt en Alsace !

Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg
Reims • Besançon
Dijon

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Christophe DE CHAMPS (*Médecin*)
Laboratoire de Bactériologie - Virologie - Hygiène
Avenue du Général Koenig
51092 REIMS Cedex
☎ 03 26 78 77 02
@ cdechamps@chu-reims.fr

Dr. Claire TOURNOIS (*Pharmacien*)
@ claire.tournois@univ-reims.fr

Filière Pharmacie et filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr. Céline MONGARET
Pôle Pharmacie - Pharmacovigilance,
51092 REIMS Cedex
☎ 03 26 78 76 78
@ cmongaret@chu-reims.fr

Dr. Florian SLIMANO
Pôle Pharmacie - Pharmacovigilance,
51092 REIMS Cedex
☎ 03 26 78 76 78
@ florian.slimano@univ-reims.fr

Coordonnateur IPR inter-régional Nord-Est :

Pr. Jean-Louis MERLIN
Service de Biopathologie
Unité de Biologie des Tumeurs
UMR CNRS 7039 CRAN - Université de Lorraine
Institut de Cancérologie de Lorraine
6 avenue de bourgogne - CS 30519
54519 Vandoeuvre-les-Nancy Cedex
☎ 03 83 59 83 07
@ jl.merlin@nancy.unicancer.fr



Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

51, rue Cognacq-Jay
51096 REIMS Cedex
☎ 03 26 91 35 62
@ scol.pharmacie@univ-reims.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

2, rue Dom Pérignon
Complexe tertiaire du Mont Bernard
CS 40513
51007 CHÂLONS EN CHAMPAGNE
☎ 03 26 64 42 00

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Bureau des affaires médicales
Hôpital Maison Blanche
45, rue Cognacq Jay
51 092 REIMS
☎ 03 26 78 74 44

Cercle des internes en pharmacie de Champagne-Ardennes (CIPCA) :

Bureau de l'internat - Comité des internes
de Reims Champagne-Ardennes
CHU de Reims
Avenue du Général Leclerc
51 092 Reims Cedex
@ cipca.reims@gmail.com

Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg
Reims • Besançon
Dijon



Pourquoi venir à Reims ?

Situé à **40 min de Paris en TGV** - A 30 min de l'aéroport CDG en TGV - 40 min de Marne-la-Vallée (Disneyland)

Ville culturelle : Caves de champagne (patrimoine de l'UNESCO), cathédrale de Reims, théâtre, opéra, ...

Ville sportive : Football (Ligue 1), Basket (Pro B), Hockey (Division 1), Aviron (Régate Rémoise)

La formation :

Comme dans beaucoup de villes à taille humaine, le nombre de postes est limité, ceci ayant l'avantage d'un encadrement facilité des internes et une meilleure cohésion entre internes.

Cours de DES interrégional pour la filière Pharmacie, possibilité de faire les 4 domaines de pharmacie hospitalière sur Reims, présence d'un Centre Régional de Pharmacovigilance ; possibilité de faire de la Radiopharmacie au CLCC.

Cours au semestre pour la Biologie, les niveaux 1 et 2 pouvant être faits à Reims.

L'internat :

Logement en chambres (environ 14), commun aux internes de médecine et de pharmacie.

C'est un lieu de restauration (ouvert 24h/24) et d'animations (soirées, salle de sport, babyfoot), et donne accès à des réductions pour le cinéma, la piscine et autres événements organisés par l'association des internes en médecine (CIRC).

Les périphéries :

Possibilité de stages à Épernay, Charleville-Mézières, Rethel, Châlons-en-Champagne, Sedan, Troyes, St Dizier. Hôpital psychiatrique à Bryène le Château.

Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg
Reims • Besançon
Dijon

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Xavier BERTRAND
Université de Besançon - UFR de Pharmacie
CHRU Besançon Hôpital Minjot -
Service Hygiène hospitalière
3, boulevard Alexandre Fleming
25030 BESANÇON cedex
☎ 03 81 66 90 16
@ xbertrand@chu-besancon.fr

Filière pharmacie :

Pr. Samuel LIMAT
CHRU Besançon Hôpital Minjot
Pôle pharmaceutique
Président de la Commission Médicale
d'Etablissement
3, boulevard Alexandre Fleming
25030 BESANÇON cedex
☎ 03 81 66 90 17
@ cme@chu-besancon.fr
slimat@chu-besancon.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Macha WORONOFF-LEMSI
Université de Franche-Comté -
VP du Conseil d'Administration
☎ 03 81 66 50 04 (Secrétaire : Chloé Maire)
CHRU Besançon - VP Recherche
☎ 03 81 21 93 24 (Secrétaire : Patricia Vuillemin)
@ marie-christine.woronoff-lemsi@univ-fcomte.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

UFR Santé - Université de Franche-Comté
19, rue Ambroise Paré - 25000 Besançon
☎ 03 63 08 22 00
@ webmaster-smp@univ-fcomte.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Agence Régionale de Santé Grand Est
3, boulevard Joffre - 54000 Nancy
Valérie Hanssler
Gestion de l'internat en pharmacie
☎ 03 83 39 29 03
@ valerie.hanssler@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

CHRU Besançon Hôpital Saint-Jacques
2, place Saint Jacques
25030 Besançon cedex
☎ 03 81 21 80 52
@ dam-secretariat@chu-besancon.fr
Denis Machard - Bureau des internes,
des étudiants
☎ 03 81 21 82 89
@ dmachard@chu-besancon.fr

SAIAIPFC (Syndicat Autonome des Internes et Anciens Internes en Pharmacie et Biologie Médicale de Franche-Comté)

Pharmacie Centrale (niveau -2)
CHRU Besançon Hôpital Minjot
3, boulevard Alexandre Fleming
25030 Besançon cedex
@ pres.saiaipfc@gmail.com

Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg
Reims • **Besançon**
Dijon



Pourquoi venir à Besançon ?

La Franche-Comté, c'est :

- 4 départements : le Doubs (25), le Jura (39), la Haute Saône (70), le territoire de Belfort (90),
- Un patrimoine culturel : la Citadelle, le Quai Vauban, les nombreux forts et châteaux,
- Un patrimoine gastronomique : le comté, la cancoillotte, le mont d'or, le vin jaune, la saucisse de Morteau/Montbéliard,
- Des paysages d'exception : les cascades du Jura, les nombreux lacs (Saint Point, Vouglans, Chalais, etc.) et sommets,
- Une région animée : le trail des forts de Besançon, la percée du vin jaune, les Eurockéennes de Belfort.

Besançon est situé à 2h30 de Paris/4h de Marseille/1h30 de Lyon en TGV.

L'internat :

Le CHRU de Besançon dispose d'un internat accueillant aussi bien les internes de médecine que de pharmacie, situé juste en face de l'Hôpital Minjoz. Les chambres consistent en de petits studios d'environ 24 m². Plusieurs salles communes et des équipements (cuisine, machine à laver, tv, table de ping-pong, baby-foot...) sont à disposition des internes.

Les internes en pharmacie possèdent leur propre syndicat permettant d'organiser régulièrement des événements (barbecues, afterwork, soirées « rotonde », bowling...). Le syndicat est responsable de l'organisation du tutorat pour les étudiants préparant le concours de l'internat. Un partenaire avec un imprimeur a également été mis en place afin de bénéficier d'offres intéressantes.

Les périphéries :

A côté des postes au CHRU de Besançon, des périphéries sont disponibles : Belfort-Montbéliard, Dole, Pontarlier et Lons-le-Saunier.

Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg
Reims • **Besançon**
Dijon



Pourquoi venir à Besançon ?

La formation :

Biologie médicale

- Phase socle : bactériologie-virologie, biochimie (au CHRU), hématologie (à l'EFS) + stage libre
- Stages au CHRU : bactériologie-virologie, biochimie, parasitologie-mycologie, immunologie (auto-immunité, allergologie), hygiène hospitalière, pharmacologie-toxicologie, génétique / BDR / biologie cellulaire
- Stages en périphérie : Belfort (hématologie, biologie polyvalente), Dole (biologie polyvalente)
- Formation : cours de DES (commun sur 2 ans, 1 après-midi/semaine), masters 1 et 2 (immunothérapie, relation hôte-greffon, génétique, hygiène...), DU (cytologie, anti-infectieux...)

Pharmacie hospitalière

- Stages au CHU : pharmacie clinique (hématologie, réanimation médicale, néphrologie, cardiologie, gériatrie CHRU/EHPAD, pédiatrie), économie de la santé & vigilance (MDS/HD), informatisation, cellule d'information sur le médicament, ATB/HD), qualité, essais cliniques), pharmacotechnie (unité de reconstitution des chimiothérapies, laboratoire de fabrication, radiopharmacie), dispositifs médicaux et stérilisation
- Stages en périph : pharmacie clinique (Dole, Pontarlier, Novillars (Psychiatrie)), pharmacotechnie (Montbéliard), dispositifs médicaux et stérilisation (Belfort)
- Formation par interrégion : cours de DES sur 4 semestres, 1 mémoire par semestre (4 en tout), DU (anti-infectieux avec Dijon, oncologie), master 2 hygiène

Innovation pharmaceutique et recherche

- Historiquement : 2 premiers semestres à la Pharmacie au CHU → tentative de mise en place de la campagne STOP-PUI
- 1 poste d'interne IPR par an
- Les derniers internes en poste se sont orientés vers : l'hygiène hospitalière, l'oncologie, les immunothérapies, la bio-informatique
 - Master 2 à Besançon : santé et biologie-santé (immunothérapies, hygiène hospitalière, biochimie/biologie moléculaire, signalisation cellulaire, neurosciences...)

Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg
Reims • Besançon
Dijon

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Dr. François GIRODON
CHU Dijon - Plateau Technique de Biologie -
Service d'hématologie biologique
2, boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 77908 - 21000 DIJON
@ francois.girodon@chu-dijon.fr

Filière Pharmacie :

Dr. Philippe FAGNONI
Pharmacie CHU Dijon
14 rue Gaffarel
21079 DIJON Cedex
@ philippe.fagnoni@chu-dijon.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr. Anne TESSIER
Faculté de Pharmacie
7, boulevard Jeanne d'Arc
21000 DIJON
@ anne.tessier@u-bourgogne.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

UFR des Sciences de Santé
7 Bd Jeanne d'Arc - BP 87900
21079 DIJON CEDEX
☎ 03 80 39 32 00
Fax : 03 80 39 33 00
@ nathalie.ustun@u-bourgogne.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS de Bourgogne - Le Diapason
2 place des Savoirs - CS 73535
21035 Dijon cedex
☎ 08 20 20 85 20
@ marie-odile.maire@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Centre hospitalier universitaire (Dijon)
14, rue Gaffarel - 21079 Dijon Cedex
Murielle PIZANA
Direction des affaires médicales
CHU DIJON
☎ 03 80 29 38 59
@ murielle.pizana@chu-dijon.fr

Association des Internes en Pharmacie des Hôpitaux de Dijon :

@ aiph.dijon@gmail.com

Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg
Reims • Besançon
Dijon



Pourquoi venir à Dijon ?

*DIJON, ancienne capitale des Ducs de Bourgogne est riche d'un **patrimoine historique et architectural exceptionnel**.*

*Par ailleurs, la réputation **gastronomique** et **viticole** de notre région n'est plus à faire (vin, moutarde de Dijon, crème de cassis, Kir, pain d'épices...).*

*En venant à Dijon, vous aurez l'occasion de découvrir notre ville et notre région, situées entre Paris et Lyon (moins de 2h), vous bénéficierez des avantages d'une ville à **taille humaine** tout en restant proche des grandes agglomérations. Et pour les globetrotters, vous n'êtes qu'à 2h de la Suisse ou de l'Allemagne.*

Faire son internat à Dijon, c'est travailler au Centre Hospitalier Universitaire de Dijon avec la possibilité d'intégrer d'autres Centre Hospitalier de taille plus modeste de la région de Bourgogne.

*C'est également réaliser son internat dans une **ville résolument jeune et étudiante** avec près de 35 000 étudiants à l'université de Bourgogne et la vie étudiante qui va avec. L'Association des Internes en Pharmacie de Dijon (AIPHD) sera heureuse de vous accueillir et de vous faire découvrir les bons coins de la Bourgogne, et tout ça autour d'un petit verre de vin. À consommer avec modération bien entendu.*

A Dijon, chacun peut trouver de quoi s'occuper, salles de sport et d'escalade, piscine olympique, centres équestres mais également salles de concerts et théâtres.

Dijon est en définitive une petite ville très agréable à vivre.

Biologie Médicale à Dijon

Tous les laboratoires sont regroupés dans un même bâtiment neuf, le PTB (Plateau Technique de Biologie). Ainsi, nous sommes une vingtaine d'internes sur le même site, ce qui permet d'améliorer la cohésion et l'entraide.

En phase socle, les stages se feront au PTB donc forcément à Dijon même. Les périphéries ne sont accessibles qu'à partir de la phase d'approfondissement.

Nous avons environ 1 à 2 gardes par mois et 2 ou 3 jours fériés / samedi / dimanche par semestre.

Pour la formation aux prélèvements, nous avons un centre de prélèvement à côté du PTB où il y a un interne d'astreinte par jour. Le matin, l'interne fait les prises de sang au côté des techniciennes et des infirmières et s'occupe des éventuels prélèvements microbiologiques. L'après-midi c'est une simple astreinte téléphonique en cas de prélèvement microbiologique.

Pour la formation théorique, nous avons des cours dans chaque stage environ une fois par semaine avec un examen (oral ou écrit) à la fin.

Exception faite de l'hématologie qui fait des « cours de niveau 1 » tous les deux ans.

Interrégion Nord-Est

Nancy • Strasbourg
Reims • Besançon
Dijon



Pourquoi venir à Dijon ?

IPR à Dijon

Dijon est une ville proche de la filière IPR. L'association Faculté - CHU - Centre de lutte contre le Cancer fournissent les compétences matérielles et humaines nécessaire à la recherche. L'encadrement dijonnais vous fournira les meilleures armes pour réussir dans votre voie.

Interrégion Nord-Ouest

**Amiens • Caen
Lille • Rouen**

La gestion des internes de l'interrégion est assurée par l'**ARS Nord-Pas-de-Calais**.

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Gilles DUVERLIE

Doyen de la faculté de Pharmacie d'Amiens
1, Rue des Louvels - 80037 Amiens Cedex 1

Chef du Service de Virologie du CHU d'Amiens

Au Centre de Biologie Humaine

CHU Amiens - Hôpital Sud

Avenue René Laënnec - 80054 Amiens Cedex 1

☎ 03 22 08 70 60 ou 03 22 08 70 00

(secrétariat du service de Virologie)

@ gilles.duverlie@u-picardie.fr

Filière Pharmacie - Option Hôpital et filière innovation Pharmaceutique et Recherche - DES IPR :

Pr. Pascal ODOU

Faculté de Pharmacie de Lille

Laboratoire de Pharmacie Galénique,

Hospitalière et Biopharmacie

☎ 03 20 96 40 29

@ pascal.odou@chru-lille.fr

Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen
Lille • Rouen

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Gilles DUVERLIE

Doyen de la faculté de Pharmacie d'Amiens
1, Rue des Louvels - 80037 Amiens Cedex 1

Chef du Service de Virologie du CHU d'Amiens
Au Centre de Biologie Humaine
CHU Amiens - Hôpital Sud

Avenue René Laënnec - 80054 Amiens Cedex 1

☎ 03 22 08 70 60 ou 03 22 08 70 00

(secrétariat du service de Virologie)

@ gilles.duverlie@u-picardie.fr

Filière Pharmacie et filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Jean-Marc CHILLON

Pharmacovigilance des Essais Cliniques

Au CRPV d'Amiens - Centre de Biologie Humaine

Avenue René Laënnec - 80054 Amiens Cedex 1

☎ 03 22 08 70 96 *(secrétariat de Pharmacovigilance)*

@ chillon.jean-marc@chu-amiens.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Etienne BROCHOT

Maître de Conférence - Praticien Hospitalier

Laboratoire de Virologie (CBH)

☎ 03 22 08 70 00

@ Brochot.Etienne@chu-amiens.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Pôle santé

1, Rue des Louvels - 80037 AMIENS Cedex 1

☎ 03 22 82 77 54 ou 55

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Aurore fourdrain

ARS Picardie

53, Rue Daire - 80037 Amiens Cedex 1

Site : <http://www.ars.picardie.sante.fr>

@ aurore.fourdrain@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Chantal Regnaut

CHU Amiens - Hôpital Sud

Avenue René Laënnec

80054 Amiens Cedex 1

☎ 03 22 66 80 28

Site : <http://www.chu-amiens.fr/>

@ regnaut.chantal@chu-amiens.fr

Association des Internes en Pharmacie et Biologie Médicale de Picardie (AIPBMP) :

Au Centre de Biologie Humaine

CHU Amiens - Hôpital Sud

Avenue René Laënnec

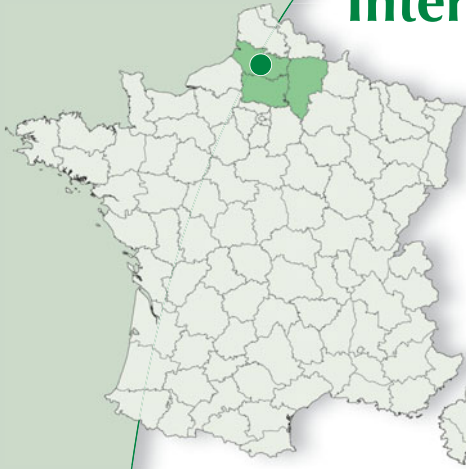
80054 Amiens Cedex 1

Site : www.aipbmp.org

@ aipbmp@gmail.com

Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen
Lille • Rouen



Pourquoi venir à Amiens ?

- Amiens ? C'est où ?

- Amiens c'est là sur la carte... regarde.

Ça bénéficie **d'une excellente situation géographique** : à 1h de Paris et de Lille en train.

En plus Amiens, c'est un **CHU tout beau, tout neuf** à taille humaine où tous les internes se côtoient facilement.

Cela permet d'avoir **une très bonne formation**. Amiens compte également une dizaine d'hôpitaux périphériques très performants où l'interne en pharmacie est responsabilisé un maximum.

Et si tu en as marre des plaines picardes, tu es à 50 minutes de la mer et des phoques de la baie de Somme. Et même avec ton salaire d'interne, tu peux partir facilement du plus grand aéroport de vol low-cost (Aéroport Paris-Beauvais à 40 min) vers toutes les capitales européennes.

- Et pour me loger, je fais comment ?

- Aucun problème puisque tous les hôpitaux possèdent **un internat chaleureux** où tu pourras t'éclater !!!

Contacte l'association locale des internes en pharmacie (AIPBMP) qui sera ravie de t'accueillir et de te faire découvrir la belle région de Picardie tout au long de ton internat.

Bref pour un internat réussi viens en Picardie !!!

Amiens c'est bien !!!

Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen
Lille • Rouen

Paris 230 km - Rennes 185 km
Tours 255 km - Nantes 300 km

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Dr. Sophie KRIEGER
Laboratoire de Biologie Clinique
et Oncologique
Centre François Baclesse
3, rue Général Harris
BP 5026 - 14076 CAEN Cedex 05
☎ 02 31 40 45 54
@ s.krieger@baclesse.fr

Filière Pharmacie :

Dr. Guillaume SAINT-LORANT
Pharmacie - Centre Hospitalier
Universitaire de Caen
Avenue de la Côte de Nacre
14033 CAEN cedex 9
☎ 02 31 06 32 54
@ saintlorant-g@chu-caen.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Patrick DALLEMAGNE
Centre d'Etudes et de Recherche sur le
Médicament de Normandie (CERMN)
Boulevard Henri Becquerel
14032 CAEN Cedex
☎ 02 31 56 68 13
@ patrick.dallemagne@unicaen.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

UFR des Sciences Pharmaceutiques
Boulevard Henri Becquerel
14032 CAEN Cedex
☎ 02 31 56 60 03 ou
02 31 56 60 00 (*scolarité*)

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Bruno VANDERBRUGGHE
Agence Régionale de Santé de Normandie
Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille
BP 65366 - 14053 Caen Cedex 4
☎ 02 31 53 17 85 ou 02 31 70 96 09
@ bruno.vanderbrugghe@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Directeur des ressources médicales :
M. Yann TANGUY
Adjoint des cadres : M^{me} PESNEL
CHU - Direction des affaires médicales
Avenue Côte de Nacre
14033 Caen Cedex
☎ 02 31 06 47 78
@ pesnel-mh @chu-caen.fr

L'Association des Internes en Pharmacie et en Biologie Médicale de Caen (AIPBMC) :

Pharmacie - Avenue Côte de Nacre
14033 CAEN Cedex
☎ 02 31 06 46 66
Site : www.aipbmc.com
@ aipbmc@gmail.com
Twitter : @AIPBMC, Facebook ...

Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen
Lille • Rouen



Pourquoi venir à Caen ?

Pourquoi faire son internat à Caen ?

Avec les plages du Débarquement et glorieux passé de Guillaume Le Conquérant, c'est une région définitivement marquée par l'Histoire. Le Calvados, l'Orne et la Manche présentent des paysages magnifiques et d'une riche diversité :

Suisse Normande pour des ballades (VTT, canoë, escalade...), plages divines dans la Manche pour de superbes couchers de soleils, Cabourg (Dreams of my reality...), Deauville, Trouville, Honfleur...

Caen : à 2h de Paris, une vraie ville à taille humaine : circulation à pied, en vélo, en tram ou en bus. Le centre-ville est dynamique entre l'Abbaye aux Hommes et l'Abbaye aux Dames ainsi qu'autour du port. Trois hôpitaux occupent la ville : le CHU, le CHR et l'EPSM. La mer est accessible en seulement 15 minutes (argument choc) !!! Le plus grand carnaval étudiant européen y a lieu chaque année au mois d'avril, 2 festivals d'envergure (Beauregard, Nordik Impakt), théâtres, cinés, salles de concert, expos et musées... Caen vit toute l'année, au rythme des étudiants et des touristes !

Les villes périphériques sont tout aussi sympas avec des internats pour se loger et un accès possible en covoiturage ou en train de Caen.

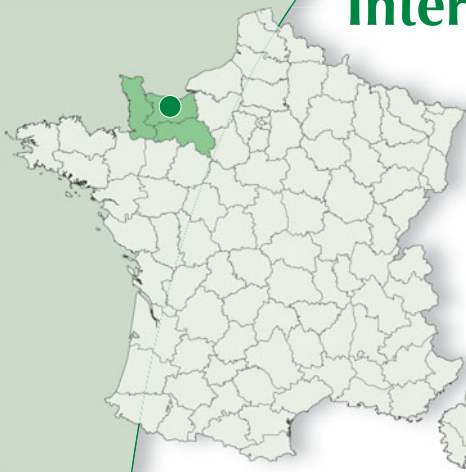
Ambiance : after works sur la plage pendant l'été entre internes avec au programme Molkki, volley, baignades. Apéros ++ avec dégustation de camembert, andouillettes, tripes accompagnés d'alcools locaux comme le calva et l'embuscade ! Des animations mensuelles (karting, canoë, bubble foot...) sont organisées et financées en partie par l'AIPBMC. Repas améliorés tous les jeudis à l'internat de Caen. Enfin les tonus animent certains vendredis soirs avec nos amis médecins également à l'internat de Caen.

PH, BM et IPR se retrouvent dans cette région où la bonne ambiance et les rigolades règnent. Mais attention, on n'en oublie pas le boulot et la région permet l'accès à des stages très diversifiés, sur tout le territoire Normand et où les maitres de stages s'impliquent pour notre formation.

En bons Normands, Caen, c'est LA région du compromis !

Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen
Lille • Rouen



Pourquoi venir à Caen ?

Pourquoi venir en Pharmacie Hospitalière à Caen ?

• Pharmacie clinique très bien déployée : Néphrologie, Maladies infectieuses, Médecine interne, Pneumologie, Hématologie, Gériatrie, Pédiatrie, Endocrinologie au CHU ; analyse pharmaceutique, conciliation d'entrée et de sortie, entretiens pharmaceutiques, éducation thérapeutique du patient sont bien encrés au CHU comme dans de nombreux hôpitaux périphériques.

- Pharmacotechnie : deux unités de préparation d'anticancéreux à Caen et cinq dans les périphériques, automate de nutrition parentérale (CHU), automate de reconditionnement (Bayeux), radiopharmacie (CHU).
- Formation des internes aux Dispositifs Médicaux, Stérilisation (externalisée au CHU), essais cliniques, pharmacovigilance, qualité et gestion des risques, hygiène...
- Implication des internes dans différentes institutions : CME, COMEDIMS, CLIN, CAI...
- Hôpitaux périphériques : accès à des stages permettant une activité polyvalente
- Gardes au CHU et possibilité de réalisation d'astreintes dans les hôpitaux périphériques
- Cours et séminaires : dans le cadre de la validation du DES, réalisation de 4 séminaires par an dans chaque ville de l'inter région durant les deux premières années d'internat sur les différents domaines à valider. Un séminaire par an est donc organisé par la ville de Caen ! D'autres cours ont lieu durant l'année par visioconférence au sein du G4.

Pourquoi venir en Biologie Médicale à Caen ?

- Au CHU, équipes jeunes dans tous les laboratoires, accessibles et dynamiques (staff multidisciplinaires, centres de références, recherche universitaire...).
- D'une manière générale, passage sur les différentes paillasses de routine et apprentissages généraux en niveau 1, validation biologique en niveau 2.
- Gardes de nuit : en bactériologie et toxicologie, environ 1 à 2 par mois.
- Nombre d'internes pas trop important par stage et par promotion permettant à chacun d'accéder à la spécialité qu'il souhaite.
 - Hôpitaux périphériques très formateurs pour la biologie polyvalente. Un seul interne par stage, bon encadrement et possibilité d'autonomie assez rapide.
 - Cours hebdomadaires couvrant l'ensemble des spécialités sur les 2 années de niveau 1.
 - Bonne ambiance entre internes.

Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen
Lille • Rouen

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale - Médecine :

Pr. Myriam LABALETTE
Pôle de Biologie-Pathologie CHU de Lille
UF Déficits immunitaires et immunothérapies
☎ 03 20 44 55 72 (*secrétariat*)
@ myriam.labalette@chru-lille.fr

Filière Biologie Médicale - Pharmacie :

Pr. Annabelle DUPONT
Pôle de Biologie-Pathologie CHU de Lille
UF Déficits immunitaires et immunothérapies
☎ 03 20 44 47 83 poste 38335
@ annabelle.dupont@chru-lille.fr

Filière Pharmacie - Option PHPR :

Pr. Bertrand DECAUDIN
Doyen de la Faculté de Pharmacie
Faculté de Pharmacie
Laboratoire de Pharmacie Galénique,
Hospitalière et Biopharmacie
☎ 03 20 96 43 71
@ bertrand.decaudin@chru-lille.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Delphine ALLORGE
Faculté de Pharmacie
Département de Toxicologie-Santé Publique
☎ 03 20 44 49 67
@ delphine.allorge@chru-lille.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Faculté de Pharmacie
3, rue du Professeur Laguesse
BP83 - 59006 - Lille Cedex
☎ 03 20 96 40 40

Responsable Internat
Elodie DESCHAMPS
☎ 03.20.96.49.24
@ elodie.deschamps@univ-lille.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France
556 Avenue Willy Brandt
59777 Euralille
☎ 08 09 40 20 32

Laurence BANCQUART
☎ 03 62 72 79 83
@ ars-hdf-internes@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

CHRU de Lille
Direction des Affaires Médicales
2, avenue Oscar Lambret - 59037 LILLE
☎ 03 20 44 59 62
@ dany.guilbert@chru-lille.fr

Association des Internes en Pharmacie et Biologie de Lille (AIPBL) :

Faculté de Pharmacie
3, rue du Professeur Laguesse
BP83 - 59006 LILLE Cedex
Site : www.aipbl.com
@ aipblweb@gmail.com
Facebook : AIPBL

Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen
Lille • Rouen

Pourquoi venir à Lille ?

Car y'a d'la bièèèèèère !

Ville de plus de 225 000 habitants au sein de la **Métropole européenne de Lille** (plus de 1,1 millions d'habitants). Lille demeure avant tout un véritable carrefour Européen.

Accessibilité : Train : 1h de Paris, 40 min de Bruxelles, 1h30 de Londres, 3h d'Amsterdam. Lille est une ville bien desservie notamment par son réseau ferroviaire bien développé et par l'aménagement de l'aéroport Lillois et Bruxellois qui desservent plus de 50 destinations dans toute l'Europe.

Ville **jeune, accueillante, étudiante** donc très dynamique, Lille demeure en plein essor sur le plan culturel (musées / vieux Lille / **Braderie** annuelle avec les fameuses moules-frites). La Citadelle de Vauban et le bois alentour est l'endroit idéal pour faire son jogging. Aussi, une foire aux manèges se tient 2 fois par an.

L'AIPBL (Association des internes de Lille) organise mensuellement des activités (restaurants, parc d'attraction, soirées, ateliers biéologie - œnologie, escape game...) pour regrouper les internes de la région (une centaine environ : Bio, PH et IPR).

Le CHU de Lille est parmi les plus importants établissements hospitalo-universitaires au sein de l'Europe, et est tous les ans sur le podium du classement des meilleurs hôpitaux de France.

La région dispose d'une multitude d'établissements périphériques de 10 min à 1h de Lille, très appréciés par les internes car ils permettent d'acquérir une plus grande polyvalence, et cela avec la possibilité de loger à **l'internat** pour certains d'entre eux.

Viens gamin on est bien !

PH : La formation est réputée notamment pour les enseignements théoriques, pour les formations annexes proposées (plusieurs Masters 2 : Sciences du Médicament, Biologie Santé, Affaires Réglementaires ; DU sur les DMI, sur les préparations aseptiques, l'antibiothérapie...), pour la spécialisation du CHU de Lille dans diverses branches (Dispositif médical, pharmacie clinique ...), pour les séminaires organisés dans l'interrégion permettant de développer des liens avec les internes d'Amiens, de Caen et de Rouen.

IPR : Une vingtaine d'internes sont présents dans 12 laboratoires (Facultés de pharmacie et de médecine, Institut Pasteur de Lille (Inserm), Institut de Biologie de Lille (CNRS), CHU de Lille, qui représentent 25 terrains de stage agréés, axés sur de nombreux domaines de recherches : nanomédecine, thérapie cellulaire, immunologie, cancérologie, biomatériaux, hygiène hospitalière, biostatistiques...

Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen
Lille • Rouen

Pourquoi venir à Lille ?

BIO : Le Centre de Biologie Pathologie, appelé CBP, constitue la plus grosse structure biologique hospitalière de France. Il reçoit environ 8000 prélèvements sanguins et 160 prélèvements tissulaires par jour. Il s'agit d'un bâtiment d'une surface de 18 000 m², réunissant près de 250 praticiens et 690 personnels non médicaux.

Le CBP travaille également en réseau avec les laboratoires de l'institut Pasteur et les autres instituts biologiques lillois.

Presque toutes les disciplines de la biologie médicale y sont réunies : Immunologie, Pathologie, Hématologie, Microbiologie, Biochimie et Biologie moléculaire, Génétique médicale. Les dernières, Biologie de la reproduction et Génétique, sont présentes sur le CHU de Lille.

Chaque semestre, une quarantaine d'internes sont répartis sur Lille même, ce qui permet aux internes de s'entraider, de se motiver, d'apprendre, et d'exercer comme il se doit la biologie médicale, le tout dans une ambiance de bonne humeur !

Pour finir, il est possible sur Lille de se spécialiser dans n'importe quelle discipline de la biologie médicale !

Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen
Lille • Rouen

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Loïc FAVENNEC
CHU Charles Nicolle - Laboratoire de Parasitologie
1 rue de Germont
76031 Rouen Cedex
☎ 02 32 88 14 55 (*secrétariat*)
@ loic.favennec@chu-rouen.fr

Filière Pharmacie :

Pr. Rémi VARIN
CHU Charles Nicolle - Département de Pharmacie
1 rue de Germont
76031 Rouen Cedex
☎ 02 32 88 82 07 (*secrétariat*)
@ remi.varin@chu-rouen.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Loïc FAVENNEC
CHU Charles Nicolle - Laboratoire de Parasitologie
1 rue de Germont
76031 Rouen Cedex
☎ 02 32 88 14 55 (*secrétariat*)
@ loic.favennec@chu-rouen.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Faculté de Médecine et de Pharmacie
22, boulevard Gambetta - 76000 ROUEN
☎ 02 35 14 85 55 (*secrétariat*)

Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS Normandie
M^{me} Stéphanie LOZIER
31, rue Malouet
BP 2061 - 76040 Rouen Cedex
☎ 02 32 18 32 18 (*secrétariat*)
@ stephanie.lozier@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Direction des Affaires Médicales
CHU Charles Nicolle
1 rue de Germont
76031 Rouen Cedex

Association des Internes et anciens internes en Pharmacie hospitalière et de Haute-Normandie (AIPHBR) :

@ aiphbr@gmail.com (*adresse générique*)
@ aiphbr.president@gmail.com
(*représentant internes Pharmacie Hospitalière*)
@ aiphbr.representantbio@gmail.com
(*représentant internes Biologie Médicale*)
@ aiphbr.representantipr@gmail.com
(*représentant internes IPR*)

Site : aiphbr.jimdo.com

Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen
Lille • Rouen



Pourquoi venir à Rouen ?

Situé à 1h30 de Paris en train, la ville aux 100 clochers est la 2^{ème} ville de France la plus visitée (en compétition serrée avec Paris). Voici pourquoi :

Lieu chargé d'Histoire (et d'églises), vous aurez peut-être la chance d'habiter dans un charmant immeuble moyenâgeux avec poutres apparentes et de vous balader dans des rues pavées.

Mais même sans cela, les internes pourront vous faire découvrir Rouen.

Côté Sport, Rouen dispose d'une équipe de Hockey sur glace multiple-championne et de plusieurs équipes en pleine ascension (Basket, Football, Rugby, Football américain... Il y a même des cinémas et des supermarchés).

131 jours de pluie par an, et 234 de soleil (enfin de non pluie, le climat est océanique) (source: wikipédia).

Des happy hours, des bars à vins, un bar delirium, la Seine et ses périls, une équipe jeune et dynamique avec un événement par mois : voilà ce qui vous attend à Rouen !

La mer la plus proche est à 45 mn en train (Dieppe).

Pharmacie Hospitalière

Les stages de niveau 1 comme de niveau 2 se font soit au CHU soit en périphérie, certains ayant même l'avantage d'être proches de la mer ! A 5 mn du CHU se situe également le prestigieux centre de lutte contre le cancer Henri Becquerel.

Une nouvelle organisation des cours vient de voir le jour au niveau interrégional avec des cours en visioconférence entre les 4 villes du Nord-ouest (Lille, Amiens, Rouen et Caen) et un séminaire tous les 3 mois regroupant tous les internes de niveau 1 de l'interrégion pour 2 journées d'interventions suivies de soirées qui sont l'occasion de faire connaissance avec ses voisins co-internes de l'inter-région et synonymes de multiples échanges culturels ... Ces séminaires ont lieu à tour de rôle dans chacune des villes de l'interrégion. Ainsi, vous aurez la chance de découvrir chacune de ces villes au cours de votre internat.

L'ambiance conviviale et solidaire des internes est enfin l'argument maître pour vous convaincre de venir faire votre internat dans cette ville historique qu'est Rouen.

Interrégion Nord-Ouest

Amiens • Caen
Lille • Rouen



Pourquoi venir à Rouen ?

Biologie Médicale

Le CHU de Rouen dispose d'un pôle récent de Biologie Clinique qui centralise les services de Bactériologie, Biochimie, Hématologie et Parasitologie/Mycologie, tandis que le service d'Immunologie est situé à 1 minute de la fac de Médecine/Pharmacie.

Beaucoup de cours dispensés en bactériologie et hématologie; pour la parasito/myco, 3 jours par semestre de formation commune avec Reims/Amiens/Caen.

Tous les stages de niveau 1 se font donc à Rouen centre. Les stages de niveau 2 peuvent se faire en périphérie (environ 1h de route maximum et certains au bord de la mer) ou au CHU.

En plus des spécialités classiques, sont accessibles à Rouen: Biologie de la reproduction, pharmacologie, génétique moléculaire, hygiène.

Visitez notre site internet pour avoir plus d'informations sur les lieux de stage et les stages.

IPR

La Haute-Normandie bénéficie d'une recherche dynamique et agréable grâce à des structures telles que l'IRIB (Institut for Research and Innovation in Biomedicine). Ces structures permettent de rencontrer les chercheurs d'autres équipes et de faciliter le dialogue entre les différentes disciplines présentes dans la région. La recherche et l'innovation prennent également de l'ampleur grâce à des incubateurs dans lesquelles se développent actuellement plusieurs start-up et jeunes entreprises, basées sur Rouen, Le Havre ou encore Evreux.

A Rouen, l'internat IPR commence par 2 semestres en Pharmacie Hospitalière.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations !

Interrégion Ouest

**Angers • Brest
Nantes • Poitiers
Rennes • Tours**

La gestion des internes de l'interrégion est assurée par l'**ARS des Pays de la Loire**.

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr Claude GUIGUEN
Laboratoire de Parasitologie-Mycologie
CHU Ponchaillou Rennes
2, rue Henri le Guilloux - 35033 RENNES
☎ 02 99 28 42 68
@ claud.guiquen@univ-rennes1.fr

Filière Pharmacie :

Dr Gaël GRIMANDI
Pharmacie centrale - Arsenal
CHU Nantes - Site Saint Jacques
85, rue Saint-Jacques
44093 NANTES Cedex 1
☎ 02 40 84 64 41
@ gael.grimandi@chu-nantes.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr Antoine DUPUIS
Pharmacie centrale - Hôpital de la Milétrie
2, rue de la Milétrie
86021 POITIERS Cedex
☎ 05 49 44 49 10
@ a.dupuis@chu-poitiers.fr

Interrégion Ouest

Angers • Brest
Nantes • Poitiers
Rennes • Tours

Les coordonnateurs régionaux des DES :

Filière Biologie Médicale :

Berthe-Marie IMBERT
Faculté de Pharmacie - laboratoire de Biochimie
16, boulevard Daviers - 49045 ANGERS
☎ 02 41 22 66 00
@ berthe-marie.imbert@univ-nantes.fr

Filières pharmacie - Option Hospital

Dr. Gaël GRIMANDI
Pharmacie centrale - Arsenal
CHU Nantes - Site Saint Jacques
85 rue Saint-Jacques
44093 NANTES Cedex 1
☎ 02 40 84 64 41
@ gael.grimandi@chu-nantes.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr. Antoine DUPUIS
Pharmacie centrale
Hôpital de la Milétrie
2, rue de la Milétrie
86021 POITIERS Cedex
☎ 05 49 44 49 10
@ antoine.dupuis@univ-poitiers.fr

Adresses utiles :

UFR sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé :

16 bd Daviers
49045, Angers Cedex 01
☎ 02 41 22 66 00

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Philippe THIRIONET
ARS des Pays de la Loire
17 boulevard Gaston Doumergue
CS 56233 - 44262 Nantes Cedex 2
☎ 02 40 12 80 00
@ philippe.thirionet@ars.sante.fr

CHU - direction des affaires médicales :

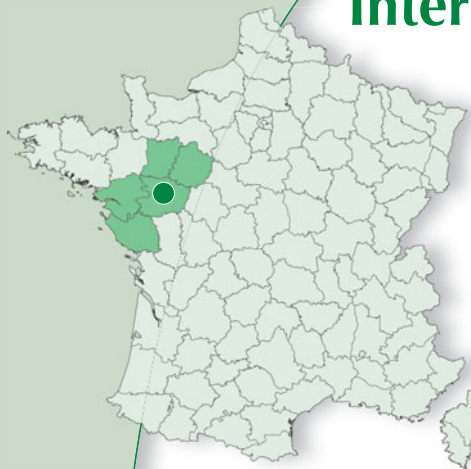
4, rue Larrey
49933 ANGERS Cedex 9
☎ 02 41 35 32 40 (secrétariat)

Association des Internes de Pharmacie Hospitalière, IPR et Biologie médicale d'Angers (AIPHIBA) :

- Renseignement association :
@ aiphiba49@gmail.com
- Renseignement internat biologie :
@ internebiomedangers@gmail.com
- Renseignement internat pharmacie :
@ vp.pharma.angers@gmail.com
- Renseignement IPR :
@ aiphiba49@gmail.com

Interrégion Ouest

Angers • Brest
Nantes • Poitiers
Rennes • Tours



Pourquoi venir à Angers ?

Angers est la première ville de France où il fait bon vivre.

Ceci s'explique par son climat particulièrement doux mais aussi pour son dynamisme et son environnement. C'est la ville la plus verte avec des parcs et un lac en plein centre permettant la

pratique de nombreuses activités nautiques et sportives. La cité angevine possède d'ailleurs la meilleure proportion d'équipements sportifs par habitant. L'architecture est riche en histoire avec notamment un château au cœur de la ville. De plus, le logement sur Angers et en plein centre-ville est très abordable.

L'attractivité du pôle universitaire angevin, près de 40 000 étudiants soit 1 habitant sur 5, contribue au rajeunissement de la population et à son dynamisme. 50 % de la population à moins de 30 ans !

Angers est au centre de l'inter région Ouest. La ville est bien desservie en TGV : 1h30 de Paris, 35mn de Nantes. Elle se situe à moins de 1h30 de l'océan.

Les périphéries se situent à moins d'1h en voiture ou en train et certaines sont communes avec Nantes, dont Le Mans qui est le plus grand centre hospitalier périphérique de France.

Concernant l'hôpital, les installations sont récentes puisque tous les laboratoires sont neufs (2011). Le CHU se situe à 10 minutes à pied de l'hyper centre ce qui permet de se déplacer facilement à pied et surtout en vélo. Il est d'ailleurs possible de bénéficier d'un prêt de vélo entièrement gratuit pendant un an ! Une ligne de tram vitalise aussi le centre-ville permettant d'aller du CHU à la gare en moins de 15 minutes.

Le CHU est également très investi vis-à-vis des internes : en témoigne les campagnes « adopte un PUPH » en 2015 et « Céline choisit son internat » en 2016.

Interrégion Ouest

Angers • Brest
Nantes • Poitiers
Rennes • Tours



Pourquoi venir à Angers ?

Biologie :

Le CHU d'Angers dispose d'un pôle récent de Biologie Clinique qui centralise tous les services de biologie. Notre cadre de travail est par conséquent très agréable et chaque laboratoire dispose d'un bureau réservé aux internes.

L'atout majeur de la formation réside aussi bien dans sa qualité que dans l'ambiance bienveillante de ce CHU à taille humaine.

L'ambiance entre internes est également excellente, il n'est pas rare de prolonger la journée de travail par un petit after work entre nous. La bonne humeur et la solidarité sont deux valeurs importantes en biologie !

Les gardes sont polyvalentes et donc vraiment complètes. Nous avons la chance d'avoir des gardes non pas techniques mais biologiques, rares sont les CHU dans ce cas. Elles sont partagées entre tous les internes biologistes du CHU (20-25 internes). Trois techniciens gèrent la routine et l'interne assure le dialogue clinico-biologique du CHU. Une très bonne formation d'un mois et demi précède le début des gardes.

La formation aux prélèvements notamment sanguins est également très bien encadrée et chaque interne de biologie obtient son certificat de prélèvement lors de sa phase socle.

Les internes de biologie vous attendent avec impatience !

Pharmacie :

Le CHU d'Angers accueille chaque semestre une douzaine d'internes en pharmacie hospitalière. Ils sont répartis au sein de la pharmacie, de la stérilisation, de la pharmacovigilance, du centre de cancérologie ou bien des laboratoires de recherche, permettant de valider aussi bien les différents domaines du DES que des hors-domaines.

Plusieurs hôpitaux périphériques (Cholet, Le Mans, Saumur) sont facilement accessibles depuis Angers et proposent des stages dans des domaines variés.

En plus des unités d'enseignements et diplômes universitaires proposée sur place, Angers bénéficie également d'une localisation idéale qui permet l'accès aux 4 autres universités de la région Ouest que sont Nantes, Poitiers, Rennes et Tours.

Interrégion Ouest

Angers • Brest
Nantes • Poitiers
Rennes • Tours

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr Jean-Luc CARRÉ
Laboratoire de Biochimie et Pharmaco-Toxicologie
CHRU de Brest, Hôpital de la Cavale Blanche
Boulevard Tanguy Prigent, 29200 BREST
☎ 02 98 34 76 75
@ jean-luc.carre@chu-brest.fr

Filière Pharmacie :

Dr Gaël GRIMANDI
Pharmacie centrale - Arsenal
CHU Nantes - Site Saint Jacques
85 rue Saint-Jacques
44093 NANTES Cedex 1
☎ 02 40 84 64 41
@ gael.grimandi@chu-nantes.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Université de Pharmacie de Rennes
Scolarité
2 Avenue du Professeur Léon Bernard
35043 RENNES CEDEX
☎ 02 23 23 67 26
Site : <http://www.pharma.univ-rennes1.fr/>

Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS Pays de la Loire
Internat de pharmacie / biologie :
Sophie WEYMEERSCH
☎ 02 49 10 41 42
Philippe THIRIONET
☎ 02 49 10 40 75
@ ars-pdl-das-pec@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Madame Claudine CAPELLMANN
☎ 02 98 22 37 80
@ claudine.capellmann@chu-brest.fr

SIBBIOP (Syndicat des Internes Brestois en Biologie médicale et Pharmacie hospitalière) :

Contact Bio :

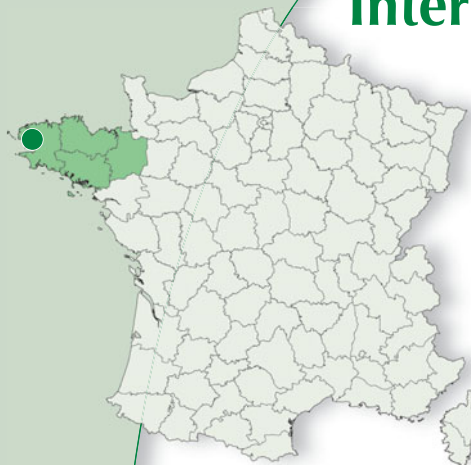
@ sibbiop.brest@gmail.com

VP Pharma :

@ vp.pharma.brest@gmail.com

Interrégion Ouest

Angers • **Brest**
Nantes • Poitiers
Rennes • Tours



Pourquoi venir à Brest ?

LE CHRU de Brest se compose de 2 sites : La Cavale Blanche et Morvan. Ces deux sites proposent l'ensemble des agréments de stages en pharmacie hospitalière dans une ambiance conviviale et chaleureuse (presque familiale). Côté biologie, les labo principaux (hématologie, biochimie,

microbiologie) se situent sur la Cavale Blanche tandis que le reste des labos sont sur le site de Morvan.

Chaque site propose son internat, mais l'internat de la cavale reste l'internat de prédilection pour les internes (chambres confortables, lit double, douche dans la chambre). On y retrouve une 15aine de places.

Si tu n'as pas de place à l'internat, pas de panique : les logements sur Brest ne sont pas chers et les colocations sont nombreuses ;) ! De quoi faire de belles économies (ou bien tout dépenser dans les bars de la ville, à toi de voir).

Pour se détendre, Brest est bien réputé pour son côté festif et propose de nombreux bars pour prendre un verre en terrasse avec vue sur la rade de Brest, ou encore des restaurants très sympatiques (bienvenue au pays du caramel, du beurre et du Kouign Amann). Le week-end, tu pourras parcourir la côte du Finistère et découvrir les magnifiques paysages et eaux turquoises cachés dans ce paradis breton.

De plus, si tu viens en semestre d'été, tu auras sûrement la chance de faire quelques sessions de surf ou de paddle à Crozon.

Interrégion Ouest

Angers • Brest
Nantes • Poitiers
Rennes • Tours

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Coordonnatrice biologie - pharmacie :
Edith BIGOT

@ edith.bigot@chu-nantes.fr

Coordonnateur biologie - médecine :
Stéphane BEZIEAU

@ stephane.bezieau@chu-nantes.fr

Filière Pharmacie :

Gaël GRIMANDI

@ gael.grimandi@chu-nantes.fr

Pour le contacter merci de mettre en copie :

@ decanat.pharmacie@univ-nantes.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Antoine DUPUIS

@ antoine.dupuis@univ-poitiers.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Soizic GOURDEN
9, rue Bias BP53508
44035 Nantes Cedex 1

☎ 02 53 48 41 20

@ decanat.pharmacie@univ-nantes.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Philippe THIRIONET
ARS des Pays de la Loire
17 boulevard Gaston Doumergue
CS 56233 - 44262 Nantes Cedex 2

☎ 02 40 12 80 00

@ philippe.thirionet@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Estelle CHEVIN et Ivanne DORE
Immeuble Deurbroucq - 1er étage
5 allée de l'Île Gloriette
44093 Nantes Cedex 1

☎ 02 40 08 72 45

@ bp-damr-bureau-des-externes@chu-nantes.fr

Association des internes en pharmacie et biologie de Nantes (AIPBN) :

Hôtel Dieu - Pôle de Biologie
Bureau des internes - 9, quai Moncoussu
44093 NANTES Cedex 1

Site : <http://www.internat-nantes.fr>

- Président Nicolas ALLAIRE :

@ president.aipbn@gmail.com

- VP pharma Clémentine DUBREUIL et Pierre NIZET :

@ vppharma.aipbn@gmail.com

- VP bio pharma Adeline GOUDAL :

@ vpbiopharma.aipbn@gmail.com

- VP bio médecin Charles GUIDET :

@ vpbiomed.aipbn@gmail.com

Interrégion Ouest

Angers • Brest
Nantes • Poitiers
Rennes • Tours



Pourquoi venir à Nantes ?

Venir à Nantes, ça vous tente ?

Bordée par la Loire et l'Erdre, la sixième plus grosse ville française est reconnue pour sa richesse culturelle, son dynamisme, sa verdure, ses grues, son éléphant, ses manifestations #ZAD... bref sous toutes ses facettes, c'est une ville où il fait bon vivre !

A 45 minutes de la mer, les amateurs de sports nautiques seront plus que servis par les vagues de l'océan Atlantique ; et pour les moins sportifs, ne vous inquiétez pas, les vignobles et la gastronomie des Pays de la Loire avec une pointe de Bretagne sauront vous combler.

Le CHU est réparti sur 3 sites, tous accessibles via le réseau de transport en commun (tramway, bus) et offre un large choix de stages dans toutes les filières. Côté internat, 2 sites proposent des logements (chambres individuelles) où vous pourrez également profiter des nombreux repas améliorés et vous défouler lors des fameux tonus.

En été, laissez vous séduire par ses périph' à proximité de la côte, à noter que tous disposent d'un internat dont l'ambiance est réputée : Saint-Nazaire, les Sables d'Olonne, La Roche-sur-Yon...

N'ayez pas peur de vous expatrier, les voies de communications de Nantes sont très développées grâce à son aéroport international et ses TGV (Paris, Lille, Lyon, Marseille...). Cependant vous verrez que vous n'aurez plus envie de rentrer !

L'AIPBN vous accueillera, vous conseillera et vous ambiancera : soirées, restos, activités et plus si affinités...!

Interrégion Ouest

Angers • Brest
Nantes • Poitiers
Rennes • Tours

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Christophe BURUCOA
Laboratoire de Bactériologie-Hygiène
CHU de Poitiers - EA 4331 LITEC
2 rue de la Milétrie - 86021 Poitiers Cedex
☎ 05 49 44 38 89
@ christophe.burucoa@chu-poitiers.fr

Filière Pharmacie - Option Pharmacie Hospitalière :

Pr. Antoine DUPUIS
Pharmacie centrale - Hôpital de la Milétrie
2 rue de la Milétrie - 86021 Poitiers Cedex
☎ 05 49 44 37 68
@ antoine.dupuis@chu-poitiers

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Antoine DUPUIS
Pharmacie central - Hôpital de la Milétrie
2 rue de la Milétrie - 86021 Poitiers Cedex
☎ 05 49 44 37 68
@ antoine.dupuis@chu-poitiers

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Hélène FILHASTRE
U.F.R Médecine et Pharmacie
Bât. D1 - TSA 51115
6 Rue de la Milétrie
86073 Poitiers Cedex 9
☎ 05 49 45 43 98
Fax : 05 49 45 43 08
@ helene.filhastre@univ-poitiers.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Jean-Pierre COCQUET
ARS Poitou-Charentes
Siège - 4 rue Micheline Ostermeyer
BP 20570 - 86021 Poitiers Cedex
☎ 05 49 42 30 50
@ jean-pierre.cocquet@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Direction des Affaires Médicales
Aurélie PIRONIN
Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers
AGORA - 1^{er} étage gauche - Porte 1050
2 rue la Milétrie - CS 90577
86021 Poitiers Cedex
☎ 05 49 44 39 63
Fax : 05 49 44 28 88
@ aurelie.pironin@chu-poitiers.fr

Association des Internes en Pharmacie de Poitiers (AIPP) :

Internat Jacques Aubert
2 rue de la Milétrie - 86021 Poitiers Cedex
- **Présidence :**
@ contact.aipp@gmail.com
- **VP Biologie médicale :**
@ vpbio.poitiers@gmail.com
- **VP Pharmacie Hospitalière :**
@ vppharma.poitiers@gmail.com
- **VP Innovation Pharmaceutique et Recherche :**
@ vpipr.poitiers@gmail.com

Interrégion Ouest

Angers • Brest
Nantes • **Poitiers**
Rennes • Tours



Pourquoi venir à Poitiers ?

Géographiquement parlant, c'est la ville la plus au sud de l'inter-région Ouest pour les Pharmaciens et les IPR et la ville la plus au nord de l'inter-région Nouvelle Aquitaine pour les biologistes. Elle se situe sur l'axe de train de la ligne grande vitesse (LGV) reliant Paris à Bordeaux (Paris - Poitiers => 1h24 ; Poitiers - Bordeaux => 1h17) ce qui fait que la ville est assez bien desservie et au carrefour de nombreuses destinations.

Ville d'art et d'histoire, celle qu'on surnomme encore « la ville aux cent clochers » ou « la ville aux cent églises » est riche d'un important ensemble monumental comprenant notamment le baptistère Saint-Jean, l'église Notre-Dame la Grande ou encore la cathédrale Saint-Pierre... Vous pourrez aussi découvrir l'abbaye de Saint-Savin inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, sans oublier l'inratable parc du Futuroscope®.

La Rochelle fait partie des périphéries qui sont gérées par le CHU de Poitiers, ces stages offrent un cadre de vie unique, l'hôpital et l'internat sont à moins de 5 minutes à pied du port et du centre-ville. L'île de Ré aux portes de la ville souffle une brise de vacances dès l'heure de la débauche.

Au niveau du CHU, les bâtiments sont tout neufs ! :

- Le pôle de biologie est organisé sous forme de plateau technique et l'ensemble des internes en biologie est réparti entre les 2 étages du bâtiment qui se trouve au-dessus des Urgences (UBM).
- Avec ses trois robots couplés, la toute nouvelle pharmacie hospitalière de Poitiers est unique en France. Un nouveau bâtiment flambant neuf, et des automates qui distribuent à la demande les médicaments et les produits pharmaceutiques. Les internes en pharmacie se déploient chaque matin dans chaque pôle afin de réaliser la validation pharmaceutique.
- Pour les IPR, des unités INSERM sont présentes dans la proximité du CHU, permettant de pouvoir travailler au CHU et à l'unité INSERM sans avoir de longs trajets à réaliser.
- A cela peut s'ajouter le nouveau centre de cardiologie vasculaire ainsi que la « Vie la santé », plateforme de promotion de la santé conçue comme une maison dédiée à la santé publique et à la prévention en santé.

L'internat est sympa et dans un bâtiment proche du CHU. L'ambiance y est bonne et les soirées autour de la piscine y sont nombreuses.

L'association des internes en Pharmacie de Poitiers organise un week-end de cohésion par semestre et de nombreuses activités tout au long de l'année.

Interrégion Ouest

Angers • Brest
Nantes • Poitiers
Rennes • Tours

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Florence ROBERT GANGNEUX
Laboratoire de Parasitologie-Mycologie
CHU Ponchaillou Rennes
2, rue Henri Le Guilloux - 35033 RENNES
☎ 02 99 28 42 68
@ Florence.ROBERT.GANGNEUX@chu-rennes.fr

Filière Pharmacie :

Dr. Gaël GRIMANDI
Pharmacie centrale - Arsenal
CHU Nantes - Site Saint Jacques
85, rue Saint-Jacques - 44093 NANTES Cedex 1
☎ 02 40 84 64 41
@ gael.grimandi@univ-nantes.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr. Antoine DUPUIS
Pharmacie centrale - Hôpital de la Milétrie
2, rue de la Milétrie - 86021 POITIERS Cedex
☎ 05 49 44 49 10
@ antoine.dupuis@univ-poitiers.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Université de Pharmacie de Rennes
Scolarité
2 Avenue du Professeur Léon Bernard
35043 RENNES CEDEX
☎ 02 23 23 67 26
Site : <http://www.pharma.univ-rennes1.fr/>

Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS Pays de la Loire
Internat de pharmacie / biologie :
Sophie WEYMEERSCH
☎ 02 49 10 41 42
Philippe THIRIONET
☎ 02 49 10 40 75
@ ars-pdl-das-pec@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Christelle LE MOUELLIC
2, rue Henri Le Guilloux
35000 RENNES
☎ 02 99 28 43 21
@ christelle.le.mouellic@chu-rennes.fr

Syndicat Autonome des Internes en Pharmacie de Rennes :

Internat de Pontchaillou
2, Rue Henri Le Guilloux - 35000 RENNES
- Président : @ president.saipr@gmail.com
- Trésorier : @ tresorier.saipr@gmail.com
- Secrétaire : @ saipr.secretaire@gmail.com
- VP Pharma :
@ vp.pharma.rennes@gmail.com
- VP Bio : @ vp.bio.rennes@gmail.com
- VP IPR : @ vp.ipr.rennes@gmail.com
- VP Com : @ vp.com.rennes@gmail.com

Interrégion Ouest

Angers • Brest
Nantes • Poitiers
Rennes • Tours



Pourquoi venir à Rennes ?

Parce que la formation en biologie médicale offre des terrains de stage peu communs telle que la cytogénétique ou la biologie de la reproduction.

Parce qu'en périphérie de Rennes, il existe de nombreux stages pour la pharmacie hospitalière tous aussi attrayant les uns que les autres.

Parce qu'il existe de nombreuses équipes de recherche, le Centre d'Investigation Clinique, l'équipe Foie, Rein et métabolismes de l'INSERM, les équipes de santé publique de l'EHESP, l'équipe de recherche en Pharmaco-épidémiologie.

Et parce que Rennes est une ville étudiante, plein de vie, et ne se trouve qu'à 45 minutes de la mer

Interrégion Ouest

Angers • Brest
Nantes • Poitiers
Rennes • Tours

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr Jorge DOMENECH
Laboratoire d'Hématologie
Hôpital Bretonneau
2 boulevard Tonnellé - 37044 TOURS
☎ 02 47 47 47 47
@ jorge.domenech@univ-tours.fr

Filière Pharmacie :

Dr Martine LE VERGER
Service Transversal de Stérilisation
Hôpital Trousseau
Avenue de la République
37170 CHAMBRAY-LES-TOURS
☎ 02 47 47 83 53
@ m.leverger@chu-tours.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Dr Antoine DUPUIS
Pharmacie centrale - Hôpital de la Milétrie
2, rue de la Milétrie - 86021 POITIERS Cedex
☎ 05 49 44 49 10
@ a.dupuis@chu-poitiers.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

31 avenue Monge - 37200 TOURS
☎ 02 47 36 71 65
@ ufrpharmacie@univ-tours.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Catherine TSYBOULA
ARS du Centre - Cité Coligny
131 rue du faubourg Bannier - BP 74409
45044 ORLÉANS Cedex 1
☎ 02 38 77 47 11
@ catherine.tsyboula@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

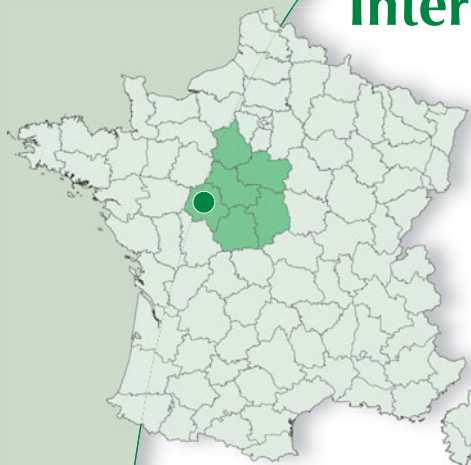
Dany CAREME
2 Boulevard Tonnellé
37044 TOURS Cedex 9
☎ 02 18 37 05 99
@ d.careme@chu-tours.fr

Bureau des Internes en Biologie et Pharmacie de Tours (BIBIPHT) :

Internat Hôpital Bretonneau
2 boulevard Tonnellé - 37044 TOURS
@ bibipht@gmail.com
Site : www.bibipht.com

Interrégion Ouest

Angers • Brest
Nantes • Poitiers
Rennes • **Tours**



Pourquoi venir à Tours ?

L'internat à Tours c'est :

Trois sites avec des internes super chouettes prêts à vous accueillir : CHRU Bretonneau, Clocheville (hôpital pédiatrique) et Trousseau.

Chacun des sites présente ses avantages. Bretonneau et Clocheville bénéficient d'une localisation proche du centre-ville, le cœur de la vie tourangelle. L'hôpital Trousseau, situé à dix minutes en bus du centre-ville de Tours, dispose d'une infrastructure accueillante avec internat à terrasse ensoleillée, idéal l'été.

Que vous soyez en Pharmacie Hospitalière, Biologie Médicale ou Innovation Pharmaceutique et Recherche, les différents sites proposent une large diversité de stages pour mener à bien votre formation.

Côté détente, le vieux Tours vous offrira la place Plumereau, conviviale, en plein cœur d'un centre dynamique et festif, parfaite pour un verre en été comme en hiver (élue plus belle place de France pour prendre l'apéro par le site de voyage Lonelyplanet !)

Si vous aimez les barbecues sur les bords de Loire, la guinguette renaît de ses cendres chaque année de mai à octobre pour vous offrir d'inoubliables couchers de soleil dans un cadre pittoresque et très animé !

Tours, considérée comme l'une des villes les plus festives de France (du moins dans le cœur des Tourangeaux), est agréable à vivre et à taille humaine. Vous pourrez tout faire à pied ou à vélo.

La région saura également occuper vos week-ends : visite des châteaux de la Loire, balade le long de la Loire à vélo, festivals de musique en tous genres, sans oublier les dégustations de vins dans les nombreuses caves du coin (Bourgueil, Vouvray, Chinon...) mais aussi la gastronomie tourangelle incontournable (les rillettes, le fromage, le nougat...).

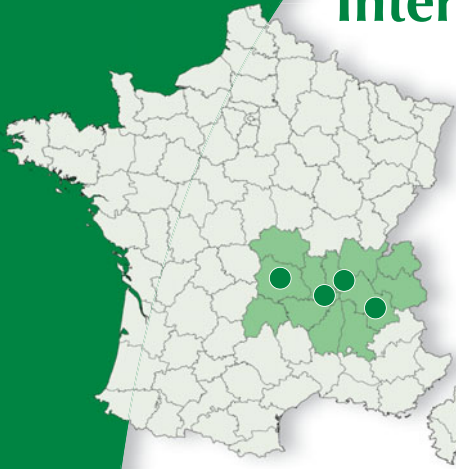
Bref pour résumer Tours :
c'est une ville à la fois reposante, dynamique et festive !

Le bureau tourangeau, le BIBIPHT, vous accueillera sans réserve et vous fera découvrir avec fougue les trésors de la vie tourangelle !

On vous attend !

Interrégion Rhône-Alpes Auvergne

**Lyon • Grenoble
Saint Etienne
Clermont-Ferrand**



Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Patrice MORAND
Service de Virologie - Centre Hospitalier
et Universitaire de Grenoble (CHUG)
Avenue Maquis du Grésivaudan
38700 LA TRONCHE
@ pmorand@chu-grenoble.fr

Filière Pharmacie :

Pr. Benoit ALLENET
Pôle de pharmacie - Centre Hospitalier
et Universitaire de Grenoble (CHUG)
Avenue Maquis du Grésivaudan
38700 LA TRONCHE
@ ballenet@chu-grenoble.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Florence MORFIN
Centre de Biologie et de Pathologie Est
59 boulevard Pinel - 69500 BRON
@ florence.morfin-sherpa@chu-lyon.fr

Interrégion Rhône-Alpes Auvergne

Lyon • Grenoble
Saint Etienne
Clermont-Ferrand

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Frederic LAURENT - PU-PH
Hospices Civils de Lyon
Hôpital de la Croix-Rousse
Laboratoire de Bacteriologie
CBN - Bat O 103 Grande Rue de la Croix Rouse
69004 LYON, France
☎ 04 72 07 18 37
@ frederic.laurent@univ-lyon1.fr

Filière Pharmacie - Option Pharmacie Hospitalière :

Dr. Catherine RIOUFOL - PU-PH
Groupement Hospitalier Lyon Sud
165 chemin du grand Revoyet
69495 PIERRE-BÉNITE
☎ 04 78 86 43 58
@ catherine.rioufol@chu-lyon.fr

Filière Pharmacie - Option PIBM :

Fabrice PIROT - PU-PH
Institut des Sciences Pharmaceutiques
et Biologiques
Université Claude Bernard Lyon 1
8 avenue Rockefeller - 69374 LYON Cedex 08
☎ 04 78 77 71 67
@ fabrice.pirot@univ-lyon1.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Françoise MORFIN
Institut des Sciences Pharmaceutiques
et Biologiques
Université Claude Bernard Lyon 1
8 avenue Rockefeller - 69374 LYON Cedex 08
☎ 04 72 12 96 56
@ florence.morfin-sherpa[a]univ-lyon1.fr

Adresses utiles :

UFR DE PHARMACIE :

U.F.R. de Lyon
Institut des Sciences Pharmaceutiques et
Biologiques (ISPB) Faculté de Pharmacie
8 avenue Rockefeller
69373 LYON Cedex 08

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Agence régionale de santé Rhône-Alpes
Bureau de l'Internat 241 rue Garibaldi
CS93383 - 69418 LYON Cedex 03
Site : <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr>

Responsable des internes :

M^{me} Claudine JOUZEAU
☎ 04 27 86 56 86
@ claudine.jouzeau@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Siège Administratif des HCL
Direction des affaires médicales
Mme Armand Sylvie
3, quai des Célestins - BP 2251
69229 LYON Cédex 02

SIPHL - Syndicat des internes en Pharmacie des Hôpitaux de Lyon :

5, place d'Arsonval
69437 LYON Cedex 03

Interrégion Rhône-Alpes Auvergne

Lyon • Grenoble

Saint Etienne

Clermont-Ferrand



Pourquoi venir à Lyon ?

Parce que la ville est belle !

Vous y apprécierez cette **ville dynamique** avec ses lumières (le 8 décembre, les façades éclairées la nuit, le soleil de fin d'après-midi sur Croix-Rousse...), **sa gastronomie** (les bouchons, les brioches aux pralines, le saucisson lyonnais...), **ses fleuves** (qu'il est bon de flâner le long du Rhône, aller au marché des quais de Saône...), **son architecture** (le Vieux-Lyon, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO), **sa situation géographique** (2h de Paris, 1h30 de Marseille, les collines, les contreforts des Alpes, et son aéroport international...).

Parce que la formation est bonne et diversifiée !

4 CHU pour vous accueillir (Lyon Sud, Croix-Rousse, Hôpitaux Est, Hôpital Édouard Herriot) sans oublier la Pharmacie Centrale, et de nombreux autres sites appartenant ou non aux Hospices Civils de Lyon (HCL), chacun avec ses spécialités, son style, ses gardes et ses transports qui nous y mènent facilement...

Un encadrement qui varie selon les services mais qui reste dans l'ensemble enrichissant et ouvert sur des domaines plus spécialisés.

Des possibilités de postes d'internes sur des sites plus petits voire semi-privés.

Des possibilités et un vaste choix de postes d'internes dans l'industrie pharmaceutique.

Un pôle universitaire retenu pour être pôle d'excellence...

La tradition de la Lanterne...

Parce que pourquoi pas après tout ?

On vous attend, à très bientôt !

Interrégion Rhône-Alpes Auvergne

Lyon • Grenoble

Saint Etienne

Clermont-Ferrand

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pascal MOSSUZ

Institut de Biologie et de Pathologie
du CHU de Grenoble

BP 217 - 38043 GRENOBLE Cedex 9

@ pmossuz@chu-grenoble.fr

Filière Pharmacie - Option Pharmacie Hospitalière :

Pierrick BEDOUCH

PU-PH

ThEMAS TIMC-IMAG (UMR CNRS 5525),

Université Grenoble Alpes

Pôle pharmacie, CHU de Grenoble

BP 217, 38043 Grenoble Cedex 9

☎ 04 76 76 94 41

@ pbedouch@chu-grenoble.fr

Filière Pharmacie - Option PIBM :

Fabrice PIROT

Laboratoire de Pharmacie Galénique Industrielle

ISPB-Faculté de Pharmacie

8 Avenue Rockefeller - 69373 Lyon Cedex 08

@ fabrice.pirrot@univ.lyon1.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Patrice FAURE

Département Biochimie Toxicologie Pharmacologie

Institut de Biologie et de Pathologie

CHU de Grenoble

BP 217 - 38043 GRENOBLE Cedex 9

@ Pfaure@chu-grenoble.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

UFR Pharmacie

Domaine de la Merci

38706 La Tronche Cedex

☎ 04 76 63 71 00

@ pascal.iodice@univ-grenoble-alpes.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Agence régionale de santé Rhône-Alpes

Bureau de l'Internat - 241 rue Garibaldi

CS93383 - 69418 Lyon Cedex 03

Site : <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr>

Personne en charge de l'internat :

M^{me} Claudine JOUZEAU

☎ 04 27 86 56 86

@ claudine.jouzeau@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Stéphanie OUHAB

☎ 04 76 76 95 17

@ SOuhab@chu-grenoble.fr

AIPBG : Association des internes en pharmacie et biologie médicale de Grenoble.

Internat de Médecine et Pharmacie

du CHU de Grenoble

Chemin de l'Agnelas

BP 217 - 38043 GRENOBLE Cedex 9

@ bureauaipbg@gmail.com

Interrégion Rhône-Alpes Auvergne

Lyon • Grenoble

Saint Etienne

Clermont-Ferrand



Pourquoi venir à Grenoble ?

Pour la ville :

Ça peut paraître une évidence, mais Grenoble, c'est avant tout **un environnement incomparable**.

Surnommée la « Capitale des Alpes », celle-ci représente aujourd'hui un bassin de près de 450 000 habitants avec plus d'un tiers de sa population ayant moins de 25 ans.

Entourés de trois **massifs alpins** (Belledonne, Chartreuse et Vercors), vous êtes à 30 minutes de toutes les activités de montagne que vous pouvez imaginer : rando, ski, escalade, via ferrata, parapente, canyoning, etc.

Grenoble c'est aussi de nombreux étudiants étrangers (plus de 10 000 !), mais c'est surtout pour les **sportifs** que la ville se met en quatre avec notamment le rugby (FC Grenoble), le hockey sur glace (Les Brûleurs de Loup), l'aviron, le trail...

Vous pouvez également suivre la vie sportive et culturelle grâce à ses établissements flambant neufs (La Belle Électrique, la Bobine, le Stade des Alpes...) ou bien partir à la recherche d'un café-théâtre dans le quartier historique ou même aller vous baigner dans un des nombreux lacs situés aux environs de la ville (Laffrey, Paladru, Monteynard...).

Tournée vers les **hautes technologies**, Grenoble réunit des acteurs majeurs de **l'industrie**, de **l'enseignement supérieur** et de **la recherche**.

Pour sa formation :

PH : Qui n'a jamais entendu parler de la **pharmacie clinique** du CHU de Grenoble ? Désormais le CHU est également connu pour son récent changement de robot pour une dispensation aux services de soins optimisée.

Bio : Le CHU de Grenoble dispose d'un pôle récent (Institut de Biologie et de Pathologie) qui centralise tous les services de biologie.

Tous les stages obligatoires de niveau 1 se font à Grenoble. Vous trouverez un grand panel de stages ouverts pour réaliser le stage libre (parasito, immuno, PMA, génétique, diagnostic préimplantatoire...) Les stages de niveau 2 peuvent se faire en périphérie (environ 1h30 de route maximum) ou au CHU.

Les gardes sont **polyvalentes** et gérées par **2 internes** (niveau 1 et 2), elles sont donc vraiment **complètes et formatrices**. Il y a environ 25 internes Bio au CHU de Grenoble.

Pour les périphéries : nous avons des stages polyvalents ou spécialisés dans les villes de Chambéry, Annecy, Voiron.

Interrégion Rhône-Alpes Auvergne

Lyon • Grenoble

Saint Etienne

Clermont-Ferrand



Pourquoi venir à Grenoble ?

IPR : A Grenoble, la formation IPR commence dès votre premier semestre ! Pas de stage en PUI obligatoire. De nombreux domaines de recherche avec de bons laboratoires (GIN, IAB, IBS) et un bon encadrement.

Pour ses périph' :

Annecy dite « la Venise des Alpes » et son lac magnifique (internat disponible)

Chambéry et Aix les bains situés à proximité du lac du Bourget (le plus grand lac de France) (internat disponible)

Voiron et Saint Egrève situés à moins de 25 min de Grenoble, patrie des Pères Chartreux (La fameuse Chartreuse!) (internat disponible)

Thonon-les-bains : station thermale au bord du lac Léman (35 km de Genève)

Pour l'internat et la vie associative :

A Grenoble vous trouverez l'AIPBC, une association d'internes motivés qui organise chaque année de nombreux événements : apéros, dégustations vin et bière, canoé, wakeboard, week-end de ski l'hiver et randonnée l'été,... Au moins deux animations par mois tout au long de l'année !!

L'asso vous représente également au niveau local et national en siégeant aux différentes commissions de choix de stages, aux conseils UFR, à la commission médicale d'établissement ainsi qu'aux différents conseils d'administration de l'association locale.

Vous aurez également la chance de pouvoir bénéficier de chambres à l'internat, commun avec les internes de médecine. Une ambiance de famille y règne ;)

Interrégion Rhône-Alpes Auvergne

Lyon • Grenoble
Saint Etienne

Clermont-Ferrand

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Dr. Anne-Françoise SAPIN
Service d'Hématologie
Facultés de Médecine et de Pharmacie
28, Place Henri Dunant
63001 Clermont-Ferrand cedex 1
@ afserre@chu-clermontferrand.fr

Filière Pharmacie :

Pr. Valérie SAUTOU
Chef de service pharmacie
CHU Clermont-Ferrand
58, rue Montalembert -
Service Pharmacie - CHU Clermont-Ferrand
63000 CLERMONT-FERRAND
☎ 04 73 75 17 58
@ vsautou@chu-clermontferrand.fr

Filière Pharmacie - Option PIBM et filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Valérie SAUTOU
Chef de service pharmacie
CHU Clermont-Ferrand
58, rue Montalembert -
Service Pharmacie - CHU Clermont-Ferrand
63000 CLERMONT-FERRAND
☎ 04 73 75 17 58
@ vsautou@chu-clermontferrand.fr

Syndicat Autonome des Internes en Pharmacie de Clermont-Ferrand :

2, boulevard Winston Churchill - Appt 2B
63000 CLERMONT-FERRAND
- Contact général : saipcf@gmail.com
- VP PH : vppharmasaipcf@gmail.com
- VP Bio Méd : vpbiosaipcf@gmail.com
- VP IPR : vpiprsaipcf@gmail.com
Site : <http://saipcf.wordpress.com/>



Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Facultés de Médecine et de Pharmacie
28, place Henri Dunant
63001 Clermont Ferrand cedex 1
Site : <http://pharmacie.u-clermont1.fr/>

Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
60, avenue de l'Union Soviétique
63 057 Clermont-Ferrand cedex 1
Site : <http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/>
<http://www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr/je-suis-en-formation.33864.0.html>

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Direction des Affaires Médicales
1 Boulevard Winston-Churchill
63000 Clermont-Ferrand
☎ 04 73 75 11 90

Directeur des Affaires Médicales :

M. Guilhem ALLEGRE

Gestion des internes :

Élisabeth Joubert / Christine Vrignon
dam-internes@chu-clermontferrand.fr
☎ 04 73 75 48 06

Fax : 04 73 75 11 91

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h-12h30 / 13h30-17h
Mardi : 13h30-17h / Mercredi : 9h-12h30

Interrégion Rhône-Alpes Auvergne

Lyon • Grenoble
Saint Etienne

Clermont-Ferrand

Pourquoi venir à Clermont-Ferrand ?

Située au cœur du Parc régional des volcans d'Auvergne, Clermont Ferrand est une ville à taille humaine. Son CHU dynamique est composé de 2 sites principaux et d'un site pour le long séjour gériatrique, pour un total de presque 2000 lits.

Un internat commun médecine/pharmacie est disponible sur le site Gabriel Montpied disposant (pour les pharma) de 6 studios, 2 Appartements type T2 et 4 appartements type T3 (pour des colocations !) ; les transports en commun permettent de rallier facilement le site d'Estaing.

Sachez-le, l'Auvergne c'est avant tout 3 couleurs : le jaune, le bleu, le jaune et bleu ! Clermont-Ferrand vit au rythme du rugby et de son équipe l'ASM (Championne du TOP 14 2017 !) Chaque match est l'occasion de profiter d'une des nombreuses terrasses de la ville pour siroter une bière.

Clermont-Ferrand est une ville dynamique. Plus grande ville de l'ex région Auvergne, la ville est très étudiante. Deux grandes salles de spectacle (la Coopé et le Zénith) offrent une grande variété d'activités culturelles (concert, one man show, théâtre...), mais on retrouve aussi bien d'autres activités tout au long de l'année comme des festivals musicaux en pleine ville, les afterworks, et le festival international du court métrage.

La ville offre une vraie qualité de vie grâce à son relief de moyenne montagne. La chaîne des Puys offre en hiver la possibilité d'être sur les pistes de skis en moins de 45 min de voiture. En été des randonnées (de la plus cool à la plus sportive) à pied ou à vélo (de route ou VTT), et des lacs sont à moins de 20 min pour s'aérer les week-ends ou après une journée de stage bien remplie !

Et n'oubliez pas qu'après tout ce sport, l'Auvergne est aussi une terre de gastronomie. Comptez sur ses 5 fromages AOP et pléthore d'autres pour tous les goûts, sa viande Salers, et sa truffade.

Niveau asso locale, nous organisons au moins une fois par mois un évènement (week-end ski en hiver, week-end canoë en été, soirées, barbecue au bord d'un lac, pique-nique, soirée œnologie...)

Je vous donne maintenant rendez-vous en Terre du Milieu !

Nombreux sont ceux qui sont venus par hasard et qui ne sont jamais repartis !

Interrégion Sud

Marseille (Nice)
Montpellier (Nîmes,
Perpignan, Béziers, Alès,
Sète...)

La gestion des internes
de l'interrégion est assurée
par l'**ARS du Languedoc-**
Roussillon.

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Jean-Paul Cristol
Faculté de médecine
Chef de pôle biologie-pathologie,
CHRU de Montpellier
Directeur du département biochimie-hormonologie,
15, avenue Charles Flahaut - BP 14491
34093 MONTPELLIER Cedex 5
☎ 04 67 33 83 15
@ jp-cristol@chu-montpellier.fr

Filière Pharmacie - Option Hôpital :

Pr. Patrice Vanelle
UFR de Pharmacie
27, boulevard Jean Moulin
13385 Marseille Cedex 5
☎ 04 91 83 55 78
@ patrice.vanelle@univ-amu.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Pierre-Antoine BONNET
Faculté de pharmacie
Laboratoire de chimie organique
15, avenue Charles Flahaut - BP 14491
34093 MONTPELLIER Cedex 5
☎ 04 67 54 86 40
@ pierre-antoine.bonnet@univ-montp1.fr

Interrégion Sud

Marseille (Nice)

Montpellier (Nîmes,
Perpignan, Béziers, Alès,
Sète...)

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Françoise DIGNAT-GEORGE

UFR de Pharmacie

27, boulevard Jean Moulin

13385 Marseille Cedex 5

☎ 04 91 83 55 55

@ francoise.dignat-george@univ-amu.fr

Filière Pharmacie - Option Pharmacie Hospitalière :

Pr. Patrice VANELLE

UFR de Pharmacie

27, boulevard Jean Moulin

13385 Marseille Cedex 5

☎ 04 91 83 55 78

@ patrice.vanelle@univ-amu.fr

Filière Pharmacie - Option PIBM :

Pr. Bruno LACARELLE

UFR de Pharmacie

27, boulevard Jean Moulin

13385 Marseille Cedex 5

☎ 04 91 83 56 08

@ bruno.lacarelle@univ-amu.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Pascal RATHELOT

UFR de Pharmacie

27, boulevard Jean Moulin

13385 Marseille Cedex 5

☎ 04 91 83 56 14

@ pascal.rathelot@univ-amu.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Nathalie LOUBET

UFR de Pharmacie

27, boulevard Jean Moulin

13385 Marseille Cedex 5

☎ 04 91 83 56 76

@ nathalie.loubet@univ-amu.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Siège - 132, Boulevard de Paris

CS 50039 - 13331 Marseille cedex 03

M^{me} Valérie Guigou

☎ 04 13 55 81 04 ou 06 23 64 91 81

@ valery.guigou@ars.sante.fr

AP-HM - Direction des Affaires Médicales :

80, rue Brochier - 13354 MARSEILLE Cedex 5

Directeur : M. Loïc MONDOLONI

Interlocuteurs au Bureau des Internes :

Gestion générale et choix : M^{me} DI LELIO

☎ 04 91 38 20 81

@ joelle.dilelio@ap-hm.fr

Choix inter-CHU paie et congés : M^{me} DECORY

☎ 04 91 38 12 36

Fax : 04 91 38 20 60

@ christelle.decory@ap-hm.fr

Association des Internes en Pharmacie de Marseille (AIPM) :

UFR de Pharmacie

27, boulevard Jean Moulin

13385 Marseille Cedex 5

@ contact.amipbm@gmail.com

Site : www.aip-marseille.org

Interrégion Sud

Marseille (Nice)

Montpellier (Nîmes,
Perpignan, Béziers, Alès,
Sète...)



Pourquoi venir à Marseille ?

La formation en Biologie à Marseille est bonne. Il s'agit d'un grand CHU où toutes les spécialités sont bien représentées avec certains pôles d'excellence comme l'Immuno/hématologie, la génétique et la microbiologie. La formation plus polyvalente ou de proximité est possible par nos nombreuses périphéries (qui vont de Gap pour l'hiver à Ajaccio pour l'été) où les stages sont très modulables. En 2018 nous avons également obtenu 3 agréments dans différentes structures privées pour vous permettre de faire totalement le tour des possibilités qui s'offriront à vous.

Côté PUI, difficile de passer à côté de l'APHM, de ses quatre hôpitaux et de leurs spécificités. Pour les internes PH des postes très diversifiés sont proposés, avec la dynamique d'un CHU d'envergure nationale, des périphéries plus ou moins éloignées et ensoleillées, et de nombreux établissements privés qui font la richesse de la région Sud.

A Marseille les IPR ont la possibilité de préparer directement leur M2 Recherche sans passer par une année en PUI. Il est donc fortement recommandé de prendre contact avec le VP IPR et le coordinateur IPR avant les choix.

Il existe plusieurs pôles d'excellence à Marseille notamment l'IHU Méditerranée Infection, mais aussi le Centre de Recherche en Cancérologie de Marseille (CRCM).

Marseille est tellement hétéroclite qu'elle s'adapte à tout le monde. On s'y sent un peu en vacances toute l'année (mais pas de surpopulation en été contrairement à la côte !) et on commence à bronzer dès Avril !! Sa situation géographique particulière donne accès à la mer, aux calanques, aux montagnes et à un arrière-pays magnifique. Les randonneurs, escaladeurs, windsurfers, plongeurs et autres sportifs/amoureux de la nature de tous niveaux s'y retrouveront. La vie urbaine n'est pas en reste, Marseille est dans une dynamique culturelle de plus en plus marquée. Il existe une multitude d'endroits où sortir, des centaines de cafés en terrasse et de très bons restaurants et, encore une fois, il y en a pour tous les goûts.

Les points noirs qui reviennent souvent concernent principalement les transports (embouteillages, métro ancien et peu étendu) ainsi que la propreté de certains quartiers.

Interrégion Sud

Marseille (Nice)

Montpellier (Nîmes,
Perpignan, Béziers, Alès,
Sète...)

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

M. Éric RAYNAUD DE MAUVERGER

Équipe Médicale d'Exploration

Métabolique / CERAMM

Hôpital Lapeyronie - CHRU de Montpellier

34295 MONTPELLIER cedex 5

@ eric.raynaud-de-mauverger@chu-
montpellier.fr

Filière Pharmacie :

M^{me} Hélène PEYRIÈRE (MCU-PH)

Laboratoire de Pharmacie Clinique

UFR Pharmacie de Montpellier

15 avenue Charles Flahault

34090 Montpellier

@ h-peyriere@chu-montpellier.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pierre-Antoine BONNET

@ pierre.bonnet@umontpellier.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Université Montpellier

15, avenue Charles Flahault - BP 14491

34093 Montpellier Cedex 5

☎ 04 67 54 80 00

Site : www.univ-montp1.fr

Responsable internat :

Céline SUBERBIOLA

☎ 04 11 75 93 26

@ celine.suberbiola@umontpellier.fr

Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon :

M^{me} Gabrielle GUILLARD

Parc Club du Millénaire

1025, rue Henri Becquerel CS 30001

34067 Montpellier Cedex 2

☎ 04 67 07 22 26

@ gabrielle.guillard@ars.santé.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Claire-Lise PHILIBERT

Centre Administratif André BENECH

191 Avenue du Doyen Gaston Giraud

34295 Montpellier cedex 5

☎ 04 67 33 93 71

@ cl-philibert@chu-montpellier.fr

Association des Internes en Pharmacie des hôpitaux de Montpellier et Nîmes (AIPHMN) :

Faculté de pharmacie, Université Montpellier 1

15, avenue Charles Flahault - BP 14491

34093 MONTPELLIER Cedex 5

Site : <http://aiphmn.free.fr>

@ aiphmn@free.fr

Interrégion Sud

Marseille (Nice)

Montpellier (Nîmes,
Perpignan, Béziers, Alès,
Sète...)



Pourquoi venir à Montpellier ?

Bio : Les stages en CHU, Montpellier et Nîmes vous permettront d'acquérir des bases solides tant au point de vue théorique que pratique. Beaucoup de gardes pour vous responsabiliser, gérer les priorités et avoir une bonne paye à la fin du mois !

Il y a aussi de nombreux périph, en majorité avec des stages polyvalents de niveau 2 : Alès, Sète, Béziers, Perpignan où vous serez confrontés à une approche différente et formatrice de la biologie.

Pharma : Les 4 domaines sont bien couverts, une offre diversifiée de **stages hors domaines** ainsi que des stages au profil **PIBM**. A noter, une spécificité avec l'**ANSM** qui dispose d'un site sur Montpellier. Une convention existe aussi avec l'Hôpital de Sherbrooke, Québec, Canada, pour des stages en pharmacie clinique. C'est une opportunité à saisir.

IPR : A Montpellier le milieu de la recherche est bien développé et les internes y accomplissent des maquettes qui leur conviennent ! La première année en PUI n'est pas obligatoire dans cette ville, ce qui facilite le parcours. Le coordinateur est proche des internes et donne de bon conseils pour leur projet.

L'ambiance entre internes vaut un petit détour dans le sud. Vous aurez la chance de connaître les repas animés du midi à Lapeyronie avec sa mystérieuse roue et la vraie piscine de l'internat ! Une asso dynamique pour l'organisation des choix de stage mais aussi les soirées.

A quoi bon parler de la ville, ses ruelles à découvrir en flânant dans le centre, ses plages situées à 20 minutes en voiture (ou en tram), ses parcs, ses nombreuses petites places avec bars et restos pour tous les goûts... Bref, en venant à Montpellier tu feras le bon choix et tu seras bronzé toute l'année.

A très vite !

Interrégion Sud-Ouest

Bordeaux • Toulouse Limoges

La gestion des internes
de l'interrégion est assurée
par l'**ARS d'Aquitaine**.

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Sylvie ROGEZ, PU-PH

CHU Dupuytren

CBRS

Service Bactériologie - Virologie - Hygiène

2, avenue Martin Luther King

87042 Limoges Cedex

☎ 05 55 05 67 21

@ sylvie.rogez@chu-limoges.fr

sylvie.rogez@unilim.fr

Filière Pharmacie :

Pr. Marie-Claude SAUX

Groupe hospitalier Sud - Hôpital Haut-Lévêque

Pharmacie

Avenue de Magellan - 33604 Pessac Cedex

☎ 05 57 65 64 95

@ marie-claude.saux@omedit-aquitaine.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr Etienne CHATELUT

Institut Claudius Regaud

20-24 rue du pont Saint-Pierre

31052 TOULOUSE

☎ 05 62 25 68 28 / 05 61 42 42 71

@ chatelut.etienne@claudiusregaud.fr



Interrégion Sud-Ouest

Bordeaux • Toulouse
Limoges

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Pr. Cécile BEBEAR
Laboratoire de bactériologie - Hôpital Pellegrin
Place Amélie Raba Léon
33000 BORDEAUX
☎ 05 57 57 16 25
@ cecile.bebear@chu-bordeaux.fr

Filière Pharmacie :

Pr. Marie-Claude SAUX
Groupe Hospitalier Sud
Hôpital Haut-Lévêque
Pharmacie
Avenue de Magellan
34604 PESSAC Cedex
☎ 05 57 65 64 95
@ marie-claude.saux@omedit-aquitaine.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Pr. Dominique BREILH
Pharmacie centrale
Hôpital Haut-Lévêque
Avenue de Magellan
33604 PESSAC Cedex
☎ 05 57 65 64 93
@ dominique.breilh@chu-bordeaux.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Université de Bordeaux
146, rue Léo Saignat
33076 BORDEAUX Cedex

PH/IPR :

@ scolarite.pharmacie@u-bordeaux2.fr
☎ 05 57 57 11 89 (*Sophie Delest*)

BioMed :

@ scolarite.medecine-
specialisee@u-bordeaux2.fr
☎ 05 57 57 10 10

Agence Régionale de Santé (ARS) :

ARS Aquitaine
103 bis, rue Belleville - CS 91704
33063 BORDEAUX Cedex

Gestionnaire : M^{me} Sandrine DULIEU

☎ 05 57 01 44 67
@ sandrine.dulieu@ars.sante.fr

Direction générale du CHU de Bordeaux -

Direction des affaires médicales :

Gestion des internes en pharmacie
132 rue Dubernat
33404 TALENCE Cedex
☎ 05 56 79 53 07

Contact :

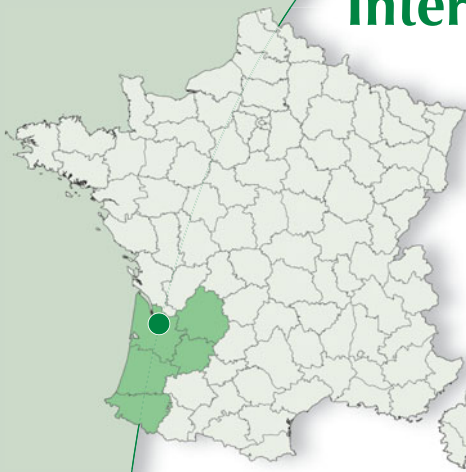
Florence BERNARD
☎ 05 56 79 53 07
@ florence-marie.bernard@chu-bordeaux.fr
Jean FAURY
☎ 05 56 79 53 07
@ jean.fauray@chu-bordeaux.fr

Association des Internes et Anciens Internes en Pharmacie de Bordeaux (AIAIPB) :

14 rue Eugène Jacquet
33000 BORDEAUX
@ aiaipbordeaux@gmail.com
- VP Pharmacie Hospitalière :
@ vp-pharmabordeaux@gmail.com
- VP Biologie Médicale :
@ referentsbiologie@outlook.fr
- VP IPR : @ aiaipb.vpipr@gmail.com

Interrégion Sud-Ouest

Bordeaux • Toulouse
Limoges



Pourquoi venir à Bordeaux ?

Bordeaux : Elue ville la plus tendance au monde par le Lonely Planet (Oui, rien que ça) ainsi que ville préférée des Français (Le Point, source indépendante et totalement digne de confiance).

Pourquoi ?

Ça paraît évident, mais rappelons-le quand même !

Si tu aimes sortir, tu adoreras participer à tous les évènements organisés par la ville: la fête du fleuve, Bordeaux so good, les épicuriales, Bordeaux fête le vin, le semi-marathon, la color run... ce qui te permettra de découvrir les « gavés » jolis coins que comptent la ville (classée au patrimoine mondial de l'UNESCO) comme le miroir d'eau, la Place de la Bourse, la Place du Parlement, la Place Pey Berland... Pour ne citer que les plus connues, et te garder un peu de suspens.

Si tu aimes les sports de plein air, tu auras l'embarras du choix pour occuper tes week-ends : surf évidemment, mais tous les sports nautiques en général ainsi que le ski l'hiver (à 2h des premières stations des Pyrénées) et les footings le long des quais pour entretenir ta forme olympique...

Si tu préfères la gastronomie, tu iras déguster des huîtres au Cap Ferret, tu enchaîneras ensuite avec les cannelés pour ton goûter pour finir avec un magret de canard au dîner...

Si tu veux devenir incollable sur la région, tu rajouteras, en plus de tout ça, une visite à la Dune du Pyla, un tour dans les Landes (Hossegor, Biscarosse), et une visite du Pays Basque (Biarritz, Bayonne, Hendaye, Saint Jean de Luz...) sans oublier, bien sûr, ton indispensable participation aux férias tout l'été.

Le CHU

- 1^{er} CHU de France en 2016 - 2017 et 2^{ème} en 2018 (Le Point et Nouvel Obs)
- 3 hôpitaux principaux : Hôpital Pellegrin, Hôpital Haut-Lévêque, Hôpital Saint-André, tous desservis par le tram
- Pôle d'excellence en hématologie, cardiologie et cancérologie

Niveau transports :

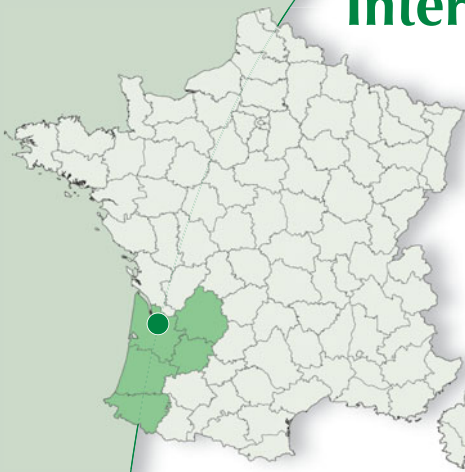
Une gare à 2h de Paris avec la LGV !

Un aéroport avec liaisons low-cost pour s'envoler en Europe à pas cher !

Des transports en commun : Tramway, Bus, Vcub, BatCub.

Interrégion Sud-Ouest

Bordeaux • Toulouse
Limoges



Et les évènements des internes dans tout ça ?

Les soirées/apéros en terrasse ou dans les bars (au minimum une fois par mois)

Les pique-niques sur les quais ou sur la plage

Des brunchs, des Afterworks, des sorties canoë ...

Et surtout ... le fameux week-end Surf de l'interrégion Sud-Ouest avec, au programme, des cours de surf, des soirées, des potes et du bonheur près de l'océan.

L'internat :

Internat mixte médecine / pharma, avec une très bonne ambiance et tout ce qu'il faut pour passer de bons moments (baby-foot, table de ping pong, billard...). Un apéro est organisé chaque semaine ainsi qu'une soirée par mois.

Et surtout une super PISCINE pour bronzer l'été pendant les repos de garde

Céré par l'AIHB, l'association des internes en médecine. Pour faire une demande de chambre, rien de plus simple, tout est expliqué sur leur site internet : <http://www.aihb.org/asso/> rubrique l'asso → Internat

Filière Pharmacie Hospitalière

Les cours

Dans l'interrégion Sud-Ouest il y a les 4 UE obligatoires et 2 UE spécialisées proposées une année sur 2 qui valent 10 ECTS chacune (sous réserve de valider les exams !)

UE obligatoires :

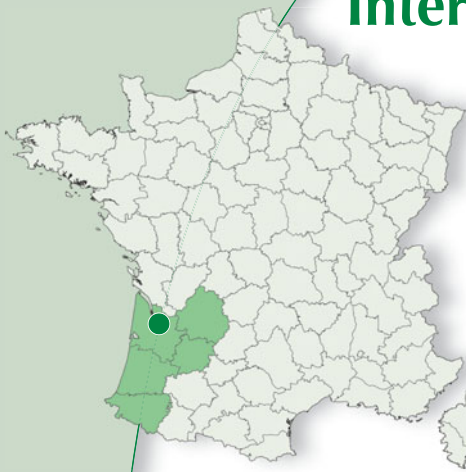
- Economie de la santé et vigilance
- Préparation et contrôles
- Hygiène, dispositifs médicaux, stérilisation
- Pharmacie clinique et dispensation

UE spécialisées :

- Pharmacie clinique en oncologie
- Pharmacie clinique en infectiologie

Interrégion Sud-Ouest

Bordeaux • Toulouse
Limoges



Pourquoi venir à Bordeaux ?

Autres :

- DU Stérilisation, Thérapeutique anti-infectieuse ...
- DU proposés par l'ISPED Institut de Santé publique d'épidémiologie et de développement
- Master 2 : Pharmacologie parcours (1) Pharmacologie-épidémiologie, (2) Pharmacovigilance et (3) Bon usage du médicament
- Master 2 : Sciences du médicament parcours (1) Sciences pharmaceutiques ou (2) Pharmacotechnie hospitalière
- Equipe INSERM : « Bordeaux Population Health »

Il existe de multiples possibilités de formations, le mieux est de se renseigner sur les sites des universités ou auprès des anciens internes.

Filière Biologie Médicale

La liste des stages agréés est disponible sur le site de l'ARS Nouvelle Aquitaine : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/internat-en-medecine-pharmacie-et-odontologie-subdivision-de-bordeaux>

Les cours de DES sont toujours assurés par les biologistes pour le moment, en parallèle de ceux accessibles sur la plateforme SIDES.

Différents DU et Master sont également disponibles.

Interrégion Sud-Ouest

Bordeaux • Toulouse
Limoges

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie Médicale :

Dr. Peggy GANDIA
Laboratoire de Pharmacocinétique
et de Toxicologie - IFB
330, Avenue de Grande-Bretagne - TSA 70034
31059 TOULOUSE Cedex 9
☎ 05 67 69 03 82
@ gandia.p@chu-toulouse.fr

Filière Pharmacie :

Pr. Brigitte SALLERIN
Hôpital Rangueil - Pharmacie
1 Avenue du Pr Jean Poulhès 31 059 TOULOUSE
@ sallerin.b@chu-toulouse.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Etienne CHATELUT, PharmD, PhD
PU-PH, Faculté de Pharmacie - Université Paul
Sabatier & Equipe 14 CRCT INSERM UMR 1037
Institut Universitaire du Cancer Toulouse -
Oncopole
Laboratoire de Biologie Médicale Oncologique -
Secteur Pharmacologie
1 avenue Irène Joliot-Curie
31059 TOULOUSE Cedex 9
@ chatelut.etienne@iuct-oncopole.fr
☎ 05 31 15 52 50

Représentant étudiant : Loïc FIEVET

@ aaipt.vpipr@gmail.com

AAIPT, Association des Assistants et Internes en Pharmacie de Toulouse

Hôpital RANGUEIL, Internat de Pharmacie,
1 Avenue du professeur Jean Poulhès - 31059
TOULOUSE
@ aaiptoulouse@gmail.com
Site : www.aaiptoulouse.com

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Université Paul Sabatier - Toulouse III
Faculté des Sciences Pharmaceutiques
service de la scolarité
32 chemin des Maraîchers
31062 TOULOUSE cedex 09

Doyen : Pr. Christophe PASQUIER

☎ 05 62 25 68 02 / 59 04
@ doypfarm@adm.ups-tlse.fr

Gestionnaire : M^{me} Carole PREVOT

☎ 05 62 25 68 06
@ apharm04@adm.ups-tlse.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées
Gestion de l'Internat Démographie
et suivi des professionnels de santé
10 chemin du raisin
31050 TOULOUSE Cedex 9

Gestionnaire : M^{me} Karine FERNANDEZ

☎ 05 34 30 24 22
@ karine.fernandez@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

Direction des Affaires Médicales
2 rue de Viguerie - TSA 80035
31059 - TOULOUSE CEDEX 9

Directeur des affaires medicales :

M. Marc REYNIER

Gestionnaire : M^{me} Patricia AMOUA

☎ 05 61 77 84 14
@ Amoua.p@chu-toulouse.fr

Interrégion Sud-Ouest

Bordeaux • Toulouse
Limoges



Pourquoi venir à Toulouse ?

Pharmacie :

Toulouse propose des stages très diversifiés qui pourront satisfaire toutes vos envies !

Domaine Pharmacie clinique et dispensation :

Même si la ville n'est pas reconnue comme LA référence en pharmacie clinique, elle n'a pas à rougir !!

La discipline est maintenant bien implantée depuis plusieurs années et propose une dizaine de VRAIS stages « pharmacie clinique ».

Domaine Préparation et Contrôle :

Toulouse propose des stages dans des structures de référence comme

- L'oncopôle, un des plus grand centre de lutte contre le cancer en France.
- Le préparatoire du CHU va prochainement devenir LA plateforme pharmacotechnie de Midi-Pyrénées

Domaine Economie de la Santé et Vigilance :

Le centre de pharmacovigilance jouit d'une excellente réputation au niveau national.

Domaine Dispositifs médicaux et Stérilisation :

Les stages sont proposés sur l'ensemble du circuit du DM : de l'achat, à l'approvisionnement en passant par la stérilisation. Des stages sont aussi disponibles dans les équipes de pôle au plus près des blocs et des équipes médicales.

Côté vie sociale, l'asso :

- Vous accueille dans son internat d'une vingtaine de places réservées aux pharma !! (le seul en France ! 😊)
- Sort le grand jeu avec des soirées organisées tous les mois et notamment des INCONTOURNABLES comme la soirée de Noel et la soirée Péniche !
- Pense à votre portefeuille avec ses partenariats (LCL, GPM...).
- ... etc

Interrégion Sud-Ouest

Bordeaux • **Toulouse**
Limoges



Pourquoi venir à Toulouse ?

Toulouse, la ville rose vous envoûtera avec ses balades le long de la Garonne, ses troisièmes mi-temps dont la réputation n'est plus à faire, son mythique cassoulet qui vous réchauffera l'hiver.

Vous vous laisserez forcément séduire par l'accent chantant toulousain élu accent le plus sexy de France !

Bref pas besoin de plus d'arguments :

Venez à Toulouse, on y est bienng ! 😊

Interrégion Sud-Ouest

Bordeaux • Toulouse
Limoges

Les coordonnateurs des DES :

Filière Biologie médicale :

Sylvie ROGEZ, PU-PH
CHU Dupuytren - CBRS 3^{ème} étage
Service Bactériologie - Virologie - Hygiène
2, avenue Martin Luther King
87042 Limoges Cedex
☎ 05 55 05 67 21
@ sylvie.rogez@chu-limoges.fr
sylvie.rogez@unilim.fr

Filière Pharmacie :

Voa RATSIMBAZAFY, PH
CHU Dupuytren - PUI
2, avenue Martin Luther King
87042 Limoges Cedex
☎ 05 55 05 10 10 / 05 55 05 10 19
@ voa_ratsimbazafy@yahoo.fr
@ voahirana.ratsimbazafy@chu-limoges.fr

Filière Innovation Pharmaceutique et Recherche :

Franck SAINT-MARCOUX, PU-PH
CHU Dupuytren - CBRS 1^{er} étage
Service Pharmacologie-Toxicologie-
Pharmacovigilance
2, avenue Martin Luther King
87042 Limoges Cedex
☎ 05 55 05 11 32 / 05 55 05 61 40
@ franck.saint-marcoux@chu-limoges.fr
franck.saint-marcoux@unilim.fr

Association des Internes de Pharmacie des Hôpitaux de Limoges (AIPHL) :

Internat du CHU Dupuytren
Allée de l'internat
2 avenue Martin Luther King
87042 Limoges Cedex
Site : <https://aiphil.wordpress.com/>
@ aiphil@yahoo.fr

Adresses utiles :

UFR de pharmacie :

Cyril KHAFUJIAN (*responsable scolarité 3^{ème} cycle*)
Facultés de Pharmacie et de Médecine
Service de scolarité 3^{ème} cycle
2, Rue du Dr Marcland
87025 Limoges Cedex
☎ 05 55 43 58 11
@ cyril.khafujian@unilim.fr

Agence Régionale de Santé (ARS) :

Line ROGER

☎ 05 49 44 83 81
@ ARS-ALPC-DOSA-GFPS-SFPS@sante.gouv.fr
@ line.roger@ars.sante.fr

Laurence FAIGT

@ laurence.faigt@ars.sante.fr

CHU - Direction des Affaires Médicales :

François-Jérôme AUBERT

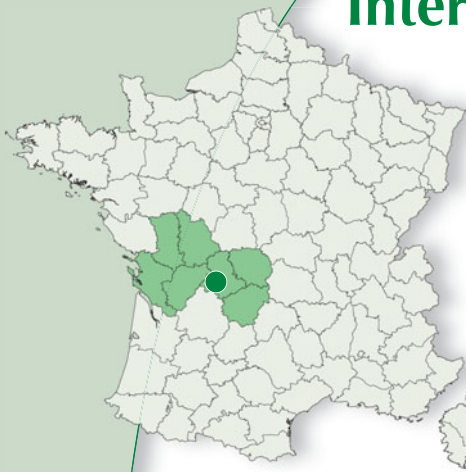
Directeur des affaires médicales
Pôle ressources humaines, matérielles
et financières - CHU Limoges
2, avenue Martin Luther King
87042 Limoges Cedex
☎ 05 55 05 60 04
@ francois-gerome.aubert@chu-limoges.fr

Isabelle GODARD

Chargée des internes
Pôle ressources humaines, matérielles
et financières - CHU Limoges
2, avenue Martin Luther King
87042 Limoges Cedex
☎ 05 55 05 60 03
@ isabelle.godard@chu-limoges.fr

Interrégion Sud-Ouest

Bordeaux • Toulouse
Limoges



Pourquoi venir à Limoges ?

Internat Mixte Pharma-Médecine (uniquement pour les premières années d'internat).

Avec piscine et grosse ambiance.

Immobilier peu cher et nombreuses colocations d'internes à Limoges et ses environs.

Entente harmonieuse entre internes. Beaucoup de soirées +++.

CHU à taille humaine avec des stages intéressants accessibles dès les premiers semestres.

Idéal pour débiter son internat en douceur et bien connaître sa promo avant de rejoindre des structures plus importantes de l'inter-région.

Service de Pharmacologie-Toxicologie renommé, accessible aux IPR, PH et Bio.

Limoges c'est aussi super cool pour ses restos (gastronomie au top, viande limousine ++), ses activités nature à proximité (lacs et sports nautiques, chemins de trails et VTT, ski de fond l'hiver...), sa gare et sa porcelaine !

Fédération Nationale des Syndicats d'Internes en Pharmacie et Biologie Médicale

Association régie par la loi de 1901 - Immatriculée à la Préfecture de Toulouse sous le numéro W313002462

Dont le siège social est sis, 79, Rue Périer - 92120 MONTROUGE

Représentée par Geoffroy Maquin et Morgane Moulis, en qualité de co-présidents,
dûment habilités à l'effet de la présente

AGMF Prévoyance - Union de Mutuelles soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
Registre national des mutuelles n° 775 666 340 - 34, boulevard de Courcelles - 75809 PARIS CEDEX 17



**GROUPE
PASTEUR
MUTUALITÉ**



REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ.

Depuis 160 ans, Groupe Pasteur Mutualité incarne un mutualisme vivant et milite pour une confraternité active. Créés et administrés par des professionnels, nous participons à l'accompagnement au quotidien de toutes les communautés des métiers de la santé. Nous construisons chaque jour et pour chacune d'entre elles, la meilleure protection :

ASSURANCES, SERVICES, PRÉVENTION, ENTRAIDE.



POUR NOUS, PROFESSIONNELS DE SANTÉ.

AGMF Prévoyance, Union de mutuelles soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, située 34 boulevard de Courcelles 75809 Paris cedex 17.

www.gpm.fr